

Direction générale de l'armement

GUIDE SIGALE A L'USAGE DES OPERATEURS ECONOMIQUES

Connaître l'environnement et formuler une demande de licence d'exportation ou de transfert

Version 1.0 du 10 septembre 2020

01D20026896/ARM/DGA/DI/SPEM/SDGPC

Rédaction :	: GT2 avec le soutien des bureaux BDL, BAT et BLGC de SDGPC		
Animation :	Bruno LECLÈRE		
Vérification : Confer page 2			
Approbation :	ICETA Jacques DEFENDINI		
	Version signée le 11 septembre 2020		
Original disponible auprès de			
	l'officier de projet SIGALE		

© DGA 2020 - Tous droits réservés

Ce document est la propriété de l'État, il ne peut être reproduit, copié ou utilisé sans autorisation écrite.

Avertissement

Pour toute demande de précision, il convient de vous rapprocher de vos représentants au sein du GICAT, du GIFAS ou du GICAN, qui porteront l'information au GT2, instance qui pilote la mise à jour de ce document, ou à défaut contacter la DGA/DI/SPEM/SDGPC.

Prénom	Nom	Fonction
Sophie	ARENES-DUPAS	DGA/DO - EPDP SIGALE - Manager
Arnaud	BOURRE	DGA/DI/SPEM/SDGPC/BAT
Fabrice	CESAIRE-GEDEON	DGA/DI/SPEM/SDGPC/BAT
Patricia	COUTURIER	Invitée du GT2 pour sa connaissance du portail SIGALE
Beltram	DUMONTIER	SAFRAN GROUP - Membre du GT2
Anh	DUONG	DGA/DT - EPDP SIGALE - Architecte
Emmanuel	ENCONTRE	ATOS - Coordinateurs de soutien technique SIGALE
Yacine	GOUMEZIANE	ATOS - Coordinateurs de soutien métier SIGALE
Caroline	GUETTA-RUPIED	GIFAS - Membre du GT2
Bernard	HAVET	THALES - Membre du GT2
Olivier	HELT	SAFRAN GROUP - Membre du GT2
Antoine	KERBRAT	NAVAL GROUP - Membre du GT2
Anne	LABADIE	SGDSN - Membre du GT2
Caroline	LACLAUTRE	DGA - Membre du GT2
Christophe	LANDEAU	MBDA Systems - Membre du GT2
Sandrine	LE LIDEC	NAVAL GROUP - Membre du GT2 représentant GICAN
Didier	LEBRETON	ARIANE Group - Membre du GT2
Audrey	MARTEL	ATOS - Architecte SIGALE
Ryane	MESSIN	MBDA Systems - Membre du GT2
David	PAGES	SAFRAN GROUP - Membre du GT2
Louis-Marie	PLUS	Thales DMS France - Membre du GT2
Laurent	PLUTAT	DGA/DT - EPDP SIGALE - Architecte
Marie-Agnes	PROUST	DGA/DI - Adjoint réglementation - Chef du Bureau de la Réglementation, du classement, du double usage et de la Sécurité Industrielle
Christelle	RICHER	DGDDI - Membre occasionnel du GT2 sur les sujets douaniers
Maxence	ROUGERIE	DGA/DT - EPDP SIGALE - Architecte
Patrice	SARTRE	Global Compliance - Membre du GT2 - représentant GICAT
Hubert	STRODIJK	Invité du GT2 pour ses connaissances sur les licences globales
Marine	TRIGUEL	DASSAULT Aviation - Membre du GT2
Carole	WUNSCHENDORFF	ARIANE Group - Membre du GT2

Vérification du document

ÉVOLUTIONS DU DOCUMENT

Version	Date	Page(s) et § concerné(s)	Modification (s)
0.1	24/08/2019	Toutes	Création du document

SOMMAIRE

~~	Liminaire 7			
1	Structure du guide			
2	Terminologie employée dans le présent guide	9		
3	Principes généraux sur les exportations de matériel de guerre et matériels assimilés			
	3.1 Généralités sur le contrôle des exportations d'armement et matériels assimilés			
	3.2 Liste des matériels de guerre et assimilés			
	3.3 Les trois types de licence			
	3.3.1 Licences individuelles			
	3.3.2 Les licences globales			
	3.3.3 Les licences générales			
	3.4 Les licences multi-exportateurs			
	3.5 Les dérogations			
4	Les étapes d'une demande de licence			
	4.1 Licence Individuelle ou Licence Globale			
	4.1.1 Dépôt de la demande			
	4.1.2 Examen par l'administration			
	4.1.3 Demande de modification de licence	14		
	4.1.4 Demande de prorogation de licence	14		
	4.1.5 Les conditions associées aux licences et les restrictions			
	4.1.6 Synthèse du processus de demande de licence d'exportation de matériel de guerre			
	4.2 Licence générale de transfert ou d'exportation			
5	Vos interlocuteurs			
	5.1 Vos interlocuteurs au ministère des armées (MINARM)			
	5.2 Vos interlocuteurs à la direction des douanes et droits indirects (<i>DGDDI</i>)			
6	Lire la numérotation d'une licence			
7	Lire un formulaire de licence			

Livre 1		Configuration des navigateurs Internet pour l'utilisation de SIGALE & Avertissement	27
1	Con	figuration des navigateurs	
	1.1	Utiliser le bon navigateur Internet	
	1.2	Vider l'historique et paramétrer correctement les navigateurs Internet	
		1.2.1 Avec le navigateur Firefox	
		1.2.2 Avec le navigateur Internet Explorer	
	1.3	Se déconnecter entre une consultation et une nouvelle saisie de LEMG	
	1.4	Ne pas travailler en multi-onglets ou multifenêtres	
2	Ave	rtissement	

Li	vre 2	Création d'un compte opérateur économique	32
1	Principes.		33
2	Création-	Pas à pas	34

Li	vre 3 Connexion à SIGALE & Validation des demandes	40
1	URL des Connexions de production	41 41 41
2	 URL des « Connexions spéciales » pour des tests en partenariat avec la DGA. 2.1 url ne nécessitant pas d'authentification forte. 2.2 url nécessitant une authentification forte. 	41 41 41
3	Mode de connexion	
4	Validation des demandes	

Liv	vre 4	Modification d'un opérateur économique	45
1	Prin	cipes	46
2	Pas à	h pas	47
	2.1	Sans enregistrement de brouillon	47
	2.2	Avec utilisation d'un brouillon	51

Li	vre 5	Création/modification d'un matériel	53
1	Prin	cipes	
2	Info	rmation complémentaire : Comment sont attribués les numéros de lignes matériel dans SIGALE	55
3	Pas a	à pas	
	3.1	Créer un matériel sans enregistrement de brouillon (cas des correspondants-signataires)	
	3.2	Créer un matériel avec une étape d'enregistrement de brouillon	61
	3.3	Modifier un matériel déjà validé par l'Administration	64
	3.4	Reprendre un matériel déclaré non-recevable	

Li	The formation of the second se	69
1	Création d'une demande initiale 1.1 Principes et précautions 1.2 Pas à pas : Licence individuelle sans enregistrement de brouillon (cas des correspondants-signataires) 1.3 Pas à pas - avec enregistrement de brouillon 1.4 Reprendre une demande non-recevable	
2	Modification d'une demande de licence en cours d'instruction	
3	Modification d'une demande notifiée	
4	Prorogation d'une licence 4.1 Principes 4.2 Pas à pas. 4.2.1 Cas sans brouillon (cas des correspondants-signataires) 4.2.2 Cas avec brouillon (enregistrer et reprendre un brouillon) 4.2.3 Reprendre une demande de prorogation non-recevable. 4.2.4 Suivre les demandes de prorogation via le Tableau de bord.	97 99 99 103 105 106
5	Retrait d'une licence	106
6	Spécificités relatives aux licences globales 6.1.1 Présentation des spécificités 6.1.2 Recommandations particulières complémentaires relatives au dossier d'organisation	107 107 108

Livre 7 Levée de conditions

Livre 8Entretenir un tableau de bord1111Entretenir les tableaux de bords (obligatoire)1122Procédure exceptionnelle113

Li	vre 9 Déclarer un Primo-Enregistrement : licence générale de transfert ou d'exportation (<i>LGT - LGE</i>)	114
1	Définitions	115
2	Liste des licences générales de transfert (LGT)	115
3	Liste des licences générales d'exportation (LGE)	116
4	Utilisation d'une licence générale	116
5	Cas particulier de la LGT FR 102	117
6	Cas particulier de la LGT FR 107	117
7	Identification des opérations de transfert	117
8	Questions usuelles	118
9	Pas à pas	119

Ce document est la propriété de l'État, il ne peut être reproduit, copié ou utilisé sans autorisation écrite.

109

135

Li	ivre 10	Procédure de soutien	121
1	Obtenir	des informations sur une demande en cours	
2	Que fair	re si mon Token ne fonctionne plus ?	
3	Que fair	re si je veux proposer une modification ?	
4	Que fair	re en cas d'anomalie ?	
	4.1 Dé	édouaner	
	4.2 Sy	nthétiser	
	4.3 Tra	ansmettre	
Li	ivre 11	S'il ne fallait retenir que cela en Fiches Reflexes	124

Livre 12	Charte d'engagement des opérateurs économiques	128

Livre 13 Annexe pour sous-traitance, transfert (de technologie ou de fabrication) ou coopération



1 STRUCTURE DU GUIDE

Le présent guide est construit à base de 13 « livres » indépendants.

Vous trouverez tout d'abord une présentation générale, objet du présent liminaire, puis des préconisations relatives à la configuration des navigateurs Internet pour l'utilisation de SIGALE (*Livre 1 page 27*). La lecture et la mise en œuvre de ces recommandations est un préalable indispensable à toute utilisation de SIGALE.

Par la suite, les 8 livres suivants :

- 1. création d'un opérateur économique (*Livre 2 page 32*),
- 2. connexion à SIGALE & validation des demandes (*Livre 3 page 40*),
- 3. modification d'un opérateur économique (*Livre 4 page 45*),
- 4. création/modification d'un matériel (*Livre 5 page 53*),
- 5. demandes de licence individuelle ou globale ou demandes de prorogation (*Livre 6 page 69*),
- 6. levée de conditions (*Livre 7 page 109*),
- 7. entretenir un tableau de bord (*Livre 8 page 111*),
- 8. Déclarer un Primo-Enregistrement LGT LGE (*Livre 9 page 114*),

sont consacrés à l'utilisation de SIGALE.

Le Livre 10 page 121 « Procédure de soutien » rappelle, quant à lui, la démarche à tenir pour obtenir des informations sur une licence ou agir en cas d'anomalie dans l'utilisation de SIGALE.

Le Livre 11 page 124 rassemble un ensemble de « fiches réflexes », synthèse des 10 livres, dont l'objet est de permettre à un utilisateur qui les aurait lus de se remémorer en quelques lignes les opérations à conduire pour réaliser une opération spécifique dans SIGALE.

Le Livre 12 page 128 contient la charte d'engagement des opérateurs économiques portant sur l'usage du dispositif informatique SIGALE.

Le Livre 13 page 135 contient l'annexe pour sous-traitance, transfert (*de technologie ou de fabrication*) ou coopération en attendant qu'elle soit disponible sur iXARM.

Terminologie Signification AEMG Autorisation d'Exportation de Matériel de Guerre AFC Autorisations de Fabrications et de Commerce AFCI Autorisations de Fabrications, de Commerce et d'Intermédiation AP Agrément Préalable BAT Bureau de l'Analyse Technique (bureau de la sous-direction SDGPC) BDL Bureau des Licences (bureau de la sous-direction SDGPC) BLGC Bureau des Licences Globales et générales et du Contrôle sur place (bureau de la sous-direction SDGPC) BRSI Bureau de la Réglementation, du Classement, du Double Usage et de la Sécurité Industrielle Commission Interministérielle pour l'Étude des Exportations de Matériels de Guerre CIEEMG CNR Certification de non-réexportation (cf. iXARM en version française et version anglaise) CSTI Coordinateur de Soutien Technique Interministériel DGA Direction Générale de l'Armement (DGA/) DI Direction du développement International DGDDI Direction Générale des Douanes et Droits Indirects DGRIS Direction Générale des Relations Internationales et de la Stratégie DIRISI Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information de la défense COMINT 2 Bureau Restrictions et sécurisation des échanges (de la DGDDI) EMA État-Major des Armées EORI Economic Operator Registration and Identification JO Journal Officiel LEMG Licence d'Exportation (transfert) de matériel de Guerre Licence Générale d'Exportation (hors UE) LGE LGT Licence Générale de Transfert (*intra UE*) LIU Licence Individuelle Unique (*demande de licence initiale*) MEAE Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères MINistère de l'Économie et des FInances **MINEFI** MLU Modification Licence Unique (demande de modification de licence) Opérateur Économique OE OP Officier de Projet OTP One Time Password PLI Prorogation de LIcence (demande de prorogation de licence) Token est un mot anglais signifiant jeton. En informatique, cet anglicisme est utilisé pour désigner Token un identificateur comme par exemple boîtier électronique générant des nombres synchronisés destiné à l'authentification.

2 TERMINOLOGIE EMPLOYEE DANS LE PRESENT GUIDE

Service des Procédures d'Exportation et des Moyens

Sous-Direction de la Gestion des Procédures de Contrôle

Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale

Système d'Information de Gestion et d'Administration des Licences d'Exportation

Unité de Management - opérations d'armement Hélicoptères et MIssiles

SDGPC SGDSN

SIGALE

UM-HMI

SPEM

3 PRINCIPES GENERAUX SUR LES EXPORTATIONS DE MATERIEL DE GUERRE ET MATERIELS ASSIMILES

Vous trouverez dans le présent chapitre une synthèse des principes généraux sur les exportations de matériels de guerre. Les détails figurent sur iXARM (<u>https://www.ixarm.com/fr/</u>) à la rubrique Exporter :

DGA 🗸 IXARM,	Le portail de l'armement	Recherche	ОК
Achats DGA	Inr	nover	Exporter
Les exportations d'armement	Exigences réglementaires liées aux exportations SIGALE Le classement des matériels Autorisations de transfert et d'exportation Obligations au titre du contrôle a posteriori Programme de conformité interne et sécurité Documentation Contacts	Réglementation armes à feu / matériels de guerre et assimilés Actualités Classement Matériels de guerre, armes et munitions - Autorisation de fabrication, de commerce et d'intermédiation Armes à feu Transposition de la Munitions List Contacts	Soutien des exportations d'armement Le soutien financier Séminaires PME à l'étranger Salons en France et à l'étranger Le réseau international de la DGA Contacts
Redevances à l'exportation Redevances	Cessions à titre onéreux Plan d'action 2018 des cessions à fins d'exportation des biens meubles du ministère des armées (extraits)	OTAN Appels d'offres OTAN	

Un <u>mini-guide</u> est aussi disponible à l'adresse.

3.1 Généralités sur le contrôle des exportations d'armement et matériels assimilés

Le régime qui s'applique aux matériels de guerre est un régime de prohibition. Toutes les opérations concernant les matériels de guerre proprement dits sont interdites (*conception, fabrication, commerce, importation, transit, et exportation*), sauf autorisation. La catégorie des « matériels assimilés » est, elle, soumise à autorisation uniquement pour l'exportation.

3.2 Liste des matériels de guerre et assimilés

Les biens dont le transfert ou l'exportation est soumis à autorisation sont définis dans l'arrêté du 27 juin 2012 modifié. Cette liste est commune à l'ensemble des pays européens (*sauf annexe II*) et pays membres de l'arrangement de Wassenaar.

Le premier acte de contrôle interne doit être le classement du bien ou de la technologie que votre société fabrique ou envisage d'exporter ou de transférer, les biens pouvant être visés par plusieurs réglementations différentes. Il est principalement lié au caractère « spécialement conçu ou modifié pour un usage militaire ». Le classement doit être sans ambiguïté.

Le classement d'un bien est de la responsabilité de l'exportateur (*sur la base de l'arrêté du 27 juin 2012*). Un <u>guide</u> <u>du classement des matériels de guerre et assimilés (ML) à l'usage des professionnels</u> et un <u>guide du classement des</u> <u>matériels de guerre A2 à l'usage des professionnels</u> sont mis à votre disposition sur iXARM.

ATTENTION!

Le classement des matériels de guerre et assimilés dans l'arrêté du 27 juin 2012 ne doit pas être confondu avec le classement des matériels de guerre définis à l'article R.311-2 du Code de la sécurité intérieure. Les Autorisations de Fabrications, de Commerce et d'Intermédiation ainsi que les licences d'importation pour ces matériels de guerre ne sont pas gérées dans SIGALE (*cf. guide AFCI sur iXARM*).

S'il subsiste un doute, la DGA peut apporter son aide, notamment par le biais de conseils ou d'une demande de classement. Un formulaire de demande de classement (*disponible sur www.ixarm.com*), vous permet de questionner la DGA (BRSI) et d'obtenir une décision de classement. La demande de classement doit comprendre une documentation technique du matériel concerné. Le classement intervient, sauf complexité particulière, dans un délai d'environ 15 jours.

Les autorisations se font sous la forme de licences : licences d'exportation (à destination d'un pays hors UE) ou licences de transfert (à destination d'un pays de l'UE).

3.3 Les trois types de licence

3.3.1 Licences individuelles

Elles sont délivrées à un demandeur et ses éventuels exportateurs additionnels pour une opération, pour un ou plusieurs matériels vers un ou plusieurs destinataires identifiés. Limitées en quantité et en montant, les licences individuelles sont valables au plus 3 ans (*prorogation possible sur demande cf. Livre 6 § 4 page 97*). Leurs durées de validité (*date de notification par le bureau Comint 2 de la DGDDI + le nombre de mois spécifié par l'administration*) sont définies par l'administration (*la date de fin de validité d'une licence figure au feuillet 1 du formulaire de licence page 22 en case 14*). Une licence individuelle correspond en général au périmètre d'un contrat mais peut aussi recouvrir plusieurs commandes pour un même client et un même destinataire. Elles sont adaptées aux contrats ordinaires et aux opérations spécifiques comme les démonstrations par exemple.

Les demandes de licences individuelles s'effectuent à travers l'outil SIGALE.

3.3.2 Les licences globales

Elles sont délivrées à un demandeur pour une ou plusieurs opérations, pour un ou plusieurs matériels, vers un ou plusieurs destinataires, sans limitation de quantité ni de montant. Elles sont valables pour une durée déterminée de 36 mois maximum et renouvelées par tacite reconduction.

Les licences globales sont plus appropriées aux opérations récurrentes, avec des destinataires et des clients multiples. Elles sont, par exemple, adaptées aux programmes en coopération, aux opérations de maintenance et de formation récurrentes ou aux échanges entre entités d'un même groupe, et/ou pour des fournitures peu sensibles.

Les demandes de licences globales s'effectuent à travers l'outil SIGALE, mais nécessitent par ailleurs, hors SIGALE, la constitution, au préalable à un premier dépôt de demande, d'un dossier d'organisation soumis pour approbation au bureau des licences globales.

3.3.3 Les licences générales

Un arrêté publié au Journal officiel, comportant une liste de produits, autorise tout fournisseur ou exportateur établi en France à effectuer des exportations ou transferts de produits, sans limitation de quantité et de montant, vers une ou plusieurs catégories de destinataires. Pour cela, dix licences générales de transfert et une licence générale d'exportation ont d'ores et déjà été publiées.

Les licences générales ne relèvent pas de la CIEEMG.

Vous devez déclarer votre intention d'utiliser la licence générale de transfert ou d'exportation au travers de la fonction SIGALE « Déclarer un primo-enregistrement ».

3.4 Les licences multi-exportateurs

Les licences multi exportateurs sont établies pour des opérations complexes, dans lesquelles plusieurs industriels exportent directement, ceci afin de donner à l'Administration une vision d'ensemble de l'opération. La demande est réalisée par un seul opérateur, en général le signataire du contrat, et à qui les autres exportateurs (*dits « additionnels »*) doivent remettre un mandat.

Les points principaux à retenir sont les suivants :

- La demande de licence doit être assortie de mandats de la part des exportateurs additionnels.
- La licence du demandeur doit comporter l'ensemble des fournitures sur lesquelles portent les engagements contractuels qu'il sera amené à signer.
- Dans sa demande au profit des exportateurs additionnels, le demandeur porte les données, notamment de prix, qu'il a retenues. Il privilégie, dans la mesure du possible, les prix de vente pour les licences des exportateurs additionnels.
- Vérification du respect des conditions : les conditions peuvent s'appliquer indifféremment au demandeur et aux exportateurs additionnels. C'est à chaque industriel à qui s'appliquent des conditions de fournir à la DGA les pièces justificatives.
- Compte-rendu semestriel : c'est chaque exportateur (*y compris les additionnels*) qui a la responsabilité d'établir le compte rendu pour les activités qui le concernent.

3.5 Les dérogations

L'arrêté du 2 juin 2014 décrit les dérogations à l'obligation d'obtention d'une licence d'exportation hors du territoire de l'Union européenne des matériels de guerre, armes et munitions et de matériels assimilés ou d'une licence de transferts intracommunautaires de produits liés à la défense (*pour plus de détail, cf. Légifrance*). Certaines opérations décrites dans cet arrêté ne sont donc pas soumises à licence, sauf vers certains pays pour lesquels les dérogations sont suspendues en raison des engagements internationaux de la France. Les obligations et dérogations applicables aux flux transfrontaliers combinés dans le cadre d'opérations de réparation ou de *rétrofit* sont décrites dans une information de la DGA et de la DGDDI à destination des opérateurs du 30/03/2016 disponible sur <u>IXARM</u>. Les opérations pour les programmes de coopération inter-gouvernementaux éligibles sont par ailleurs traitées par le Ministère des Armées hors du logiciel SIGALE. En cas de doute sur l'application d'une dérogation, il convient de contacter la DGA/DI/SPEM/SDGPC/BRSI.

Une <u>information sur l'application de la réglementation</u>, co-rédigée par le bureau COMINT 2 de la DGDDI et la DGA sous-direction de la gestion des procédures de contrôle, est disponible sur iXARM.

4 LES ETAPES D'UNE DEMANDE DE LICENCE

4.1 Licence Individuelle ou Licence Globale

4.1.1 Dépôt de la demande

Les demandes de licence se font en ligne sur Internet, dans le système SIGALE (*système d'information, de gestion et d'administration des licences d'exportation*), via mon.service-public.fr (*détail au Livre 3 à compter de la page 40*).

Avant de pouvoir déposer une demande de licence individuelle ou globale, vous devez, dans SIGALE :

- être inscrit comme exportateur dans le référentiel « opérateurs » (cf. Livre 2 page 32) ;
- disposer d'un référentiel de vos matériels. Le terme « matériel » s'entend au sens de la réglementation en vigueur et peut concerner un équipement, un logiciel, un document tangible ou intangible ou un service (*formation, assistance technique, etc. cf. Livre 3 page 40*).

Si un matériel ou un produit relève des catégories A ou B mentionnées à l'article <u>R311-2 du code de la sécurité</u> <u>intérieure</u> ou listé au point 4 de la seconde partie de l'<u>arrêté du 27 juin 2012 modifié</u>, vous devrez, sauf exception, être titulaire d'une Autorisation de Fabrication, de Commerce de matériels de guerre (AFC).

Vous êtes responsable de la rédaction de votre demande de licence ainsi que de la création et de l'entretien (*ajouts, modifications, suppressions*) de votre référentiel des matériels et de votre référentiel opérateur.

Cas particuliers des licences globales : en préalable à la première demande de licence globale, l'exportateur doit adresser au ministre des Armées (via *DGA/DI/SPEM/SDGPC/BLGC*), pour approbation, un dossier d'organisation dont le contenu est décrit dans l'arrêté du 24 mars 2014 relatif aux informations à transmettre à l'administration en application des articles <u>R. 2335-20</u> et <u>R. 2335-31</u> du code de la défense précisant les procédures d'organisation et de contrôle interne mises en œuvre pour l'exécution des opérations d'exportation.

Le traitement des demandes et la gestion des licences (*suivi, contrôle, modification, etc.*) se font par voie dématérialisée, dans le système SIGALE.

Une phase de recevabilité précède l'instruction de la demande par les entités ministérielles concernées. La DGA se prononce sur la recevabilité de la demande.

Pour faciliter la recevabilité et le traitement de vos demandes (liste non exhaustive) :

- tous les champs obligatoires doivent être renseignés en français et avec une syntaxe correcte.
- tous les éléments expliquant le contour et le contexte de l'opération doivent apparaître.
- il est obligatoire d'insérer, en pièce jointe dans la demande, une déclaration sur les éventuelles restrictions à l'exportation de matériels en provenance d'autres pays ainsi que les mandats pour les demandes multi-exportateurs (L2335-7 du code de la Défense).

4.1.2 Examen par l'administration

L'examen de votre demande se déroule en 2 temps :

- l'analyse de recevabilité,
- l'instruction.

L'examen de la recevabilité des demandes de licence est une analyse préalable à l'instruction interministérielle qui se situe au tout début du processus de traitement des licences au sein du système d'information SIGALE. Cette analyse consiste à vérifier que la formulation des demandes en permettra l'instruction. Cette vérification porte sur la complétude et la cohérence des demandes et est prononcée sur des critères à la fois administratifs et techniques.

L'analyse de la recevabilité des licences individuelles, sur la forme, est pilotée par le bureau des licences (DGA/DI/SPEM/SDGPC/BDL) avec le soutien du bureau d'analyse technique (DGA/DI/SPEM/SDGPC/BAT¹). Le BAT examine la recevabilité technique de la demande, et le BDL conduit l'analyse administrative et émet l'avis de l'administration.

L'analyse de la recevabilité des licences globales, sur la forme, est pilotée par le bureau des licences globales et générales et du contrôle sur place (DGA/DI/SPEM/SDGPC/BLGC) avec le soutien du bureau d'analyse technique (DGA/DI/SPEM/SDGPC/BAT). Le BAT examine la recevabilité technique de la demande, et le BLGC conduit l'analyse administrative et émet l'avis de l'administration.

L'instruction c'est-à-dire, l'examen de votre demande par les membres de la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG) débute à compter de la déclaration de recevabilité.

À l'issue de l'instruction de la demande de licence, une acceptation vous est notifiée via un formulaire de licence ou un refus vous est signifié via un courrier.

ATTENTION!

Il vous est recommandé de vous rapprocher du bureau COMINT2 de la DGDDI pour convenir du mode d'obtention de votre formulaire de licence.

4.1.3 Demande de modification de licence

Si le périmètre :

- de l'opération autorisée par la licence (donc modification d'une licence notifiée),
- d'une demande de licence en cours d'instruction (donc modification d'une demande en cours d'instruction),

est amené à changer vous pouvez faire une demande de modification (via SIGALE).

Pour une opération autorisée par une licence, la demande de modification ne doit pas être de nature à remettre significativement en cause le périmètre de la licence en termes techniques, opérationnels ou politiques (ajout significatif de matériels, prix en forte hausse...). Dans le cas contraire, la demande est déclarée non-recevable ou refusée. Comme pour une demande initiale, la recevabilité d'une demande de modification est examinée par la DGA, puis la demande est instruite par les membres de la CIEEMG. Si la modification est acceptée, la licence modifiée vous est notifiée, avec le même numéro que la licence d'origine et un numéro de version incrémenté (1.0 pour la première version, puis 2.0...cf. les détails au § 6 page 21).

À noter que l'administration dispose de la possibilité de lancer de son propre chef une modification sur une licence notifiée ou une demande de licence en cours d'instruction. Dans la très grande majorité des cas, cette action vise à vous aider, à vous faire gagner du temps et contourner un bug informatique. Dans ce cas, vous êtes toujours tenus informés de la démarche.

ATTENTION!

Une demande de modification de licence ne proroge pas sa date de fin de validité.

4.1.4 Demande de prorogation de licence

Lorsqu'une licence individuelle arrive à échéance, il est possible, si la situation le justifie (livraison à venir, négociation en cours, ...) de demander (via SIGALE) une prorogation de la période de validité (cf. Livre 6 § 4 page 97).

¹ Pour certains opérateurs économiques, cette fonction est déléguée à l'UM-HMI.

4.1.5 Les conditions associées aux licences et les restrictions

4.1.5.1 Conditions

La licence peut faire l'objet de conditions, qui peuvent être de nature technique, administrative ou juridique. Les conditions peuvent s'appliquer à l'ensemble de la licence (*conditions générales*) ou/et seulement à une ou plusieurs lignes de livrables (*conditions sur matériels, les documents, la formation, …*).

Les conditions peuvent être suspensives, alors le droit à exporter n'est pas ouvert. Vous devez fournir les pièces justificatives permettant à l'administration de s'assurer du respect des conditions suspensives associées à vos licences. La demande formelle de levée des conditions, avec le cas échéant les pièces justificatives nécessaires, doit être adressée à l'adresse fonctionnelle <u>dga-di.respect-conditions.fct@intradef.gouv.fr</u>. Après vérification de la conformité de ces pièces, la DGA/DI informe les douanes et le droit à exporter est ouvert. Une nouvelle version de la licence est émise (*son numéro se termine par Cn avec n nombre entier positif*).

Les conditions peuvent être non-suspensives, alors le droit à exporter vous est ouvert après vérification en interne du respect de chaque condition et vous devez conserver les pièces justificatives. Leur vérification est effectuée dans le cadre du contrôle *a posteriori* et dans certains cas particuliers *a priori*.

4.1.5.2 Le Certificat de non-réexportation (CNR)

Le certificat de non-réexportation ou CNR est un engagement pris par un client, privé ou étatique, d'utiliser pour ses besoins propres les matériels ou prestations reçus du fournisseur français et de ne pas les transférer à un tiers sans l'accord du gouvernement français. Il s'agit d'un formulaire Cerfa (*modèle n°10919, il existe une version française et une version anglaise*). Lorsque l'obligation de certificat de non-réexportation est imposée, et en l'absence de mention particulière, son obtention est une condition non-suspensive de la licence. L'obligation et le type de CNR figurent sur le formulaire de licence notifié par la DGDDI en feuillet 2 (*cf. page 23*).

Par commodité, l'acronyme CNR s'applique :

- à la non réexportation, lorsqu'un matériel a été exporté vers un Etat tiers à l'UE et ne doit pas être réexporté vers un autre Etat tiers ;
- à la non exportation, lorsqu'un matériel a été transféré vers un Etat membre de l'UE et qu'il ne doit pas être exporté vers un pays tiers à l'UE ;
- au non-retransfert, lorsqu'un matériel a été transféré à un Etat membre de l'UE et ne doit pas être transféré à un autre Etat membre.

Le CNR doit être obtenu auprès de votre client et sa conformité vérifiée par vos soins, quel que soit le type de licence avant toute exportation ou transfert d'une fourniture de la licence. Vous devez obtenir auprès de <u>l'ambassade de</u> <u>France</u> (*poste d'attaché de défense*) située dans le pays client ou territorialement responsable une authentification de chacun des signataires des CNR. Cette authentification n'est pas nécessaire pour les pays dont la liste, à titre informatif, figure au chapitre 4.1.5.3 page 17. Il importe que les noms et qualité du signataire ainsi que le timbre de la société, de l'organisme ou de l'autorité gouvernementale soient clairement lisibles sur le CNR. La date de signature est également indispensable.

Nota : Si les destinataires sont issus de plusieurs pays, alors l'authentification est requise par chacune des ambassades de France concernées.

La vérification portera sur la signature des mentions exigées, sur la qualité du (*des*) signataire(*s*) et sur la chronologie de l'obtention du CNR et de l'envoi des matériels. Dans le cadre d'une licence individuelle, une copie du CNR et une copie de son authentification doivent systématiquement être transmises à l'administration. Celles-ci peuvent être jointes à la déclaration du contrat ou de la commande (*en utilisant l'adresse dga-di.contrat-export.fct@intradef.gouv.fr*). Vous êtes tenus de conserver les documents originaux, ceux-ci pouvant vous être demandés par l'administration. Vous êtes cependant tenus de conserver les documents originaux, ceux-ci pouvant vous être vous être à l'administration. Vous êtes cependant tenus de conserver les documents originaux, ceux-ci pouvant vous être demandés par l'administration. Vous êtes cependant tenus de conserver les documents originaux, ceux-ci pouvant vous être demandés par l'administration à tout moment.

Lorsque l'obtention d'un CNR est requise, les rubriques 1 à 6 doivent systématiquement être remplies². La signature des rubriques optionnelles suivantes peut être exigée en fonction de la nature de l'opération, du matériel et du destinataire :

- 7 : Certificat de l'importateur. Cette rubrique doit être remplie si l'importateur est différent de l'utilisateur final. L'importateur doit être dans ce cas considéré comme le premier destinataire.
- 8 : Utilisation finale. L'utilisateur précise quel usage il entend faire des matériels objets de la licence.
- 9a : Non-réexportation totale. L'utilisateur final s'engage à ne pas vendre ou céder les matériels à un tiers (y compris dans le même pays) sans l'accord du gouvernement français.
- 9b : Non-réexportation en l'état. L'utilisateur final s'engage à intégrer les matériels dans ses propres productions et à ne pas les vendre ou les céder en l'état à un tiers (y compris dans le même pays) sans l'accord du gouvernement français. La signature du CNR en 9b ne fait donc pas obstacle à la réexportation des productions dans lesquels les matériels ont été intégrés.
 Nota : Les rubriques 9a et 9b sont exclusives : la signature des deux rubriques sur le même formulaire est

donc incompatible et constitue un cas d'irrecevabilité.

- 10a : Engagement gouvernemental. Le gouvernement du pays client s'engage à ne pas autoriser la réexportation des matériels. Le signataire doit avoir qualité pour engager son gouvernement (*autorité de contrôle*).
- 10b : Information du gouvernement. Le gouvernement du pays client reconnaît être informé que les matériels, soumis à la réglementation française sur le contrôle des exportations, ont été importés dans son pays.

Ce document est la propriété de l'État, il ne peut être reproduit, copié ou utilisé sans autorisation écrite.

² À noter que pour la rubrique numéro 5, s'il n'y a pas de contrat, il convient donc d'en préciser la raison. Par exemple : « document pour consultation ».

4.1.5.3 Liste des pays pour lesquels l'authentification du CNR n'est pas requise

La liste ci-dessous est présente à titre informatif, il vous appartient de vérifier sur <u>iXARM</u> que celle-ci est bien à jour :

1.	Albanie	14.	Croatie	27.	Japon	40.	Qatar
2.	Allemagne	15.	Danemark	28.	Koweït	41.	République tchèque
3.	Andorre	16.	Émirats arabes unis	29.	Lettonie	42.	Roumanie
4.	Arabie saoudite	17.	Espagne	30.	Liechtenstein	43.	Royaume-Uni
5.	Australie	18.	Estonie	31.	Lituanie	44.	Singapour
6.	Autriche	19.	États-Unis	32.	Luxembourg	45.	Slovaquie
7.	Bahreïn	20.	Finlande	33.	Malte	46.	Slovénie
8.	Belgique	21.	Grèce	34.	Mexique	47.	Suisse
9.	Brésil	22.	Hongrie	35.	Norvège	48.	Suède
10.	Canada	23.	Inde	36.	Nouvelle-Zélande	49.	Territoires d'outre-men
11.	Chili	24.	Irlande	37.	Pays-Bas		
12.	Chypre	25.	Islande	38.	Pologne		
13.	Corée du sud	26.	Italie	39.	Portugal		

Ce document est la propriété de l'État, il ne peut être reproduit, copié ou utilisé sans autorisation écrite.





4.2 Licence générale de transfert ou d'exportation

La licence générale de transfert (LGT) est un arrêté comportant des listes de produits autorisant tout fournisseur établi en France à effectuer le transfert de ces produits, sans limitation de quantité ou de montant, vers une ou plusieurs catégories de destinataires situés dans tout Etat membre de l'Union européenne.

La licence générale d'exportation (*LGE*) est un arrêté comportant des listes de produits autorisant tout exportateur établi en France à effectuer l'exportation de ces produits, sans limitation de quantité ou de montant, vers une ou plusieurs catégories de destinataires situés dans un Etat tiers à l'Union européenne.

Si vous envisagez d'utiliser une licence générale, il convient tout d'abord de vérifier l'éligibilité de votre matériel (*se référer au* Livre 9 *page 114*) et les modalités d'utilisation de la licence concernée. En cas de doute, vous pouvez contacter la DGA/DI.

Pour pouvoir bénéficier de la licence générale, vous devez déposer ensuite une primo-déclaration par l'intermédiaire du système d'information SIGALE (*cf.* Livre 9 page 114).

Si vous souhaitez utiliser plusieurs licences générales, il vous est nécessaire d'effectuer une déclaration pour chaque licence.

La DGA pourra vous demander un complément d'information et vous inviter, si nécessaire, à un entretien préalable.

Lorsque la déclaration remplit toutes les conditions nécessaires, le ministère des armées vous délivre un numéro d'enregistrement (*du type LIGEN-aa-xxx*) qui vous permet, dès réception, d'utiliser la licence générale.

Cas particuliers :

- Les fournisseurs utilisant la LGT FR 102 à destination des « entreprises certifiées » situées dans les États membres de l'Union européenne doivent impérativement vérifier avant chaque livraison que leurs destinataires sont titulaires d'un certificat valide <u>CERTIDER</u>.
- La LGT FR 107 permettant le retour des matériels temporairement transférés en France en vue d'une démonstration, d'essais, d'une présentation ou d'une exposition, de la réalisation d'œuvres culturelles, de commémorations historiques ou de manifestations culturelles ou éducatives impose d'effectuer un compte-rendu dans les six mois suivant l'événement.

Plus de détail au Livre 9 page 114.

5 VOS INTERLOCUTEURS

5.1 Vos interlocuteurs au ministère des armées (MINARM)



(*) : Délégué pour certaines opérations à l'UM-HMI

Retrouvez la liste de vos contacts DGA à l'adresse³ : https://www.ixarm.com/fr/contacts-sous-direction-de-la-gestion-des-procedures-de-controle.

Retrouvez comment contacter le coordinateur de soutien technique au Livre 10 page 121.

À titre d'information, il est possible de retrouver certains de vos interlocuteurs (MEAE, MINEFI, ...) via l'annuaire du service public disponible à l'adresse : https://lannuaire.service-public.fr/gouvernement/administration-centrale-ou-ministere 178371³.

5.2 Vos interlocuteurs à la direction des douanes et droits indirects (DGDDI)

Les courriers sont à adresser à :

Direction des douanes et droits indirects Bureau Restriction et sécurisation des échanges 11, rue des Deux-Communes 93 558 Montreuil

Vous pouvez aussi écrire à la boîte fonctionnelle comint2@douane.finances.gouv.fr.

Pour des informations mises à jour, veuillez consulter le site de la DGDDI.

³ Il vous est conseillé d'ajouter cette url à la liste de vos favoris (Internet Explorer) ou/et de vos marques pages (Firefox).

6 LIRE LA NUMEROTATION D'UNE LICENCE

Le numéro de licence contient toujours :

- le millésime de l'année sur 2 digits (par exemple 15 pour 2015),
- un numéro d'ordre sur 6 digits (par exemple 004118),
- une indication multi ou mono exportateur : une fraction représentant l'ordre de l'exportateur et le nombre d'exportateur sur une licence (exemple 1/4 est l'exportateur principal d'une licence et 2/4 le premier exportateur additionnel d'une licence comportant un exportateur principal et 3 exportateurs additionnels) détail à partir de la page 70,
- un numéro de version de la licence (exemple : 2.0 est la deuxième version validée d'une licence en effet toutes les versions se terminant par « .0 » sont des versions validées et toutes les autres versions sont des demandes en cours d'analyse par l'administration, exemple 5.2).

Le numéro de licence peut contenir en complément :

- si la licence a fait l'objet d'une demande ou plusieurs demandes de prorogations acceptées par l'administration, elle porte l'indice P suivi du nombre de fois où elle a été prorogée (*exemple : P2 pour une licence prorogée 2 fois*) à noter que l'indice figure sur le formulaire de licence mais pas dans les tableau de bord- détail à partir de la page 97,
- si la licence a fait l'objet de levées de conditions suspensives en une ou plusieurs fois, la licence porte l'indice C suivi d'un nombre qui indique le nombre de fois où l'administration a levé des conditions à noter que tant que figurent des fournitures sur le feuillet 4 du formulaire de licence, des conditions suspensives restent à lever détail au Livre 7 à partir de la page 109.

Exemple : 15 004118 4/4 2.0-P1-C1



Lorsqu'une demande de modification de licence est modifiée, l'indice Pn qui marque la prorogation disparaît⁴.

Lorsqu'une demande de modification de licence est modifiée, l'indice Cn qui marque la levée de condition sur la version précédente de la licence disparaît.

⁴ Une demande d'évolution a été formulée pour que la mention de prorogation reste pérenne sur la numérotation d'une licence.

7 LIRE UN FORMULAIRE DE LICENCE

Les formulaires de notification de licence émis par le bureau Comint 2 de la DGDDI contiennent 4 feuillets ainsi que, pour les licences en version 1.0, la fiche d'imputation (<u>CERFA 15044</u>) :

Le feuillet 1 rappelle les principaux termes de la licence (*exportateur, destinataire, … , licence soumise à condition,* …) :

DIRECTION GENERALE I	DE L'ARMEMENT
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUA	NES ET DROITS INDIRECTS
2	LICENCE INDIVIDUELLE
• DEXPORTATION de MAT	TÉRIELS DE GUERRE et MATÉRIELS ASSIMILÉS
	RT de PRODUITS LIÉS À LA DÉFENSE ^(I)
3. Nom et adresse du demandeur	4. Exportateur/Fournisseur
CARLANCE	28 4287 79470-001
1 REALTER (12 A location) services and the service comparison of the service o	Provide Antonia
And no bran in the state of the second of the second second second second second second second second second s	1 - FREWARD DE 92555 LE BURGER BORINSON COLUMN
5. Pays	6. Client(s)
5.a Pays client(s) : 1600 vege	Services étatiques des pays figurant en case 5.a.
5.b Pays de lère destination : 2	Société(s)
5.c Pays de destination finale : Retwork	2011年1月1日日 1月1日 1月1日 1月1日 1月1日 1月111 1月111 1月111 1月111 1月111 1月111 1月111 1月111 1月111 1月1111 1月1111 1月1111 1月1111 1月1111 1月1111 1月11111 1月11111 1月11111 1月11111 1月11111 1月111111
5.d Pays intermédiaire(s) :	 A star in the second sec
Voir Annexe 1	Voir Annexe 2
7. ler(s) destinataires(s) :	8. Destinataire(s) final(aux) :
Services étatiques des pays figurant en case 5.b.	Services étatiques des pays figurant en case 5.c.
Contractions (c)	Societe(s)
New York Control of the State o	1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1
Voir Annexe 3	Voir Annexe 4
9. Intermédiaire(s) :	10. Désignation générale de l'opération
Services étatiques des pays figurant en case 5.d.	Développement et production d'un nouveau propulseur EXOCET
Société(s)	39
	Valeur totale : The the of Euro
Voir Annexe 5	
 Bureau(x) de douane (le cas échéant) TOULOUSE BLAG: 	NAC
12. Cette licence est soumise à conditions.	
L'exportation/le transfert des fournitures fig	urant au feuillet nº3 est Mautorise(e)/ refuse(e) sans objet
Il appartient à l'exportateur de s'assurer que les	fournitures exportées respectent les conditions non suspensive
13. Cette licence est soumise a conditions.	res figurent en feuillet nº4 n'est pes enterisé
Ces fournitures ne pourront être exportée	s/transférées qu'après certification du respect des
conditions suspensives qui vous sont notifi	iées par le Ministère des Armées.
In sans objet. 14. La présente autorisation est valable jusqu'au · 2	7-11-2022
	ECTOHONIANE
845 840	Et 2/-11-2019
	El contra de la co
	Adjointe au chef de bureau "restrictions
	sécurisation des échanges" - DGDDI
¹⁾ Cette autorisation est également applicable au transfert des satellites et de	s lanceurs spatiaux en application de l'article L 2335-18 du code de la défense.

Le feuillet 2 rappelle les modalités générales d'utilisation de la licence, notamment le type de CNR applicable (*cf sur iXARM la <u>version française</u> et la <u>version anglaise</u>) ou si des conditions sont applicables :*

	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT	1. Numero de licence
	DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS	19 004509 1/1 1.0
20	15. Modalités générales d'utilisation de la licence	I
FEUILLET N°2	15. Modalités genérales d'utilisation de la licence La présente autorisation vous est notifiée, conformément aux articles L2335-3 et L2335 défense. Elle est sans préjudice du respect des autres réglementations applicables aux biens objet de votre demande. Il vous appartient de vérifier, préalablement à l'exportation ou au te les obligations réglementatires, notamment les obligations liées à la protection du secret de la respectées. Vous ête expressément tenus de déclarer, dans les trente jours suivant la signature du con afférents à la présente licence, les redevances d'études, de recherche et d'utilisation d'outillag où les matériels, objets du ou des contrats, auraient été antérieurement étudiés ou fabriqués armées fançaises dans le cadre d'un ou de plusieurs marchés ou contrats passé avec une pe ce titre, outre une copie du ou des contrats nar avient été antérieurement étudiés ou fabriqués armées rançaises dans le cadre d'un ou des contrats na posteriori sur pièces les déclarations redevances selon le formalisme défini dans le cadre des clauses applicables aux marchés pub Dans l'hypothèse où l'exécution du ou des contrats na donne lieu à aucune redevance, il fournir une attestation feu ou des contrats na e donne lieu à aucune redevance, d'unividuelle CERFA n°15044°01. Ces imputations ne sont pas visées par le service d'arasferts à destination d'autres Etats membres de l'Union européenne. Certificat d'utilisation finale / Engagement de non réexportation <u>finarcières associées à la licence</u> :	5-10 du Code de la sou aux prestations transfert, que toutes a défense, sont bien durat ou des contrats es dans tous les cas e pour le besoin des ensonne publique. A rous appartient de prévisionnelles de lics. vous appartient de lice douane pour les AR Conditions

Le feuillet 3 liste les fournitures qui peuvent être exportées sans justifier d'une levée de condition à l'administration :

		DIRECTIO DIRECTION GÉNÉRA	N GÉNÉRAL ALE DES DOU	E DE JANE	L'ARMEM	IENT ITS INDIRI	ECTS			1. Num 19 00	éro de lio 4309 1/1	ence 1.0	
2		🗹 D'EXPORTA	TION de MA E TRANSFE	LICE TÉR RT d	NCE IND IELS DE (le PRODU	IVIDUELI GUERRE e ITS LIÉS J	LE et MA' À LA I	TÉRIELS ASS DÉFENSE ⁽¹⁾	SIMILÉS	I			
	⊠ Fournitures □ Sans objet	dont l'exporta	tion/le tra	ans	fert est	🗹 aut	oris	é(e) / □ r	efusé(e) ⁽²⁾	Page /]	Nombr	re de p	oages]
10	6.	17. Matériels			18. N	Aesure			19. Valeur	•	20.	21.	22.
Id	1. Désignation	Réf. tech	Infos compl.	Cat. ML	Unité	Quantité	Devise	Prix Unitaire	Prix total	Pour douane	Temp. /Déf.	Délai de retour ⁽³⁾	Garantie (4)
6	r, daert untet Merzage - V		L.C" dt \250 st338500 dt Alt	ML4	lot	1	Euro	4 - 1943, N	annais an	NON	D		
7	olar 2017 March (ME		888	ML4	lot	1	Euro	te ubate (s. 1	420000 00	NON	D		
8	Construction of PLECTROSE() of Relief CONPOSION CREPCIO		normensjon L.SP dt VPC 65:00000 65:000000	ML1 1	lot	1	Euro		4010000,30	NON	D		
9	en anen non no nnour En alter non non nonnour	-	soran.40 L.10 dt V.20 4009500 dr alkan.eur.de securité	ML1 1	lot	1	Euro	4. 1 99 934	4 - 3 1600 ,00	NON	D		
1(0 Na - 6800 100 980 200 - 200		I. 12 dis eg. 0.3000000 dt corpo has, survitus dis organistationen	ML4	lot	1	Euro	and angels	C. 400,00	NON	т	36	
1	1 ASSESSMENT TO THE		2.000 V252.5000	ML2 2	lot	1	Euro	9200,00	11.2. <i>0</i>	NON	D		

(i) Cette autorisation est également applicable au transfert des satellites et des lanceurs spatiaux en application de l'article L.2335-18 du code de la défense.
 (ii) Pour les fominures mentionnées au présent feuillet, sont également autorisées les opérations commerciales préalables mentionnées aux 1° à 6° du I de l'article R. 2335-9 et aux 1° à 6° du I de l'article R. 2335-21 du code de la défense, ainsi qu'à l'article R. 2335-39 du même code.
 (ii) Pour les fominures mentionnées aux 1° à 6° du I de l'article R. 2335-21 du code de la défense, ainsi qu'à l'article R. 2335-39 et aux 1° à 6° du I de l'article R. 2335-21 du code de la défense, ainsi qu'à l'article R. 2335-39 et aux 1° à 6° du I de l'article R. 2335-21 du code de la défense, ainsi qu'à l'article R. 2335-35 et aux 1° à 6° du I de l'article R. 2335-21 du code de la défense, ainsi qu'à l'article R. 2335-35 et aux 1° à 6° du I de l'article R. 2335-21 du code de la défense, ainsi qu'à l'article R. 2335-35 et aux 1° à 6° du I de l'article R. 2335-35 et aux 1° à 6° du I de l'article R. 2335-21 du code de la défense, ainsi qu'à l'article R. 2335-35 et 36 du code de la défense.

Le feuillet 4 liste les fournitures qui ne peuvent pas être exportées sans justifier préalablement d'une levée de condition à l'administration :

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS 2. LICENCE INDIVIDUELLE ☑ D'EXPORTATION de MATÉRIELS DE GUERRE et MATÉRIELS ASSIMILÉS ☐ DE TRANSFERT de PRODUITS LIÉS À LA DÉFENSE ⁽¹⁾									19 004309 1/1 1.0			
	☑ Fournitur □ Sans objet	es dont l'exj t	oortation/le	tra	nsfert (est soun	a La l nis(e)) à condit	ions ⁽²⁾	Page / Nor	nbre de	e pag
23. ra	Décimation	24. Matériels	Infect commit	Cut	25.	Mesure	Davias	Duin Linitaina	26. Valeur	Davis daviana	27. Temp	28 Déla
ia.	Designation	Rei, iech	muos compi.	ML	Onne	Quantite	Devise	PIIX UIIIalle	PIIX IOIAI	Pour douane	remp.	de retou
	LUCUMENTATION		J 02 de dou tre MAJ dt intengibles de MEN 5000	ML-2	unité	1	Euro	ຼິລິມບໍ່ເດີດ	:20,00	NON	D	
2	OUTELAGE		L.03 ut VED 1000000	1 1.4	lot	1	Euro	⇔00000,00	-Creen0,00	NON	D	
	OUTILLAGE		L.3/	M∙.4	lot	1	Euro	400000,00	4000033,00	NON	т	36
Ļ	O JOULAGE DEVIEGRATION		L.05	Millin	lot	1	Euro	40.0000,00	4000000,00	NON	D	
;	OUTILLACE D'INTE CRATION		di vi 13 100000 1.06 di vi 13 100000	ML18	lot	1	Euro	40.10630,00	400000.0M	NON	т	36
9.	L'exportation/le trans sont notifiées par le N	fert des fournit Iinistère des Ar	ures figurant : mées.	au pr	ésent feu	illet n'est	autor	isé(e) qu'ap	rès respect de	s conditions q	ui vou	is

code de la défense, ainsi qu'à l'article R. 2335-39 du même code. ⁽³⁾ En mois. Uniquement pour les exportations et transferts temporaires Le CERFA 15044 permet de lister les exportations effectuées :

cerfa	DI DIRECTION GÉ	IRECTION GÉNÉRA	LE DE L'ARME DUANES ET E	EMENT DROITS IND	IRECTS	. Numéro de licence
[№] 15044*01	FICHE D'I FICHE D'I EXPORTATION de DE TRAN	MPUTATION DE e MATÉRIELS DE NSFERT de PROD	LICENCE IN GUERRE et UITS LIÉS À	DIVIDUELI MATÉRIEI LA DÉFEN	LE LS ASSIMIL SE ⁽¹⁾	ÉS
		Imputa	tions∞			
			Valeur f	facturée	N° déclaration	Cachet
Id. Libellé	Référence tec	hnique Quant.	En devises	En euros	Date ⁽³⁾	Signature ⁽⁴⁾

⁽¹⁾ Cette autorisation est également applicable au transfert des satellites et des lanceurs spatiaux en application de l'article L.2335-18 du code de la défense.

⁽²⁾ Le solde doit être tiré après chaque imputation.

⁽³⁾ Uniquement pour les exportations à destination de pays tiers à l'Union européenne. La valeur en douane doit, si elle est différente de la valeur facturée (contrat), être

indiquée dans cette colonne. (© L'imputation n'est pas visée par le service des douanes pour les transferts à destination d'autres États membres de l'Union européenne.

Livre 1 onfiguration des navigateurs Internet pour l'utilisation de **TAL** Avertissement

1 CONFIGURATION DES NAVIGATEURS

1.1 Utiliser le bon navigateur Internet

Seuls Internet Explorer, Edge ou Mozilla Firefox sont compatibles avec les télé-procédures SIGALE.



1.2 Vider l'historique et paramétrer correctement les navigateurs Internet

Vider régulièrement l'historique des navigateurs permet non seulement d'éviter les problèmes de numérotation de version mais aussi d'accélérer les performances lors de la saisie des données. Ci-après des méthodes qui permettent d'automatiser le vidage de l'historique.

1.2.1 Avec le navigateur Firefox⁵⁶

	la barre de menu Cliquer sur « outils » - « Options » :			
	<u>Fichier</u> Édition <u>A</u> ffichage <u>H</u> istorique <u>M</u> arque-pages	0uti	ls <u>?</u>	
	Thtradef Le portail des intr × +		<u>T</u> éléchargements Ct Modul <u>e</u> s complémentaires Ct	rl+J rl+Maj+A
	< 🛈 🗰 🛛 portail.intradef.gouv.fr		Développement <u>w</u> eb	F
	🔀 Totem 🐹 Accueil 🔚 SIGAL - DR - PROD 🔚 SIGA		Informations sur la page	
			<u>O</u> ptions	
Nota	: Si la « barre de menu » n'apparaît pas : Faire un clie de menu » :	droit	dans l'espace à côté des ongle	ts et cliquer sur « Barre
Nota	: Si la « barre de menu » n'apparaît pas : Faire un clie de menu » :	droit	dans l'espace à côté des ongle <u>A</u> ctualiser tous les onglets	ts et cliquer sur « Barre
Nota	: Si la « barre de menu » n'apparaît pas : Faire un clia de menu » :	droit	dans l'espace à côté des ongles Actualiser tous les onglets Marquer tous les onglets	ts et cliquer sur « Barre
Nota	 Si la « barre de menu » n'apparaît pas : Faire un clie de menu » : Intradef Le portail des intr × + Intradef Le portail.intradef.gouv.fr Totem isi Accueil isi SIGAL - DR - PROD isi 	droit	<i>dans l'espace à côté des ongle</i> <u>A</u> ctualiser tous les onglets <u>M</u> arquer tous les onglets A <u>n</u> nuler la fermeture de l'onglet	ts et cliquer sur « Barre
Nota	: Si la « barre de menu » n'apparaît pas : Faire un clie de menu » : Intradef Le portail des intr × + () Intradef Le portail.intradef.gouv.fr Totem isi Accueil SIGAL - DR - PROD	droit	dans l'espace à côté des ongles Actualiser tous les onglets Marquer tous les onglets A <u>n</u> nuler la fermeture de l'onglet Barre de <u>m</u> enus	ts et cliquer sur « Barre
Nota	: Si la « barre de menu » n'apparaît pas : Faire un clie de menu » : Intradef Le portail des intr × + ())) portail.intradef.gouv.fr Totem isi Accueil i SIGAL - DR - PROD i	si v	dans l'espace à côté des ongles Actualiser tous les onglets Marquer tous les onglets A <u>n</u> nuler la fermeture de l'onglet Barre de <u>m</u> enus <u>B</u> arre personnelle	ts et cliquer sur « Barre
Nota	: Si la « barre de menu » n'apparaît pas : Faire un clie de menu » : Intradef Le portail des intr × + () Intradef Le portail.intradef.gouv.fr Totem isi Accueil SIGAL - DR - PROD	si v	dans l'espace à côté des ongles Actualiser tous les onglets Marquer tous les onglets A <u>n</u> nuler la fermeture de l'onglet Barre de <u>m</u> enus <u>B</u> arre personnelle <u>P</u> ersonnaliser	ts et cliquer sur « Barre

⁶ Durant la procédure, suivant la configuration de votre PC, il peut être proposé de redémarrer Firefox, ce qu'il faut alors accepter.

⁵ Suivant la version de Firefox l'apparence peut varier mais les menus et l'enchaînement des tâches restent identiques.

Cliquer sur « Vie privée », puis dans « Historique » « Règles de conservation », choisir « utiliser les paramètres personnalisés pour l'historique » :

	Q Recherche	
.D. Général	Contenu	Pistage
Q Recherche	Applications	Utiliser la protection contre le pistage dans les fenêtres de navigation privée En
Contenu	🗢 Vie privée	vous pouvez egalement gerer les parametres ive pas me pister.
Applications	Sécurité	Historique
🗢 Vie privée		<u>R</u> ègles de conservation : utiliser les paramètres personnalisés pour l'historique
🔒 Sécurité	💩 Avancé	Toujours utiliser le n
		 <u>C</u>onserver l'hist ne jamais conserver l'historique
💩 Avancé		Conserver l'hist utiliser les paramètres personnalisés pour l'historique

Cocher « Accepte les cookies », choisir « toujours » dans « Accepter les cookies tiers » et « la fermeture de Firefox » dans « Les conserver jusqu'à : », puis cliquer sur « Paramètres » :

0 Général	Vie privée [®]
Q Recherche	
E Contenu	Pistage
Applications	Utiliser la protection contre le pistage dans les fenêtres de navigation privée En savoir plus Modifier les listes de blocage
🗢 Vie privée	Vous pouvez également gérer les paramètres Ne pas me pister.
🚔 Sécurité	Historique
💰 Avancé	Kegles de conservation : utiliser les parametres personnalises pour l'historique Toujours utiliser le mode de navigation privée <u>C</u> onserver l'historique de navigation et des téléchargements Conserver l'historique des recherches et des formulaires
	Accepter les cookies Exceptions Accepter les cookies tiers : toujours
	Les conserver jusqu'à : la fermeture de Firefox 🔻 Afficher les coo <u>k</u> ies
	✓ Vider l'historique lors c leur expiration Paramètres
	la fermeture de Firefox

Cocher toutes les cases et cliquer sur « OK » :

Lorsque je quitte Firefox, supprimer automatiquement le	s élém	ents suivants :	
Historique			- 81
Historique de navigation et des téléchargements	\checkmark	Cookies	- 81
Connexions actives	~	C <u>a</u> che	- 81
Historique des formulaires et des recherches			- 81
Données			- 81
✓ Préférences de site	\checkmark	Données de site web hors connexion	- 81
		OK Annuler Ajde	

1.2.2 Avec le navigateur Internet Explorer

Fichier Edition Affichage I	Favoris	Outils ?
👆 퉬 CIMS 🔻 퉬 Forces 🔻 [📔 IP 👻	Supprimer l'historique de navigation Ctrl+Maj+Suppr
		Navigation InPrivate Ctrl+ Maj+ P
		Signaler des problèmes de site Web
		Options Internet

Nota : Si la « barre de menu » n'apparaît pas : Faire un clic droit dans l'espace à côté des onglets et cliquer sur « Barre de menu » :

de menu » :	
	Comparing the stature DGA Actualités Actualités Barre de menus Volet des favoris Barre de menus Volet des favoris Barre de commandes Barre d' état Verrouiller les barres d'outils Afficher les onglets sur une ligne séparée Bille Réstaurer Déplacer Taille Réduire Actualités Fermer
Dans l'onglet « Général	<image/>

1.3 Se déconnecter entre une consultation et une nouvelle saisie de LEMG

ATENTION! Il faut toujours après avoir consulté des licences (*lecture sans action, « Enregistrer » ou « Soumettre »*), se déconnecter puis se reconnecter <u>avant de saisir</u> une demande ou de <u>modifier</u> une licence d'exportation, ou mieux fermer le navigateur Internet pour vider le cache (*cf.§ 1.2*).

1.4 Ne pas travailler en multi-onglets ou multifenêtres

ATTENTION!

Il ne faut jamais ouvrir plusieurs onglets ou plusieurs fenêtres pour traiter plusieurs licences en parallèle ou effectuer des copier-coller d'une demande dans une autre.

2 AVERTISSEMENT

ATENTION! Il ne faut strictement jamais utiliser les boutons de navigation des navigateurs Internet sous risque systématique de corrompre une demande.



Livre 2 Création d'un compte opérateur économique

1 PRINCIPES

L'enregistrement d'un nouvel opérateur sous SIGALE ne <u>nécessite pas de s'authentifier</u> (*ni mot de passe ni login*), lorsque cette primo-procédure d'enregistrement sur SIGALE est terminée, alors tout accès à SIGALE n'est possible qu'avec un moyen d'authentification forte décrit au Livre 3 à compter de la page 40.

Avant d'accéder pour la première fois à la télé-procédure relative à la gestion des opérateurs économiques, vous devez :

- vous assurer au sein de votre société qu'un compte au nom de cette société n'a pas déjà été créé dans SIGALE⁷ ;
- disposer d'un extrait K-BIS daté de moins de trois mois ;
- disposer d'un numéro EORI à obtenir auprès du service des douanes si nécessaire (<u>https://www.douane.gouv.fr/demarche/enregistrer-votre-entreprise-aupres-de-la-douane-numero-eori</u>).

Cette télé-procédure permet à un opérateur non inscrit d'être inscrit dans le référentiel opérateur SIGALE. Ce référencement est nécessaire pour obtenir les codes (*mots de passe*) et *Token (carte permettant un moyen d'authentification forte*) qui permettront par la suite d'accéder à toutes les télé-procédures SIGALE (*référencement de matériel - dépôt de demande, de modification ou prorogation de licence, et tableau de bord*). Ces derniers vous sont transmis par voie postale, à l'issue de la procédure décrite ci-après.

ATTENTION!

Cette télé-procédure ne comporte pas de fonction « brouillon », c'est-à-dire que vous ne pouvez pas entamer une démarche, la sauvegarder puis la reprendre plus tard. Vous devez donc disposer de toutes les informations nécessaires avant d'entamer cette démarche.

La demande de référencement d'un opérateur dans SIGALE est analysée par le bureau des licences (*retrouvez la liste de vos contacts à l'adresse : <u>https://www.ixarm.com/fr/contacts-sous-direction-de-la-gestion-des-procedures-de-controle</u>).*

Ce document est la propriété de l'État, il ne peut être reproduit, copié ou utilisé sans autorisation écrite.

⁷ Merci de bien respecter cette consigne car le cas d'une demande de création d'un opérateur alors qu'il existe déjà dans SIGALE est trop fréquent.

2 CREATION- PAS A PAS

Pa	s à pas	Nb caractères	Attendu
1.	S'assurer au sein de votre société qu'un compte opérateur n'a pas déjà été créé dans SIGALE	Sans objet	Sans objet
2.	Garder à porter de main sur support informatique ou sur son disque dur l'extrait de K-BIS de moins de trois mois	Sans objet	Sans objet
3.	Garder à porter de main le numéro EORI	Sans objet	Sans objet
4.	Se rendre sur l'url https://mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfjsp?interviewID=AgrementOperateurIndustriel	Sans objet	Sans objet
	et sélectionner Demander un référencement (nota : pour tout autre choix il vous est demandé de vous authentifie puis cliquer sur suivant :	er)	
	Accueil		
	RÉFÉRENCEMENT D'UN OPÉRATEUR INDUSTRIEL		
	Ver. 3.0.0.0		
	MENU		
	Référencement		
	Demander un référencement		
	Reprise des téléprocédures enregistrées		
	Lister les brouillons		
	Reprise des demandes non recevables		
	Lister les demandes non recevables		



Pas	à pas		Nb caractères (blanc compris)	Attendu	
5.	Remplir tous les champs de la page :	lir tous les champs de la page :			
	RÉFÉRENCEMENT D'UN OPÉRATEUR INDUSTRIEL - CRÉATION		Raison sociale : 100	Champ obligatoire : Saisir le nom de l'é	
			Nom commercial ou enseigne : 100	Champ facultatif : Saisir le nom usuel d	
	ETABLISSEMENT PRINCIPAL		Numéro EORI de l'établissement principal :	Champ obligatoire : Saisir le numéro E	
	Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoiremen	nt.	$16 \operatorname{soit} 2 (FR) + 9 + 5$	Le numéro EORI s'obtient auprès de la	
	* Raison sociale		Forme juridique : 30	Champ obligatoire pour les sociétés et a	
	Nom commercial ou enseigne		N° TVA intracommunautaire :	Champ facultatif à fournir uniquemer	
	* Numéro EORI de l'établissement principal	FR	$2 (FR) + 2 (clé informatique) + 9 (N^{\circ} SIREN)$	conformément à l' <u>article 37 du décret n</u>	
	Forme juridique		Extrait K-BIS : Sans objet	Champ obligatoire. Le nom du fichi	
	* Extrait K-Bis	Parcourir Aucun fichier sélectionné.		l'opérateur] »	
	Lettre d'engagement	Parcourir Aucun fichier sélectionné.		Le <u>seul format accepté</u> est : « pdf ».	
	Adresse nostale		Charte d'engagement ⁶ : Sans objet	Il est très recommandé de joindre une v	
	* N° et libellé de la voie * Code postal			Le modele de chartre d'engagement se	
	* Localité			SIGAL E (« unloader	
	Si l'adresse physique de votre société est différente de	Tadresse postale cochez cette case		l'original par	
				DGA/DI/SPEM/SDG	
	Personne ayant le pouvoir o engager la	societe		60, boulevard du géné	
	* Prénom			CS 21623 75 500 Paris Codex 14	
	* Fonction		Adresse postale	Champs obligatoires : l'adresse à laque	
	Administrateur "Personnellement Resp	onsable"	N° et libellé de la voie \cdot 100	Pour information, c'est l'adresse postale	
	Nom		Code postal : 5 chiffres sans espace	•	
	Prénom		Localité · 100		
	Fonction		Si l'adresse physique de votre société est différente de	Champ obligatoire si votre adresse phy	
	Responsable du Contrôle des exportations	ions	l'adresse postale cochez cette case	correspondre à celle portée sur le K-Bi	
	* Nom * Prénom		•	celle de l'adresse postale	
	* Fonction		Personne ayant le pouvoir d'engager la société	Champs obligatoires : Saisir les informa	
			Nom : 100 (pour améliorer la lisibilité : tout en majuscule)	ayant autorité pour prendre des engage comptes rendus et registres d'exportation	
	Je veux déclarer un(des) site(s) secondaire(s)		Prénom : 100 (pour améliorer la lisibilité : seule la 1 ^{ère} lettre en mainscule)		
	•	Precedent Survant	Fonction 100		
			Administrateur personnellement responsable	Ces champs ne concernent que les o	
				conformément à l' <u>article 37 du décret r</u>	
1	- altrian l				
HI	Avant de passer à l'étape suivan	te, il faut vérifier minutieusement les données saisies, une fois sur la	majuscule)		
	page suivante, si vous voulez rev	enir en arrière (avec l'utilisation du bouton Précédent, car pour rappel	Policuloli : 100	Champs abligatoiras : Saisir l'idantitá	
	il ne faut jamais utiliser les bout	ons de navigation des navigateurs Internet cf. Livre 1au § 2 page 31)	Responsable du Controle des exportations	opérations de transfert et d'exportation	
	toutes vos donnees sont enacees.		Nom : 100 (pour améliorer la lisibilité : tout en majuscule)	responsable est personnellement destina	
			majuscule)	^a par ses fonctions, il doit également appa	
			Fonction : 100		
			Je veux déclarer un (des) site(s) secondaire(s) : Sans		
			objet	ATENTION! En l'état actuel il n'é	
				Cette déclaration n'ou	
				informations seraient	
				son nom, il convient a	
				procéder à la création	
			Nota: Une même personne peut détenir plusieurs des trois rôles précités (personne quant		
			responsable et responsable du Contrôle des exportations).		
				-	

entité juridique de la société.

le la société si différent de la raison sociale.

CORI (si vous ne disposez pas de numéro EORI cf. § 1 page 33). a DGDDI.

associations uniquement.

nt pour les opérateurs souhaitant bénéficier de la certification, <u>°2011-1467 du 9 novembre 2011</u>.

ier doit impérativement être sous la forme « K-BIS_[nom de

version scannée de la chartre d'engagement signée. trouve au Livre 12 page 128. Le <u>seul format accepté</u> est : « pdf ».

us de télécharger depuis vos moyens informatiques vers le portail r ») une version scannée de la chartre d'engagement, de renvoyer courrier postal ordinaire à l'adresse suivante : BPC/BDL

éral Martial Valin

5Le <u>seul format accepté</u> est : « pdf ».

elle l'administration transmettra les documents vous concernant. e qui figure sur le formulaire de licence.

nysique diffère de votre adresse postale. L'adresse physique doit is. Les règles complétion de l'adresse physique sont identiques à

ations concernant le membre de l'organe de direction de l'opérateur gements au nom de sa société. Il est notamment le signataire des on prévus à l'article L-2335-6 du code de la Défense.

pérateurs déjà certifiés ou susceptibles d'en faire la demande <u>°2011-1467 du 9 novembre 2011</u>.

et fonction du responsable qualifié chargé de garantir que les ion sont effectuées dans le respect de la réglementation. Ce ataire des éventuelles conditions associées à la licence notifiée. De araître en signataire (*cf. Livre 2 § 2 étape 6 du pas-à-pas page36*).

est pas conseillé de déclarer de sites secondaires dans SIGALE. avre aucun droit à export en propre pour les sites secondaires. Ces purement informatives. Si un site secondaire désire exporter en alors, sous couvert d'accord préalable écrit de son siège social, de d'un compte opérateur dans SIGALE.

le pouvoir d'engager la société, administrateur personnellement

⁸ Comprendre « Chartre d'engagement ». Une correction aura lieu pour la prochaine version du portail industriel (2021).

andes (correspondants) :

éléphone et mail (mél) sont des champs obligatoires. des personnes qui seront autorisées à :

l'administration;

es demandes de licence.

à les valider au nom de votre société. Les démarches qui seront sauvegardées et reprises par des personnels disposant de la qualité ssion à l'administration.

Éléphone et mail (mél) sont des champs obligatoires. des personnes qui seront autorisées à :

re société, es demandes de licence. s saisies par un correspondant.

y ait deux signataires au minimum en raison des problèmes induits taire unique sur l'utilisation ultérieure de SIGALE par l'opérateur .
Pas à pas	Nb caractères (blanc compris)	Attendu
Pas à pas 7. Cliquer sur Suivant (cf. image précédente) l'ensemble des données que vous avez saisies apparaît sur une page de synthèse :	Nb caractères (blanc compris) Sans objet	 Attendu Vérification des données saisies avant sou Vous avez la possibilité pour cela de : modifier votre demande en cliquant su <i>aux informations générales</i>); modifier votre demande en cliquant se informations relatives aux personnes le générer, à des fins de gestion interne, informations que vous avez saisies.
Modifier Personnel à habiliter Personne(s) habilitée(s) à saisir des demandes <u>Wom Prénom W de téléphone Mail</u> Signataire(s) autorisé(s) des demandes <u>Wom Prénom W de téléphone Mail</u> <u>Itcutter</u> <u>Modifier</u> <u>Célécters nu</u> <u>Récédent</u> councitre <u>Récédent</u> councitre Nota : À ce stade il est possible de cliquer sur le bouton Précédent (pour rappel il ne faut jamais utiliser les boutons de navigation des navigateurs Internet cf. Livre Iau § 2 page 31) et de revenir sur cette page en cliquant sur le bouton Suivant de la page précédente, les données saisies ne sont pas effacées.		

oumission à l'administration.

sur Modifier (cette action vous ramène à la première page relative

sur **Précédent** (cette action vous ramène à la page de saisie des shabilitées et aux signataires) ;

e, un fichier « .xml » (en cliquant sur Générer xml) reprenant les

Pa	s à pas	Nb caractères (blanc compris)	Attendu
8.	Cliquer sur Soumettre (<i>cf. image précédente</i>) et un message de bonne prise en compte apparaît (<i>dans le cas contraire cf. Livre 10 page 121</i>) : AGRÉMENT D'UN OPÉRATEUR INDUSTRIEL CONFIRMATION Votre dossier de demande de référencement a été transmis à l'administration. Vous recevrez la confirmation de cet envoi dans votre tableau de suivi « Votre compte pro » (Numéro de télédossier: A-0-NJ1DQ7DMBD) Vous serez contacté prochainement par le service en charge du traitement de votre demande	Sans objet	La demande est soumise à l'administrat à ce stade, vous ne disposez pas pour l'avancement de votre dossier.
Not	a : Accès à « Votre compte pro « : https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises puis se connecter.		

tion qui peut alors statuer. Puisque vous n'êtes pas encore référencé r cette opération d'un tableau de bord vous permettant de suivre Dès que votre demande est validée, et à réception de la charte d'engagement signée, un courrier de l'administration est transmis à l'attention du responsable du contrôle des exportations que vous avez déclaré. Ce courrier comporte la liste des personnes habilitées et les codes qui leurs sont affectés. Les codes sont nominatifs. Deux types de code sont attribués :

- un code d'accès aux télé-procédures : ce code permet l'accès aux télé-procédures relatives à l'évolution de votre profil « opérateur », au référentiel matériel, au dépôt de demandes de licences et au tableau de bord. Ces codes sont attribués aux signataires et aux correspondants ;
- un code de validation des demandes : ce code permet de valider, au nom de votre entreprise, les démarches réalisées en vue de leur transmission à l'administration. Seuls les signataires disposent de ces codes.

Ce courrier est accompagné d'un moyen d'authentification forte appelée Token (cf. Livre 3 page 40). L'opérateur économique reçoit autant de Token qu'il a déclaré de personnes habilitées à saisir des demandes et de signataires autorisés des demandes. Chaque Token est nominatif. Interdiction est faîte d'échanger les codes d'accès téléprocédures.

DGA				
Direction Génére de L'Armement Direction du De International	RALE		Paris, le 03 mars 2020	
		L'ingénieur en Jacques DEFF Sous-directeur	a chef des études et technique ENDINI r Gestion des procédures de c	es de l'armement contrôle à
		Milana Alac b Naca marija (na 18 augustatur Taura - 13	an shi sa sa
Objet :	Codes d'accès au	x téléprocédures SIG.	ALE	
Objet : La DGA a l'hom dépôt en ligne d Nom	Codes d'accès auz neur de vous transmett es dossiers instruïts pr Prénom	x téléprocédures SIG. tre les codes d'accès de ar l'administration au tr Statut	ALE votre entreprise aux télépro- avers du système SIGALE. Code d'accès téléprocédures	cédures permettant le Code de validation des demandes
Objet : La DGA a l'hom dépôt en ligne d Nom Tabra - i	Codes d'accès au neur de vous transmett es dossiers instruits pr Prénom	x téléprocédures SIG. tre les codes d'accès de r l'administration au tr Statut Signataire	ALE votre entreprise aux télépro- avers du système SIGALE. Code d'accès téléprocédures TW+S5091BAnLgqwr	cédures permettant le Code de validation des demandes OG9a_MVT000L5hIT
Objet : La DGA a l'hom dépôt en ligne d Nom Tabras i .reg. Sta	Codes d'accès aus neur de vous transmett es dossiers instruits pe Prénom i? (?) - cep	x téléprocédures SIG. tre les codes d'accès de ar l'administration au tr Statut Signataire Correspondant	ALE votre entreprise aux télépro avers du système SIGALE. Code d'accès téléprocédures TW+SSO91BAnLgqwr Sk9D_BnGGof4xEw2	cédures permettant le Code de validation des demandes OG9a_MVTocoLShIT
Objet : La DGA a thom dépôt en ligne d Nom Tabre 1 registra M ++	Codes d'accès au neur de vous transmett es dossiers instruits pr Prénom	x téléprocédures SIG. tre les codes d'accès de ar l'administration au tr Statut Signataire Correspondant Correspondant	ALE votre entreprise aux télépro- avers du système SIGALE. Code d'accès téléprocédures TW+SSO91BAnLgqwr Sk9D_8nGGcf4xEw2 GDqzsM12za@57Vph	cédures permettant le Code de validation des demandes OG9a_MVToooL5hIT
Objet : La DGA a l'hom dépôt en ligne d Nom Tabou 1 .reg sign ki +	Codes d'accès au neur de vous transmett es dossiers instruits pa Prénom Lui res Cepanolifi Coloris Coloris	x téléprocédures SIG. tre les codes d'accès de r l'administration au tr Statut Signataire Correspondant Correspondant Correspondant	ALE votre entreprise aux télépro- avers du système SIGALE. Code d'accès téléprocédures TW+SSO91BAnLgqwr Sk9D_8nGGcf4xEw2 GDqzsM12za@57Vph 84AKiusPLW7Pd@30	cédures permettant le Code de validation des demandes OG9a_MVTocoLShIT
Objet : La DGA a l'hom dépôt en ligne d Nom Tabre, 1 	Codes d'accès aux neur de vous transmett es dossiers instruits pr Prénom c	x téléprocédures SIG. tre les codes d'accès de r l'administration au tr Statut Signataire Correspondant Correspondant Correspondant ninatifs et ne peuvent é sonnels déclarés com L'ingénieur en cl directe	ALE votre entreprise aux télépro- avers du système SIGALE. Code d'accès téléprocédures TW+SSO91BAnLgqwr Sk9D_8nGGcf4xEw2 GDqzsM12za@S7Vph 04AKiusPLW7Pd@30 Etre transmis qu'aux personne me signataire sont habilité hef des études et techniques aur Gestion des procédures d	Code de validation des demandes OG9a_MVToooL5hIT



Livre 3 Connexion à SIGALE & Validation des demandes Il existe plusieurs adresses Internet pour accéder à SIGALE en fonction du besoin, elles figurent dans les deux chapitres ci-après.

1 URL DES CONNEXIONS DE PRODUCTION

ATTENTION!

Il est vivement conseillé de placer les url du présent chapitre 1 dans ses favoris (*Internet Explorer*) ou ses marque-pages (*Firefox*).

1.1 url ne nécessitant pas d'authentification forte

Référencement d'un opérateur industriel : https://mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfjsp?interviewID=AgrementOperateurIndustriel

1.2 url nécessitant une authentification forte

Référencement d'un matériel classé : https://mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfjsp?interviewID=GestionMateriels

Licences de transfert et d'exportation : https://mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfjsp?interviewID=GestionLicence

Tableau de bord :

https://mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfjsp?interviewID=TableauDeBord

2 URL DES « CONNEXIONS SPECIALES » POUR DES TESTS EN PARTENARIAT AVEC LA DGA

Lors de phase de tests sur de nouvelles versions SIGALE, des opérateurs économiques, sur la base du volontariat sont parfois sollicités pour déposer des demandes « Tests ». Il leur est alors fourni provisoirement tous les moyens nécessaires pour accéder aux url de test ci-dessous.

2.1 url ne nécessitant pas d'authentification forte

Référencement d'un opérateur industriel :

https://pre-prod.mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfjsp?interviewID=AgrementOperateurIndustriel

2.2 url nécessitant une authentification forte

Référencement d'un matériel classé : https://pre-prod.mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfjsp?interviewID=GestionMateriels

Licences de transfert et d'exportation : https://pre-prod.mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfjsp?interviewID=GestionLicences

Tableau de bord :

https://pre-prod.mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfjsp?interviewID=TableauDeBord

3 MODE DE CONNEXION

Lorsqu'une url décrite dans les chapitres 1.2 et 2.2 est activée, il est demandé de saisir le mot de passe qui vous a été envoyé par le bureau des licences sous enveloppe scellée.

1. Il convient de saisir ce code dans le cadre face à « Veuillez saisir votre code d'accès » puis de cliquer sur valider.

ATENTION! Ne pas cliquer sur Suivant bouton qui ne sert à rien à cette étape mais sur le bouton Valider.

GESTION DES LICENCES	
Accueil Menu Démarche Soumettre	
	Ver. 3.0.0.0
ACCUEIL	
Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement.	
* Veuillez saisir votre code d'accès	
Valider	
Suivant	

2. Il convient de saisir le code (*dit code OTP*) face au champ « Veuillez saisir votre code OTP » et cliquer sur suivant :

GESTION DES LICENCES	
Accueil Menu Démarche Soumettre	
	Ver. 4.0.4.0 Build 08
ACCUEIL	
Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement.	
Veuillez saisir votre code OTP	
Suivant	

Pour obtenir le code OTP, il convient de cliquer sur le bouton « Press » du Token (*ou carte OTP*) qui vous a été fourni :



ATTENTION!

Pour rappel, l'utilisation de ce **mot de passe** et du **Token** est **strictement personnelle**. Il ne doit être utilisé que par la personne désignée sur le courrier envoyé par l'administration.

Si votre Token ne fonctionne pas ou que vous l'avez bloqué après 3 essais infructueux, il convient de contacter le bureau des licences (*BDL*) (*retrouvez la liste de vos contacts à l'adresse :* <u>https://www.ixarm.com/fr/contacts-sous-direction-de-la-gestion-des-procedures-de-controle</u>).</u>

3. Vous arrivez alors sur l'url demandée, par exemple :

GESTION [DESLICENCES	
	Accueil Menu Démarche Soumettre	
	MENU	
	Licence	
	Modifier une licence en cours	
	Modifier une licence notifiée	
	Proroger une licence individuelle	
	Primo-enregistrement	
	Déclarer un primo-enregistrement	
	Reprise des téléprocédures enregistrées	
	Lister les brouillons	
	Reprise des demandes non recevables	
	Suivant	

4 VALIDATION DES DEMANDES

Lors de la création d'un opérateur économique, des responsables, des correspondants et des signataires ont été désignés (cf. Livre 2).

À la fin de chaque demande, afin de la valider, les signataires devront saisir le code d'accréditation qui leur aura été fourni. Dans le cas où le correspondant n'est pas signataire, la demande ne peut être validée dans la même session par le signataire et il est nécessaire que la demande soit enregistrée par le correspondant puis reprise dans les brouillons par le signataire pour validation. Exemple :

Liberd - Égalité - Fratemité République Française Le compte professionnel des démarches en ligi	ne
Accueil GESTION DES LICENCES	
Accueil Menu Démarct	ne Soumettre
SOUMISSION	
Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoireme	nt.
Demande de prorogation	
Informations sur la licence	
Raison sociale	RAGNAROK
Désignation générale de la demande	licence test prorogation ragnarok
Date de fin de validité de la licence	23/11/2020
	Pays destination Australie Costa Rica Russie
Commentaires	
Commentaires	je souhaite la prorogation pour les raisons suivantes : raison1 raison2 raison3
Pièces jointes	
 Pièce jointe 1 Doc1.docx Pièce jointe 2 Kbis.pdf Pièce jointe 3 Pièce jointe 4 Pièce jointe 5 	
* Code d'accréditation	Modifier
	Précédent Soumettre

Livre 4 Modification d'un opérateur économique

1 PRINCIPES

Vous changez de raison sociale ou de numéro EORI, vous déménagez, un collaborateur quitte sa fonction ou un nouveau collaborateur arrive dans la fonction exportation, il est alors possible dans SIGALE de modifier son compte d'opérateur, dès lors que vous êtes en possession de votre Login et de votre *Token*.

Il suffit de vous connecter à SIGALE, de suivre le mode opératoire décrit ci-après pour soumette votre demande à l'administration.

ATTENTION!

Lors d'une modification de votre profil opérateur, suivant le type de traitement effectué par l'administration sur votre demande, il peut être nécessaire de reprendre vos licences valides et en cours d'instruction afin qu'elles puissent restées pérennes. Il vous est recommandé de vous rapprocher du bureau des licences (*retrouvez la liste de vos contacts DGA à l'adresse : https://www.ixarm.com/fr/contacts-sous-direction-de-la-gestion-des-procedures-de-controle*) avant d'opérer une modification portant sur un changement « majeur » de votre profil opérateur (*changement d'EORI, fusion d'entité, ...*). Plusieurs solutions sont disponibles notamment si vous possédez un grand nombre de licences valides.

2 PAS A PAS

2.1 Sans enregistrement de brouillon

Pa	s à pas	Nb caractères	Attendu		
1.	Se rendre sur l'url https://mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfjsp?interviewID=AgrementOperateurIndustrieL et selectionner Modifier un profil opérateur :	Sans objet	ATTENTION! Lors d'une modification l'administration sur votre et en cours d'instruction vous rapprocher du burea https://www.ixarm.com/f controle) avant d'opérer profil opérateur (chang disponibles notamment s		
2.	Saisissez votre code d'accès : Accueil RÉFÉRENCEMENT D'UN OPÉRATEUR INDUSTRIEL - MODIFICATION ENTREPRISE Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement. *Veuillez saisir votre code d'accès Valider Valider	Sans objet	Sans objet		
3.	Saisir votre code OTP (<i>cf. Livre 3 § 3 étape 2 en page 42</i>) : Accueil RÉFÉRENCEMENT D'UN OPÉRATEUR INDUSTRIEL - MODIFICATION ENTREPRISE Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement. *Veuillez saisir votre code OTP ••••••	Sans objet	Sans objet		

de votre profil opérateur, suivant le type de traitement effectué par e demande, il peut être nécessaire de reprendre vos licences valides afin qu'elles puissent restées pérennes. Il vous est recommandé de au des licences (*retrouvez la liste de vos contacts DGA à l'adresse :* fr/contacts-sous-direction-de-la-gestion-des-procedures-de-

une modification portant sur un changement « majeur » de votre *ement d'EORI, fusion d'entité,* ...). Plusieurs solutions sont i vous possédez un grand nombre de licences valides.

difier lo	s champs nécessaires de la page :	
	s champs necessaries de la page.	
eil		
RÉFÉREN	CEMENT D'UN OPÉRATEUR INDUSTRIEL - MODIFICATION	
	ETABLISSEMENT PRINCIPAL	
	Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement.	
	* Raison sociale 2004 ft ^a *	
	Nom commercial ou enseigne	
	* Numéro EORI de l'établissement principal	
	Forme juridique	
	N° TVA intracommunautaire 💈 Vous avez délà enrenistré un extrait KBis pommé : K BIS MDBA odf. Vous pouvez le channer en téléchargeant un pouvel extrait KBis. Le	
	précédent sera alors supprimé.	
	Extrait K-Bis Parcourir Aucun fichier sélectionné.	
	Lettre d'engagement Parcourir Aucun fichier sélectionné.	
	Adresse postale	
	N° et libellé de la voie ^{[} ⊡∕ <u>estay,®≜</u> nn	
	* Code postal 22258	
	* Localité 🔝 SUIS /S ROBY SON OCTO	
	🗹 Si l'adresse nhvsique de votre société est différente de l'adresse nostale cochez cette case	
	Adresse physique	
	* N° et libelle de la voie <u>Svenite Konnad</u>	
	* Localité EP(50501 - Utitis 22) CEDEX	
	Personne ayant le pouvoir d'engager la société	
	* Nom <u></u>	
	Fonction Directory printing	
	Administrateur "Personnellement Responsable"	
	Nom 5 1222H	
	Fonction Di cattori genti al	
	Responsable du Contrôle des exportations	
	* Nom 7 AMM - 20	
	* Fonction Expert Control Officer	
	Commentaire	
	Commentaire	
	propre à a société ou mon domaine d'expertise.	
	☐ Je veux déclarer/modifier un(des) site(s) secondaire(s)	
	Précédent Enregistrer et quitter Suivant	

Nb caractères	Attendu
Établissement principal	
Raison sociale : 100	Champ obligatoire : Saisir le nom de l'entité
Nom commercial ou enseigne : 100	Champ facultatif : Saisir le nom usuel de la s
Numéro EORI de l'établissement principal : 6 soit 2 (FR) + 9 + 5	Champ obligatoire : Saisir le numéro EORI Le numéro EORI s'obtient auprès de la DGI
Forme juridique : 30	Champ obligatoire pour les sociétés et assoc
N° TVA intracommunautaire : (FR) + 2 (clé informatique) + 9 (N° SIREN)	Champ facultatif à fournir uniquement p conformément à l'article 37 du décret n°201
Extrait K-BIS : Sans objet	Champ obligatoire. Le nom du fichier doit im Le <u>seul format accepté</u> est : « pdf ».
Charte d'engagement : Sans objet	Il est très recommandé de joindre une versio Le modèle de chartre d'engagement se trouv Il est impératif, en sus de télécharger depuis y une version scannée de la chartre d'engageme suivante : DGA/DI/SPEM/SDGPC/BDL 60, boulevard du général Martial Valin CS 21623 75 509 Paris Cedex 15Le <u>seul format accept</u>
Adresse postale N° et libellé de la voie : 100	Champs obligatoires : l'adresse à laquelle Pour information, c'est l'adresse postale qui
Localité : 100	
Si l'adresse physique de votre société est différente le l'adresse postale cochez cette case	Champ obligatoire si votre adresse physic correspondre à celle portée sur le K-Bis. Les de l'adresse postale
Personne ayant le pouvoir d'engager la société Nom : 100 (pour améliorer la lisibilité : tout en majuscule) Prénom : 100 (pour améliorer la lisibilité : seule la 1ère ettre en majuscule) Fonction 100	Champs obligatoires : Saisir les information ayant autorité pour prendre des engagements rendus et registres d'exportation prévus à l'a
Administrateur personnellement responsable	Ces champs ne concernent que les opér
Nom : 100 (pour améliorer la lisibilité : tout en majuscule) Prénom : 100 (pour améliorer la lisibilité : seule la lère ettre en majuscule) Fonction : 100	conformément à l'article 37 du décret n°201
Responsable du Contrôle des exportations Nom : 100 (pour améliorer la lisibilité : tout en majuscule) Prénom : 100 (pour améliorer la lisibilité : seule la 1ère ettre en majuscule) Fonction : 100	Champs obligatoires : Saisir l'identité et fonc de transfert et d'exportation sont effectué personnellement destinataire des éventuelles il doit également apparaître en signataire (<i>cf.</i>
e veux déclarer un (des) site(s) secondaire(s) : Sans objet	ATTENTION! En l'état actuel, il n'est pa déclaration n'ouvre aucu informations seraient pure nom, il convient alors, sous à la création d'un compte o
Commentaire : 1 000	Il convient de justifier de manière simple s société les besoins qui conduise à changer le Exemple : Déménagement du siège avec cha

é juridique de la société.

société si différent de la raison sociale.

(si vous ne disposez pas de numéro EORI cf. § 1 page 33). DDI.

ciations uniquement.

pour les opérateurs souhaitant bénéficier de la certification, 11-1467 du 9 novembre 2011.

npérativement être sous la forme « K-BIS_[nom de l'opérateur] »

on scannée de la chartre d'engagement signée.

ve au Livre 12 page 128. Le seul format accepté est : « pdf ».

vos moyens informatiques vers le portail SIGALE (« uploader ») nent, de renvoyer l'original par courrier postal ordinaire à l'adresse

oté est : « pdf ».

e l'administration transmettra les documents vous concernant. i figure sur le formulaire de licence.

que diffère de votre adresse postale. L'adresse physique doit es règles complétion de l'adresse physique sont identiques à celle

ns concernant le membre de l'organe de direction de l'opérateur s au nom de sa société. Il est notamment le signataire des comptes article L-2335-6 du code de la Défense.

rateurs déjà certifiés ou susceptibles d'en faire la demande 11-1467 du 9 novembre 2011.

action du responsable qualifié chargé de garantir que les opérations ées dans le respect de la réglementation. Ce responsable est es conditions associées à la licence notifiée. De par ses fonctions, *f. Livre 2 § 2 étape 6 du pas-à-pas page36*).

as conseillé de déclarer de sites secondaires dans SIGALE. Cette un droit à export en propre pour les sites secondaires. Ces ement informatives. Si un site secondaire désire exporter en son us couvert d'accord préalable écrit de son siège social, de procéder opérateur dans SIGALE.

sans utilisation de jargon, de sigles ou d'acronyme propre à sa e compte opérateur SIGALE. langement de département.

ier s	ur Sui	vant (cf. im	age précédente) et modifier	les informations relatives
é à	accéd	er aux télé-p	procédures SIG	ALE :	
ÉRENC	MENT D'U	JN OPÉRATEUR INI	USTRIEL - MODIFICATIO	N	
	PERSON	INEL À HABILITER			
	Les champ	s marqués par * sont à r	enseigner obligatoirement.		
	Perso	nne(s) habilitée(s) à saisir des demand	les	
		* Nom	* Prénom	* N° de téléphone	* Mail
	0	01200	Lec.	0745,3576,2	ind diases Crobble grades as ang
	⊘ ⊘ ⊏	082010	Duthique	02485***5***	www.highe.che#uiget him as reme.com
		142 MAY	- Kaltur	62.8.1.057	สลกอะสระระบอนูลไซสอละ ชาวะไทกา กระ
		MCC 201	Distance in	3171.4030	Santificate a compatibilities of constants of the
	0	(بالمالية)			2.as.dolounet@mbrus.covet.com
	2	CLB * 1		04746459:	
	2	DIC-2			weekens in gooder y the 67
	Signat	aire(s) autorisé(s) des demandes		
	0	* Nom	* Prénom	* Nº de téléphone	* Mail
	2	1977 DD			fand and the second
	3	<u></u>		viii 12<2525	1650KUGLERAS, 233-334233 0.00
	õ.			C1715 zice	യർദ്ദാവ സ്ത്രൻർസ്യം ഡെറ്റും ഡെറ്റും സ്
	0	7500 - 3,			tigmila zaronyrstvæbda eveterne mm
	2 □	سنیں ت		0171042485	and the of the second second
	∂ ∂	85.00°	*7 availab	3*755862	clarada.c.go degrinda-systeme con
		1 - 12 - 12 A 11	un interne	6:75552275	An Delphite Lander Contraction of Street of Street
		3210377	l Norder	04745 (1.55	nlevandra (tablica uninuule e a der de aus
	0	708.22	Jupped 1		Junolion Laux and Ansystems of the
	Q	050505111			ວ່າກາວ opproving Ministra ອາດາະ ແລະ ແລະ
	Q				
	<u>0</u>	1 Silves	<u> </u>		attende inn - 300 - 200 kime oom
	õ.	, 1995 <u>(</u>		9171545865	igna a se eine eine eine signa soort a. Soort
		2 (R.19 7).		11715475JU	Rectan Innen - 24 an 24 tuga com
	<u>0</u>				
	<u> </u>		Précédent Enre	gistrer et quitter	Suivant

es (correspondants) :

- hone et mail (mél) sont des champs obligatoires. personnes qui seront autorisées à :
- lministration;
- emandes de licence.
- à les valider au nom de votre société. Les démarches qui seront sauvegardées et reprises par des personnels disposant de la qualité ssion à l'administration.
- hone et mail (mél) sont des champs obligatoires. personnes qui seront autorisées à :

té,

- andes de licence.
- isies par un correspondant.
- s au minimum en raison des problèmes induits par le départ du de SIGALE par l'opérateur (problèmes fréquents).

es (correspondants) :

- hone et mail (mél) sont des champs obligatoires.
- personnes qui seront autorisées à :

lministration;

- emandes de licence.
- valider au nom de votre société. Les démarches qui seront initiées rdées et reprises par des personnels disposant de la qualité de l'administration.
- hone et mail (mél) sont des champs obligatoires. personnes qui seront autorisées à :

ociété,

- emandes de licence.
- isies par un correspondant.
- s au minimum en raison des problèmes induits par le départ du de SIGALE par l'opérateur (problèmes fréquents).

Pas à pas	Nb caractères	Attendu
a. c. Opport use taking (<i>g. inage pricidente</i>) Pensemble des données que vous avez suisies appardit sur une page of synthère :	le Sans objet	 Vérification des données saisies avant soumi Vous avez la possibilité pour cela de : modifier votre demande en cliquant sur <i>aux informations générales</i>) ; modifier votre demande en cliquant sur informations relatives aux personnes hab générer, à des fins de gestion interne, un informations que vous avez saisies. Pour soumettre votre demande, il faut saisir

nission à l'administration.

• Modifier (cette action vous ramène à la première page relative

Ir Précédent (cette action vous ramène à la page de saisie des bilitées et aux signataires);

n fichier « .xml » (en cliquant sur Générer xml) reprenant les

· le code d'accréditation (cf. page 39).

Pas à pas	Nb caractères	Attendu
 Cliquer sur Soumettre (cf. image précédente) et un message de bonne prise en compte apparaît (dans le cas contraire cf. Livre 10 page 121) : 	Sans objet	Sans objet
AGRÉMENT D'UN OPÉRATEUR INDUSTRIEL		
CONFIRMATION Votre dossier de demande de modification de référencement a été transmis à l'administration.		
Vous recevrez la confirmation de cet envoi dans votre tableau de suivi « Votre compte pro » (Numéro de télédossier: A-0-ITJ7W3U3E) Vous pouvez également vous référer à votre tableau de bord SIGALE en cliquant sur le lien suivant : <u>SIGALE : Tableau de bord</u>		

2.2 Avec utilisation d'un brouillon

Pas à pas	Nb caractères	Attendu
1. À compter de l'étape 4 dans la modification d'un opérateur économique (<i>cf. page 48</i>), vous pouvez à tout momen enregistrer votre travail pour le reprendre ultérieurement, il suffit pour cela de cliquer sur le bouton Enregistrer q se trouve généralement en bas de page. Lorsque vous cliquez sur enregistrer vous obtenez un message or confirmation (cliquer sur Confirmer). Accuel ENREGISTRER ET QUITTER - MODIFICATION CONFIRMEZ ENREGISTRER ET QUITTER Votre dossier va être enregistré et vous allez quitter la téléprocédure. Confirmez reprendre le dossier enregistré en choisissant "Lister les brouilons" dans le menu de cette téléprocédure. Confirmez fenregistrement ou annuler pour retourmer dans votre dossier.	tt Sans objet ii e	Clic sur Confirmer ou Annuler



2. Pour reprendre votre travail, il faut vous connecter (cf. Livre 3 à compter de la page 40) à l'url : <u>https://pre-prod.mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfjsp?interviewID=AgrementOperateurIndustriel</u> puis choisir Lister les brouillons : <u>Accueil</u> <u>référencement D'UN OPÉRATEUR INDUSTRIEL</u> <u>Ver. 30.00</u> Sans objet	
Accueil RÉFÉRENCEMENT D'UN OPÉRATEUR INDUSTRIEL Ver. 3.0.0.	
RÉFÉRENCEMENT D'UN OPÉRATEUR INDUSTRIEL	
Ver. 3.0.0.0	
Référencement	
Demander un référencement	
Modifier un profil opérateur	
Reprise des téléprocédures enregistrées	
☐ Lister les brouillons	
Reprise des demandes non recevables	
Lister les demandes non recevables	
Suivant	
3. Cliquer sur le bouton Reprendre ou Supprimer le cas échéant : Sans objet Reprendre un brouillon utiliser ou	ı le supp
Accueil	
RÉFÉRENCEMENT D'UN OPÉRATEUR INDUSTRIEL	
LISTE DES TÉLÉPROCÉDURES ENREGISTRÉES	
Date de la demande	
08-11-2019 Reprendre Supprimer	
12-03-2020 Reprendre Supprimer	
Précédent	
La démarche est alors identique à celle décrite au § 2.1 à compter de l'étape 4 (cf. page 48).	

primer s'il n'a plus d'utilité.

Livre 5 Création/modification d'un matériel

1 PRINCIPES

Le référentiel des matériels d'un opérateur constitue la liste des fournitures susceptibles d'être exportées ou transférées par cet opérateur, et donc de faire l'objet de demandes de licences. Il a pour objet d'identifier techniquement et de connaître les caractéristiques et performances des matériels exportés de France à destination des pays clients. Le terme « matériel » s'entend au sens de la réglementation en vigueur et peut concerner un équipement, un logiciel, un document ou une fourniture diffusée par voie intangible (*formation, assistance technique, etc.*).

Tout nouveau matériel (*ou nouvelle version d'un matériel existant*) doit faire l'objet d'une demande d'injection dans le référentiel, via la télé-procédure « matériels » (*cf. § 3 page 56*). L'injection est validée par la DGA après examen du dossier, et principalement de la complétude du document technique de définition. La présence du matériel dans votre référentiel est un prérequis au dépôt d'une demande de licence concernant ce matériel. Il convient donc de prévoir un délai suffisant entre la demande d'injection et la première demande de licence correspondante.

L'entretien du référentiel de vos matériels est à votre charge. Notamment, afin de conserver un référentiel concis et à jour, il vous revient de demander la suppression des matériels qui ne feront plus l'objet de nouvelles demandes de licence.

À noter qu'en plus de votre société, vous aurez le choix de rendre visible ces matériels à un ou plusieurs opérateurs économiques ou à l'ensemble des opérateurs économiques enregistrés dans SIGALE. Ceci permet à ces derniers d'introduire vos matériels dans leurs demandes de licences.

ATTENTION!

En raison de leur utilisation très fréquente, le référentiel SIGALE comprend, en visibilité de tous les opérateurs, les lignes génériques suivantes :

- documentation;
- documentation (AMA3);
- documentation (AMA4);
- formation technique ;
- formation technique (AMA3);
- formation opérationnelle ;
- assistance technique ;
- assistance technique (AMA3);
- rechanges, hors composants critiques (*une ligne par ML*, *sauf les ML8*, *16*, *21 et 22 pour plus d'informations, voir le <u>canevas type du document technique de définition sur iXARM</u>)*;
- accessoires (une ligne par ML, sauf les ML8, 16, 21 et 22);
- outillage (une ligne par ML sauf exceptions).

Lors de l'utilisation de ces lignes génériques dans une demande de licence, toutes les précisions utiles sur la fourniture doivent faire l'objet de commentaires (*ex : nature de la documentation exportée, matériels auxquels sont relatifs les rechanges, nature des outillages, etc.*). L'absence ou l'insuffisance de précisions pourra être une cause de non-recevabilité de la demande. Dans un souci de clarté, ces lignes peuvent être répétées dans une licence.

Nota : Les licences déjà délivrées avec ces matériels restent en vigueur, la suppression du matériel se traduit en pratique par un archivage : le matériel existe encore mais n'est plus accessible à la saisie pour une demande de licence.

2 INFORMATION COMPLEMENTAIRE : COMMENT SONT ATTRIBUES LES NUMEROS DE LIGNES MATERIEL DANS SIGALE

Dans une licence chaque ligne matériel (désignation) est numérotée :

		DIRECTI	ON GÉNÉRAL	E DE	L'ARMEN	IENT					1. Numé	ro de lic -:02-1/1	ence	
	Ι	DIRECTION GÉNÉR	RALE DES DOU	JANE	ES ET DRO	ITS INDIRI	ECTS							
2	Numéro de ligne matétériel	D'EXPORTA] ATION de MA DE TRANSFE	LICI TÉR RT (ENCE IND LIELS DE de PRODU	DIVIDUELI GUERRE (JITS LIÉS)	LE et MA À LA	TÉRIELS ASS DÉFENSE ⁽¹⁾	SIMILÉS					
	✓ Fournitures of □ Sans objet	lont l'exporta	ation/le tra	ans	fert est	🛛 🗹 aut	oris	é(e) / □ r	efusé(e) ⁽²⁾		Page / N	lombi	e de 2	page:
1	5.	17. Matériels			18.	Mesure			19. Valeur		•	20.	21.	22.
I	1. Désignation	Réf. tech	Infos compl.	Cat. ML	Unité	Quantité	Devise	Prix Unitaire	Prix total	Po	ur douane	Temp. /Déf.	Délai de retour ⁽³⁾	Garan ⁽⁴⁾
1	DOCUMENTATION		rapi oto de tesio	ML2 2	lot	19	Euro	100,00	1900,00	NON		D		
2	DELECTEUR SAMSUA SOCRPIO MW RMLA	S 18-6 ch 11/09/2014		ML1 5	unité	15	Euro	24000,00	360000,00	NON		D		
3	DCCUMENTATION		em 18 Corry 18- Resses, technical data nacisses	ML2 2	lot	1	Euro	20000,00	20000,00	NON		D		
4	ARTE EFECTRONIQUE DE RECULATION DE LA MACTINE A FROID		Server livrés à titre gracieux après setour de mittériol dépections	ML1 5	unité	4	Euro	2000,00	8000,00	NON		D		
5	USTECTION 540x512 SUGRITO MATREE S	S '8-ð di 11/09/2014	Seront Invrés à titre gracieux après retour de mateuel défectueux	ML1 5	unité	4	Euro	24000,00	96000,00	NON		D		
6	CARTE ELECTRONIQUE DE EGULATION DE LA MACHETE A ROID			ML1 5	unité	15	Euro	2000,00	30000,00	NON		D		
7	C WELTHURS HORNOUP		La dens tado an terda lague se línade a Pasage da contecto da contecto de maioros ance prévis	ML2 2	lot	1	Euro	23500,00	23500,00	NON		D		

(4) AC = acquit-à-caution / SD = soumission dispensée de caution / NC = non concerné. Ces formalités sont prévues aux articles R. 2335-35 et 36 du code de la défense.

Ces numéros sont attribués pour la première fois lorsque la demande est déclarée recevable. Ces numéros sont des identifiants uniques et ne peuvent être attribués deux fois. Donc, en cas de modification d'une demande en cours d'instruction ou d'une licence notifiée, si vous supprimez une ligne matériel, le numéro qui lui a été attribué par SIGALE ne sera jamais réemployé pour cette licence.

Nota : Lorsque vous déposez une demande de licence (cf. Livre 6 à compter de la page 69), il est possible de générer un fichier xml qui contient les données relatives à votre demande. Ce fichier ne comprend pas les numéros de lignes matériels, car comme expliqué ci-dessus ces derniers sont générés lorsque la demande est déclarée recevable. Une demande d'évolution a été formulée afin que vous puissiez récupérer ces données lorsque la demande est déclarée recevable.

3 PAS A PAS

3.1 Créer un matériel sans enregistrement de brouillon (cas des correspondants-signataires)

Pas à pas	Nb caractères	Attendu	Exe
1. Se rendre sur l'url https://mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfjsp?interviewID=GestionMateriels Saisir son identifiant et cliquer sur Valider : GESTION DES MATÉRIELS Accueil Menu Démarche Soumission Accueil Menu Démarche Soumission Accueil Menu Démarche Soumission Ver 30.00 Ver 30.00	Sans objet	Sans objet	Sans
2. Saisir votre code OTP (cf. Livre 3 § 3 étape 2 en page 42): RÉFÉRENCEMENT D'UN OPÉRATEUR INDUSTRIEL - MODIFICATION ENTREPRISE Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement. *Veuillez saisir votre code OTP Précédent Suivant	Sans objet	Sans objet	Sans
3. Sélectionner Créer un nouveau matériel : GESTION DES MATÉRIELS Accueil Menu Démarche Soumission MENU Matériel Modifier un nouveau matériel Modifier un matériel Reprise des téléprocédures enregistrées Lister les broullons Reprise des demandes non recevables Suivant	Sans objet	 Sans objet Nota : Pour modifier un matériel voir au chapitre 3.3 page 64. Nota : Pour lister les brouillons voir au chapitre 3.2 page 61. Nota : Pour lister les demandes non recevables voir au chapitre 3.4 page 66. 	Sans

emples et contre-exemples

s objet

s objet

objet

Pas à pas	Nb caractères	Attendu
4. Cliquer sur suivant (<i>cf. image précédente</i>) et remplir les différents champs :	Désignation du matériel : 100	Le libellé doit être explicite, et autant que possible inclure l'appellation ce cas où un même matériel est commercialisé sous plusieurs appellations, i <i>est alors précisée en commentaire de la fourniture sur la demande de li</i> désignations commerciales dans <u>le document technique de définition</u> .
Accueil Menu Démarche Soumission	Catégorie du matériel : sans objet	Catégorie du matériel au sens de l'arrêté du 27 juin 2012 (cf. <u>Légifrance</u>)
CRÉER UN NOUVEAU MATÉRIEL Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement. * Désignation du matériel * Cetésorie du matériel // Muillian sélectionner	Matériel de guerre : sans objet	A cocher si le matériel appartient à la catégorie des matériels de guerre $n^{\circ}2013-700 \text{ du } 30 \text{ juillet } 2013 \text{ (version en vigueur pour la version } 1.0 \text{ du Code de la sécurité intérieure.}$
Categorie du materiel du 27 juin 2012 Veduie2 Selectionner	S'agit-il matériel étranger : sans objet	À cocher si nécessaire.
Stagit-il d'une demande d'enregistrement d'un nouveau matériel étranger ? * Nom du fabricant MBDA FRANCE * Référence du document technique de définition * Référence technique La taille des pièces jointes ne peut pas excéder 4Mo. Document technique de définition Document technique de définition Parcourir Aucun fichier sélectionné. Unité Lot	Nom du fabriquant : <mark>100</mark>	Par défaut, le fabricant est l'opérateur sollicitant l'inscription du matérie français qui dispose d'un référentiel technique dans SIGALE, le matérie votre référentiel. Si vous envisagez d'exporter un matériel fabriqué par u qu'il vous accorde la visibilité sur le matériel (<i>cf. étape 5 page 58</i>). L'ad visibilité à une société pour un matériel dans le cadre de matériel cédé à plus, il revient à l'administration de créer le matériel dans le référentiel.
Ide FR 201 : Forces armées françaises hors UE LGT FR 101 : Forces armées Euglibilité LGT FR 102 : Salons internationaux Précédent Enregistrer et quitter Suivant Nota : A partir de cette étape, il vous est possible d'enregistrer votre travail pour le reprendre ultérieurement (cf. § 3.2 page 61).	Référence du doc. tech. de déf. : 100	Référence du document technique lié au matériel que vous souhaitez crée Si la sensibilité du matériel le justifie, il doit faire l'objet d'un document te technique et fonctionnelle détaillée du matériel et de ses principaux so limitations, selon les indications données dans le <u>canevas type du docume</u> Dans le cas d'un matériel peu sensible de type « générique » (<i>ex : compo</i> <i>optique, etc.), il est possible de ne lui associer aucun document technique</i> La création d'un matériel de type "générique" est validée par la DGA, en s demandé. Lors de l'utilisation d'un matériel de type "générique" dans une licence,
Nota : Si la case « S'agit-il d'une demande d'enregistrement d'un nouveau matériel étranger ? », alors le nom du fabricant est dégrisé (ce n'est plus votre nom qui apparaît) :		de la fourniture dans la demande (ex : precision sur la description du mate ou l'insuffisance de précisions pourra être une cause de non-recevabilité o Dans un but de simplification et de limitation de la taille du référentiel, seules sont concernées des classes de matériels peu sensibles.
Accueil Menu Démarche Soumission	Référence technique : 100	Mettre le nom du document (ne pas confondre nom du fichier et référe société.
CRÉER UN NOUVEAU MATÉRIEL Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement. * Désignation du matériel XXXXX * Catégorie du matériel au sens de l'arrêté du 27 juin 2012 ML15 V Matériel de guerre	Document technique de définition (Parcourir) : sans objet	Un <u>canevas type de document technique de définition</u> figure sur iXARM. ATTENTION II est recommandé de joindre un document dans lequel ATTENTION II de pièces Confidentiel Défense est stricter
S'agit-il d'une demande d'enregistrement d'un nouveau matériel étranger ? Nom du fabricant Commentaires Référence du document technique de définition		ATTENTION! L'adjonction de pièce contenant des informations de niv Il n'est pas possible de joindre une pièce jointe ACID da il convient d'« acidifier » votre document DR puis de l'i par SIGALE puis de joindre le document contenant la P Si vous ne disposez pas du moyen de chiffrement ACID en vigueur, au bureau des licences (ratrouvez la liste de
* Référence technique La taille des pièces jointes ne peut pas excéder 4Mo.		sous-direction-de-la-gestion-des-procedures-de-control
Document technique de définition Parcourir Aucun fichier sélectionné.	Unité : sans objet Éligibilité :	Ce champ correspond à l'unité de mesure dans laquelle le matériel est exp Sélectionner les licences générales auxquelles vous estimez que votre ma

xemples et contre-exemples

ommerciale telle qu'elle figure sur les contrats. Néanmoins, dans le l ne doit figurer qu'une seule fois dans le référentiel (*cette dernière cence*). Il est à noter qu'il est recommandé de lister les différentes

au sens de l'<u>article L-2331-1 du code de la Défense et du décret</u> *u présent document :21/06/2019*) et du § A2 de l'<u>article R311-2 du</u>

iel dans le référentiel. Dans le cas où le fabricant est un opérateur el doit figurer dans le référentiel de celui-ci et ne peut figurer dans un autre opérateur, il vous revient donc de contacter ce dernier afin dministration se réserve le droit de créer un matériel ou de mettre la un opérateur au titre des cessions. Si la société fabricante, n'existe

er. Si ce document n'existe pas, indiquer « -- ».

echnique de définition. Ce document doit comporter une description bus-ensembles, ses principes d'utilisation, ses performances et ses ent technique de définition sur iXARM.

osant mécanique pour véhicule terrestre, roulement à billes, codeur e. (NB : dans ce cas, le champ doit être rempli avec un tiret).

se fondant notamment sur l'appréciation de la sensibilité du matériel

toutes les précisions utiles devront être apportées en commentaires ériel, référence d'un document descriptif sommaire, etc.). L'absence de la demande.

le type "générique" doit être privilégié autant que possible lorsque

ence du document) permettant d'identifier le document dans votre

il est possible d'effectuer une recherche textuelle.

ment interdite.

veau Diffusion Restreinte est interdite.

ans SIGALE donc si vous disposez du moyen de chiffrement ACID, 'insérer en tant qu'objet dans un document dont le format est accepté PJ ACID à votre demande.

D, il convient d'envoyer un courrier, en respectant la réglementation vos contacts DGA à l'adresse : https://www.ixarm.com/fr/contacts-le).

porté.

tériel est éligible (cf. Livre 9 page 114).

Pa	s à pas	Nb caractères	Attendu	Exe
5.	Si vous souhaitez que votre matériel soit visible (<i>donc exportable</i>) par tous les opérateurs économiques, cliquez sur Suivant et passer à l'étape 8 :	Sans objet	Choix : Dois-je <u>donner la visibilité</u> sur la référence de mon matériel <u>à</u> d'introduire vos matériels dans leurs licences.	<u>tous</u>
£	CCCUEIL GESTION DES MATÉRIELS - CRÉATION Accueil Menu Démarche Soumission VISIBILITÉ DU MATÉRIEL		ATTENTION . Donner la visibilité sur la référence de mon matériel de définition.	ne de
	Tous exportateurs Précédent Enregistrer et quitter Suivant			
6.	Si vous ne souhaitez pas que votre matériel soit visible (<i>donc exportable</i>) par tous les opérateurs économiques, mais uniquement par certains ou aucun, désélectionner sur Tous exportateurs et attendre quelques secondes :	Sans objet	Choix : Dois-je r <u>efuser la visibilité sur la référence</u> de mon matériel <u>à t</u> permet à ces derniers d'introduire vos matériels dans leurs licences.	tous l
	Accueil GESTION DES MATÉRIELS - CRÉATION Accueil Menu Démarche Soumission			
	VISIBILITE DU MATERIEL Tous exportateurs Précédent Enregistrer et quitter Suivant			
	 ensuite cliquez sur Suivant si vous désirez que votre matériel ne soit visible par aucun autre opérateur économique puis passer à l'étape 8 : 			
	Accueil GESTION DES MATÉRIELS - CRÉATION			
	Accueil Menu Démarche Soumission			
	Tous exportateurs Critères de recherche			
	Rechercher Résultats de la recherche			
	Nom de l'exportateur Ajouter Ajouter Ajouter			
	Nom de l'exportateur Supprimer Précédent Enregistrer et quitter			
	- ou si vous désirez offrir la visibilité à un ou plusieurs opérateurs passez à l'étape 7			

emples et contre-exemples

e les opérateurs inscrits dans SIGALE. Ceci permet à ces derniers

lonne pas accès aux autres opérateurs à mon document technique

les opérateurs économiques ou bien l'offrir à quelques-uns ? Ceci

Pas	à pas	Nb caractères	Attendu	Ex
7.	Si vous désirez offrir la visibilité à un ou plusieurs opérateurs saisir tout ou partie de son nom dans la zon recherche puis cliquez Rechercher (la recherche est une recherche de type « contient »), puis cliquer sur ajouter au nom de l'opérateur économique auquel vous désirez donner une visibilité sur votre matériel :	e de Sans objet face	Déterminer et implémenter dans SIGALE la liste des opérateurs économiques qui auront accès à mon matériel.	Sar
	Accueil			
	GESTION DES MATÉRIELS - CRÉATION			
	Accueil Menu Démarche Soumission			
	VISIBILITÉ DU MATÉRIEL			
	Tous exportateurs			
	Critères de recherche			
	Résultats de la recherche			
	Nom de l'exportateur Ajouter DASSAULT-AVIATION Ajouter			
	Liste des exportateurs ayant la visibilité pour le nouveau matériel enregistré			
	Nom de l'exportateur Supprimer			
	Précédent Enregistrer et quitter Suivant			
Note	: Si vous n'êtes pas signataire vous ne pourrez pas passer à l'étape suivante qui est l'étape de validatio convient alors d'enregistrer et quitter et prévenir le signataire afin qu'il puisse valider la demande à pa des brouillons enregistrés (cf. § 3.2 page 61).	n. Il urtir		

cemples et contre-exemples

ns objet

 Change ar and a provide and a low advance derande a grappint, with the low are, was prover, end Name and the damage subject subject and under s	Pas	à pas	Nb caractères	Attendu	Ex
<complex-block></complex-block>	8.	Cliquez sur suivant (<i>écran précédent</i>), le résumé de votre demande apparaît, vérifiez-la bien, vous pouvez, e cliquant sur Générer xml, générer un fichier xml pour une exploitation Interne (<i>optionnel</i>) puis saisir votre code e velidation et si vous êtes signataire, cliquez sur soumettre :	n Sans objet e	Vérification attentive des données saisies avant soumission l'administration.	à Sar
<complex-block></complex-block>		vandation et, si vous etes signataire, ciquez sur soumettre :			
<complex-block></complex-block>					
<complex-block></complex-block>		GESTION DES MATERIELS - CREATION			
<complex-block></complex-block>		Accueil Menu Démarche Soumission			
<form></form>		SOUMETTRE Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement.			
		Créer un nouveau matériel			
<complex-block></complex-block>		Désignation du matériel Matériel Standard TEST			
<form></form>		Catégorie du matériel au sens de l'arrêté du 27 ML2 juin 2012			
		Matériel de guerre			
		Nom du fabricant MBDA FRANCE			
<complex-block></complex-block>		Référence du document technique de définition Matériel Standard TEST DD			
<complex-block></complex-block>		Document technique de définition coloriage-superman-13789.jpg			
		Unité o Lot			
		Éligibilité • LGE FR 201 : Forces armées françaises hors UE • non défini			
Verify Use of the output of		Modifier			
		Visibilité du matériel			
		Liste des exportateurs ayant la visibilité pour le nouveau matériel enregistré			
Image: Status with the status with the status in the st		Nom de l'exportateur			
<section-header></section-header>		DASSAULT-AVIATION			
		Modifier			
Contraction Contraction Contraction Contraction		Veuillez saisir votre code d'accréditation			
Automatical Control		Générer xm Générer xm (optionnel)			
Exemple de code xml : 		Précédent Enregistrer et quitter Soumettre			
Exemple dc code xml : "Saisine> (Type>C SIG MAT <type> (ModeBroullos-Side<modebroullos)> (AdBroullos> (ModeRprendre-Side<modebroullos)> (AdBroullos> (AdBrendre> (AdBrendre> (AdBrendre> (AdBrendre> (AdBrendre> (AdBrendreSide> (AdBren</modebroullos)></modebroullos)></type>					
Exemple de code xml : Saisine> 					
-Saisins> <type>C_SIG_MAT<type> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> <modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> </modebrouillon> <td>Exe</td><td>nple de code xml :</td><td></td><td></td><td></td></type></type>	Exe	nple de code xml :			
<pre></pre>					
 <indeebroundon-pailse< indeebroandres=""></indeebroundon-pailse<> <indeebroandres></indeebroandres> <indeebroandres< li=""> <indeebroandres< li=""></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<></indeebroandres<>		<type>C_SIG_MAT</type>			
<td></td> <td><modebrouillon>taise</modebrouillon> <idbrouillon></idbrouillon></td> <td></td> <td></td> <td></td>		<modebrouillon>taise</modebrouillon> <idbrouillon></idbrouillon>			
- <materiel> -<materiel> -<materielstandard designation="" test="" ©=""> -<referencetechnique>Matériel Standard TEST 001</referencetechnique> -<referencetechnique>Matériel Standard TEST DD</referencetechnique> -<referencetechnique>Coloriage-superman-13789.jpg </referencetechnique>Oefinition> -<referencetechnique>Matériel Standard TEST DD</referencetechnique>Oefinition> -<referencetechnique>MatérielStandard TEST DD</referencetechnique>Oefinition> -<referencetechnique>MatérielStandard TEST DD</referencetechnique>Oefinition> -<referencetechnique>Omscoloriage-superman-13789.jpg </referencetechnique>Oms> -<referencetechnique>MatérielStandard TEST DD</referencetechnique>Oms> -<referencetechnique>Omscoloriage-superman-13789.jpg </referencetechnique>Oms> -<referencetechnique>Omscoloriage-superman-13789.jpg </referencetechnique>Oms> -<referencetechnique>Omscoloriage-superman-13789.jpg </referencetechnique>Oms< -<referencetechnique>Omscoloriage-superman-13789.jpg </referencetechnique>Oms< -<referencetechnique>Omscoloriage-superman-13789.jpg </referencetechnique>Oms< -<referencetechnique>Omscoloriage-superman-13789.jpg </referencetechnique>Omscoloriage-superman-13789.jpg Omscoloriage-superman-13789.jpg Omscolor</materielstandard></materiel></materiel>		<modereprendre>false</modereprendre> <idreprendre></idreprendre>			
Chesgnaton-Materiel Sandard TEST 001 ReferenceTechnique>Materiel Standard TEST DD CReferenceTechnique>Materiel Standard TEST DD ReferenceTechnique>Materiel Standard TEST DD CReferenceTechnique>Materiel Standard TEST DD ReferenceTechnique>Materiel Standard TEST DD CReferenceTechnique>Materiel Standard TEST DD ReferenceTechnique>Materiel Standard TEST DD Chesgn#AttrineSolorizes=superman-13789.jpg ReferenceTechnique>MaterielStandard TEST DD CategorieML>ML2 CategorieML> CategorieML>ML2 CategorieML> Commentaire/> Commentaire/> Clipibilite>Lot FR 201 : Forces armées françaises hors UE Commentaire/> CommentaireGeneral> CommentaireGeneral> CommentaireGeneral> CommentaireGeneral> CommentaireGeneral> CommentaireGeneral> CommentaireGeneral> Categorie Commentaire CommentaireGeneral> CommentaireGeneral> Commentaire CommentaireGeneral>		- <materiel></materiel>			
<pre><referencetechniquedefinition>Matériel Standard TEST DD</referencetechniquedefinition> <referencetechniquenom>coloriage-superman-13789.jpg </referencetechniquenom> <etranger>false</etranger> <nomfabriquant>MBDA FRANCE</nomfabriquant> <categoriemil> <ismaterielguerre>true</ismaterielguerre> <commentaire></commentaire> <inite>Loct/Unite> <ef 201="" :="" armées="" eligibilite="" forces="" françaises="" hors="" ue<=""> <eligibilite>LGE FR 201 : Forces armées françaises hors UE</eligibilite> <satisuine> </satisuine></ef></inite></categoriemil></pre>		<referencetechnique>Matériel Standard TEST 001</referencetechnique>			
<etranger>false</etranger> NomFabriquant>MBDA FRANCE Consentaire/Stuce IsMaterielGuerre>true Commentaire/Stuce Satistice		<referencetechniquedefinition>Matériel Standard TEST DD</referencetechniquedefinition> <referencetechniquenom>coloriage-superman-13789.jpg </referencetechniquenom>			
<pre><\\u00edcome_and_\u00edcome_and</pre>		<etranger>false</etranger>			
<pre><ismaterielguerre>true</ismaterielguerre> Lot </pre>		<categorieml>ML2</categorieml>			
<unite>Lot</unite> <eligibilite>LGE FR 201 : Forces armées françaises hors UE</eligibilite> <istousoperateur>false</istousoperateur> <operateur>DASSAULT-AVIATION</operateur> <commentairegeneral></commentairegeneral> 		<ismaterielguerre>true</ismaterielguerre> <commentaire></commentaire>			
 STousOperateur>false StousOperateur> 		<unite>Lot</unite>			
<operateur>DASSAULT-AVIATION</operateur> <commentairegeneral></commentairegeneral>		<pre><ingionne<lod 201="" :="" ameets="" fk="" forces="" mançaises="" nors="" od<="" pingionne<="" pre=""> <istousoperateur>false</istousoperateur></ingionne<lod></pre>			
 		<operateur>DASSAULT-AVIATION</operateur> <commentairegeneral></commentairegeneral>			

cemples et contre-exemples

ns objet

Р	as à pas Nb caractère	es Attendu	Exe
9.	. Lorsque vous avez cliqué sur Soumission, un écran de bonne prise en compte apparaît (<i>dans le cas contraire</i> Sans objet <i>cf. Livre 10 page 121</i>):	Sans objet	San
	GESTION DES MATÉRIELS		
	Votre dossier de demande de création d'un matériel a été transmis à l'administration. Vous recevrez la confirmation de cet envoi dans votre tableau de suivi « Votre compte pro » (Numéro de télédossier : A-0-959DD5UL3)		
	Vous pouvez également vous référer à votre tableau de bord SIGALE en cliquant sur le lien suivant : <u>SIGALE : Tableau de bord</u>		

3.2 Créer un matériel avec une étape d'enregistrement de brouillon

Pa	s à pas	Nb caractères	Attendu
1.	À partir de l'étape 4 du chapitre 3.1 du Livre 5 (<i>cf. page 57</i>), il est possible, à chaque étape, d'enregistrer son travail pour le reprendre. Il suffit de cliquer sur Enregistrer et quitter.	Cf. étape 4 du chapitre 3.1 page 57	Enregistrement d'un brouillon de matériel
	proven le reprendre. Il suffit de cliquer sur Enregistrer et quitter.		

emples et contre-exemples

s objet

Pas	s à pas	Nb caractères	Attendu
2.	Après avoir cliqué sur Enregistrer et quitter, une confirmation est demandée. Si vous voulez confirmer l'action, il faut cliquer sur Confirmer	Sans objet	Confirmation de l'enregistrement d'un bro
	ENREGISTRER ET QUITTER - CRÉATION		
	Accueil Menu Démarche Soumission		
	CONFIRMEZ ENREGISTRER ET QUITTER		
	Votre dossier va etre enregistre et vous allez quitter la teleprocedure. Vous pourrez reprendre le dossier enregistré en choisissant "Lister les brouillons" dans le menu de cette téléprocédure.		
	Confirmez l'enregistrement ou annuler pour retourner dans votre dossier.		
	Annuler		
3.	Lorsque le brouillon est enregistré, vous recevez un message de confirmation (si ce n'est pas le cas : cf. Livre 10 §	Sans objet	Sans objet
	2 page 122)		
	GESTION DES MATERIELS		
	CONFIRMATION		
	Voure prouition à pien ete enregistre. Vous pourrez reprendre la saisie de cette demande en choisissant « Lister les brouillons » de la démarche en cliquant sur le lien suivant :		
	SIGALE : Référencement d'un matèriel classé Vous pouvez également vous référer à votre tableau de bord SIGALE en cliquant sur le lien suivant : <u>SIGALE : Tableau de bord</u>		
4.	Pour reprendre le brouillon dans l'état où il a été enregistré, il convient de se connecter en respectant les étapes 1 et 2 du chapitre 3.1 du Livre 5 à partir de la page 56, puis de choisir Lister les brouillons avant de cliquer sur Suivant :	Sans objet	Se connecter puis aller sur les pages des bi
	GESTION DES MATÉRIELS		
	MENIL		
	Matériel		
	Créer un nouveau matériel		
	Modifier un matériel		
	Reprise des teleprocedures enregistrees		
	Reprise des demandes non recevables		
	Suivant		

ouillon de création de matériel.

rouillons enregistrés

Pa	s à pas		Nb caractères	Attendu
5.	Choisir la li	gne du brouillon de matériel à reprendre puis cliquer sur Reprendre .	Sans objet	Choix du brouillon à reprendre
	GESTION DE	S MATÉRIELS		
		LISTE DES TÉLÉPROCÉDURES ENREGISTREES		
		Type de la demande Désignation du matériel Référence du matériel Date de la demande		
		creation Matériel de test pour guide Du pur test _ user guide 06-04-2020 Reprendre Supprimer		
		Précédent		
6.	Vous retrou	vez le brouillon dans l'état où vous l'avez enregistré. Il convient de reprendre la création de la demande	Cf. étape 4 du chapitre 3.1 page 57	Reprendre le brouillon, là où il avait été ar
	à partir de l'	étape 4 du chapitre 3.1 page 57.		
	GESTION DE	S MATÉRIELS		
		CRÉER UN NOUVEAU MATÉRIEL		
		Les champs marques par * sont a renseigner obligatoirement. * Désignation du matériel Matériel de test pour guide OE		
		* Catégorie du matériel au sens de l'arrêté du 27 juin 2012 AMA4		
		Matériel de guerre		
		S'agit-il d'une demande d'enregistrement d'un nouveau matériel étranger ?		
		* Référence du document technique de définition Du pur test - SRS		
		* Référence technique Du pur test _ user guide		
		La taille des pièces jointes ne peut pas excéder 4Mo. Document technique de définition Parcourir Aucun fichier sélectionné.		
		Unité ^		
		* Unité Masse 💙		
		LGE FR 201 : Forces armées françaises hors UE LGT FR 101 : Forces armées LGT FR 102 : Entreprise certifiée Éligibitité LGT FR 103 : Salons internationaux		
	l	Précédent Enregistrer et quitter Suivant		
L			1	1

rrêté.

3.3 Modifier un matériel déjà validé par l'Administration

Pas	s à pas	Nb caractères	Attendu
1.	Pour reprendre et modifier un matériel déjà validé par l'Administration, il convient de se connecter en respectant les étapes 1 et 2 du chapitre 3.1 du Livre 5 à partir de la page 56, puis de choisir Modifier un matériel avant de cliquer sur Suivant :	Sans objet	Se connecter puis aller sur les pages des m
	GESTION DES MATÉRIELS		
	Accueil Menu Démarche Soumission		
	MENU		
	Matériel		
	Créer un nouveau matériel		
	Reprise des téléprocédures enregistrées		
	Lister les brouillons		
	Reprise des demandes non recevables		
	Lister les demandes non recevables		
2			
2.	Saisir dans le champ <i>ad hoc</i> la désignation du matériel ou sa référence technique et cliquer sur Modifier.	Sans objet	Rechercher le matériel à modifier.
Note	a : A noter que la saisie dans les champs « Désignation » et « Référence technique » peuvent être remplis, la recherche est de type « Contient ». Il n'est donc pas obligatoire de connaître le nom complet ni même le début de la désignation ou de la référence.		
	GESTION DES MATÉRIELS - MODIFICATION		
	Accueil Menu Démarche Soumission		
	RECHERCHER Nom de lopérateur MBDA FRANCE		
	Critères de recherche Désignation MISTRAL		
	Réference technique		
	Précédent		

matériels déjà validés par l'Administration

Pas	Pas à pas					Nb caractères	Attendu
3.	Cliquer sur Modifier face au matérie	el à modifier :				Sans objet.	Sélectionner le matériel à modifier après a
	GESTION DES MATÉRIELS - MODIFICATION						
	Accueil Menu	Démarche Soumission	\geq				
	RECHERCHER						
	Nor	m de l'opérateur MBDA FRANCE					
	Critères de recherche						
	Référ	Désignation Mic					
		Rechercher					
	RÉSUITATS DE LA RECHERCHE						
	Désignation	Référence technique	Fabricant	Nodifier			
	COMPOSANTS CRIMEDIA		MERICE RECEIPT	Modifier			
	USAN GELER PUCKE SUNA MURAN. MARK COMPERANTS USANDLE		197 1 A 2040 (1	Modifier			
	MUNITION MISTRAL DE MANGEUVRE	-	MERSE Should	Modifier			
	COMPOSANT SYSTEME DE COMPOSANT SYSTEME DE COMPOSANT SYSTEME DE COMMONT POUR MARTE STEMETONS_COTO	wall o	MELA : PART	Modifier			
	SYSTEME DE COMMANDE ET DE CONTROLE DOUD MARTINE DA MARINACOOS	1002003 V .	2004. MoningE	Modifier			
	G LUTTROCKURT ATOS	94b486,2017,5461 3	257 A FRAC.32	Modifier			
	MUNITION (1977BAI BETTERALINGHE_DIM	1074-1575-14285-17	MERA FRANCE	Modifier			
	MUNITION METTINE DECEMBERTION	C 000102041 (1387	MEDA FRANCE	Modifier			
	MUNITION NOTIFIES OF DEACHEST IT	ACESSICIRAL/LIST EN POU 1997	<u>alla reann</u> e	Modifier			
4.	Vous pouvez maintenant modifier le de l'étape 4 du chapitre 3.1 page 57 GESTION DES MATÉRIELS - MODIFICATION Accueil Menu MODIFIER UN MATÉRIEL Les champs marqués par * sont à renseign * Désigna * Catégorie du matériel au sens de farrêté Matériel de guerre * Catégorie du matériel au sens de farrêté Matériel de guerre * S'agit-il d'une demande d'enregistremen * N * Référence du document technic * Référ Les pièces jointes ne peuvent pas excéde Document technic * Unité LOEF FR 201 : Forces armées frat LOT FR 102 : Entreprise certifiée	e matériel, il convient po Démarche Soumission her obligatoirement. ation du matériel <u>COMPOSANT SYSTEME</u> du 27 juin 2012 <u>ML4</u> at d'un nouveau matériel étranger ? Iom du fabricant <u>MBDA FRANCE</u> que de définition <u>1602893 V1</u> rence technique <u>1602893 V1</u> r 4Mo. que de définition <u>Parcourir</u> Aucun fi hçaises hors UE	DUR CEIA de repren	dre la création de la demande	à partir	Cf. étape 4 du chapitre 3.1 page 57	Modification du matériel.
		Précédent Enregistrer et quitter	Suivant				

avoir vérifié qu'il porte la bonne référence.

3.4 Reprendre un matériel déclaré non-recevable

Pas	s à pas		Nb caractères	Attendu	
1.	Pour reprendre (<i>modifier</i>) un matériel déclaré non-rec respectant les étapes 1 et 2 du chapitre 3 1 du Livre 5 à	cevable par l'Administra	er en Sans objet	Se connecter puis aller sur les pages	
	recevables avant de cliquer sur Suivant :	a partir de la page 50, pu	ins de choisir Lister les demandes	s non	
	GESTION DES MATÉRIELS				
	Accueil Menu Démarche Sou	mission			
	MENU				
	└──Créer un nouveau matériel │──Modifier un matériel				
	Reprise des téléprocédures enregistrées				
	Reprise des demandes non recevables				
	Lister les demandes non recevables				
	Strivar	nt			
	1000				
	Identifier le matériel à reprendre puis cliquer sur Repre	endre de la ligne corresp	pondante :	Sans objet	Rechercher le matériel à reprendre.
	Identifier le matériel à reprendre puis cliquer sur Repre GESTION DES MATÉRIELS	endre de la ligne corresp	pondante :	Sans objet	Rechercher le matériel à reprendre.
	Identifier le matériel à reprendre puis cliquer sur Repre GESTION DES MATÉRIELS Accueil Menu Démarche Sou	endre de la ligne corresp	pondante :	Sans objet	Rechercher le matériel à reprendre.
	Identifier le matériel à reprendre puis cliquer sur Repre GESTION DES MATÉRIELS Accueil Menu Démarche Sou	endre de la ligne corresp	pondante :	Sans objet	Rechercher le matériel à reprendre.
	Identifier le matériel à reprendre puis cliquer sur Repre GESTION DES MATÉRIELS Accueil Menu Démarche Sou LISTE DES DEMANDES NON RECEVABLES	endre de la ligne corresp mission	pondante :	Sans objet	Rechercher le matériel à reprendre.
	Identifier le matériel à reprendre puis cliquer sur Repression GESTION DES MATÉRIELS Accueil Menu Démarche Sou LISTE DES DEMANDES NON RECEVABLES Type de la demande Désignation du matériel creation NSTALLATION TE TER 40.000 (MARA-	endre de la ligne corresp mission	e de la hande 6-2019 Reprendre	Sans objet	Rechercher le matériel à reprendre.
	Identifier le matériel à reprendre puis cliquer sur Repression GESTION DES MATÉRIELS Accueil Menu Démarche Sou LISTE DES DEMANDES NON RECEVABLES Type de la Désignation du matériel demande NSTALLATION DE TRE PLATTION DE MARKA- BARES (CONTER) creation MESR E (MORE ALAGE-MARKA- BARES (CONTER)	endre de la ligne corresp unission Référence du matèriet Date dema SRD/T&D/AU/IL/070521 21-06 09:5	e de la hande 6-2019 57:29 3-2019 Reprendre	Sans objet	Rechercher le matériel à reprendre.
	Identifier le matériel à reprendre puis cliquer sur Repression GESTION DES MATÉRIELS Accueil Menu Démarche Sou LISTE DES DEMANDES NON RECEVABLES Type de la Désignation du matériel demande NSTALLATION DE TRE 1.000 (100 MARA) creation MESSE 1100012 (100 MARA) modification COMPOS'NERSER E MARTE MARTE MARTE MARTE MARTE	endre de la ligne corresp unission Référence du matèriet Date dema SR0/T&O/AUTLUV/USL 1 21-06 09:5 CODE diffuit à STOTEL 1 25-03 10:5 SUDTER CONSTRUCTION 25-03 SUDTER CONSTRUCTION 25-03 SUDTER CONSTRUCTION 25-03	e de la nande 6-2019 57:29 8-2019 8-2019 8-2019 8-2019 Reprendre 3-2019 8-254 Reprendre	Sans objet	Rechercher le matériel à reprendre.
	Identifier le matériel à reprendre puis cliquer sur Repression GESTION DES MATÉRIELS Accueil Menu Démarche Sou Jemarche Sou LISTE DES DEMANDES NON RECEVABLES Type de la Désignation du matériel Greation MESSI E MARTE MARCHAL gradie de la Désignation du matériel creation MESSI E MARTE MARCHAL gradie de la Désignation du matériel creation MESSI E MARTE MARCHAL gradie designation du matériel creation MESSI E MARTE MARCHAL gradie designation du matériel creation MESSI E MARTE MARCHAL gradie designation du matériel creation MESSI E MARTE MARCHAL gradie designation du matériel creation MESSI E MARTE MARTE MARCHAL gradie designation du matériel creation COMPOSI NT MESSI E MARTE MARCHAL modification COMPOSINT / STAM ATEN DE TREMARTE MARCHAL<	Référence du matèriel Date demaission Référence du matèriel Date demaission SR0/T&O/AC/11/07/05_11 21-06 09:5 Chort difficiel A. STORELY 25-03 10:5 SUDITME_PO/S/D/RODELY 25-03 10:5 SUDITME_PO/S/D/RODELY 25-03 10:2 SUDITME_PO/S/D/RODELY 25-03 10:2	e de la nande 6-2019 57:29 8-2019 8-2	Sans objet	Rechercher le matériel à reprendre.
	Identifier le matériel à reprendre puis cliquer sur Repression GESTION DES MATÉRIELS Accueil Menu Démarche Sou Accueil Menu Démarche Sou LISTE DES DEMANDES NON RECEVABLES Type de la Désignation du matériel demande creation MISTALLATION DE TRE (COTTO SACOMAL- 9-NZN CODOR(2) creation MISTALLATION DE TRE (COTTO SACOMAL- 9-NZN CODOR(2) creation MISTAL E MADIL ANADIM, A-8-1WGZOLL ("O) modification COMPOSANT (SIST AVA COMO DE TRE MADILE MADILE) modification modification COMPOSANT (SIST AVA COMO DE TRE MADILE MADILE) creation "DIAPOSANT (SIST AVA COMO DE TRE MADILE)"	Référence du matériel Date demaission Référence du matériel Date demaission SRUTE-O/RULLU/JUSEL * 21-06 09:5 SRUTE-O/RULLU/JUSEL * 21-06 09:5 SRUTE-O/RULLU/JUSEL * 21-06 09:5 SRUTE-O/RULLU/JUSEL * 25-03 10:5 SRUTE-O/RULLU/JUSEL * 25-03 10:2 SRUTE-RULLU/JUSEL * 25-03 10:2 SRUTE-RULLU/JUSEL * 25-03 10:2	pondante : e de la anande 6-2019 Reprendre 57:29 Reprendre 3-2019 Reprendre 3-2019 Reprendre 3-2019 Reprendre 3-2019 Reprendre	Sans objet	Rechercher le matériel à reprendre.
	Identifier le matériel à reprendre puis cliquer sur Representation de la comparation de la comparatione de la comparatione de la comparation de la comparation de la co	Référence du matériel Date demaission Référence du matériel Date demaission SREVTS-O/RULLU/UULL, * 21-06 09-55 CLOPE ALTON DE L'ESCORULLU/UULL, * 21-06 09-55 CLOPE ALTON DE L'ESCORULLU/UULL, * 25-03 10-59 SUDUTION DE L'ESCORULLU/UULL, * 25-03 10-29 SUDUTION DE L'ESCORULLU/UULL, * 25-03 10-29 SUDUTION DE L'ESCORULLU/UULL, * 25-03 10-29 SUDUTION DE L'ESCORULL, * 26-02 10-49 * 10-29 SUDUTION DE L'ESCORULL, * 26-02 10-49 * 10-29 * 26-02 10-49 * 10-29 * 26-02 10-49 * 10-29 * 26-02 10-49	pondante : e de la anande 6-2019 Reprendre 57:29 Reprendre 3-2019 Reprendre 3-2019 Reprendre 3-2019 Reprendre 24:14 Reprendre 2-2019 Reprendre	Sans objet	Rechercher le matériel à reprendre.
	Identifier le matériel à reprendre puis cliquer sur Representation de sur Representatio de sur Representation de sur Representation d	Référence du matériel Date demaission Référence du matériel Date demaission SRUTS-O/RULLID/JUSEL 1 21-06 09:5 CLOST ALTAN IS STOTAL 1 25-03 10:5 SCOLTIMORS DE STOTAL 1 25-03 10:2 SCOLTIMORS DE STOTAL 1 26-02 10:4 CHORS DE STOTAL 1 26-02 10:4	e de la nande 6-2019 57:29 8:05 3-2019 8:eprendre 3-2019 8:eprendre 3-2019 8:eprendre 2:214 8:eprendre 2:2019 8:eprendre 2:2019 8:eprendre 2:2019 8:eprendre 2:2019 8:eprendre	Sans objet	Rechercher le matériel à reprendre.
	Identifier le matériel à reprendre puis cliquer sur Repression GESTION DES MATÉRIELS Accueil Menu Démarche Sou LISTE DES DEMANDES NON RECEVABLES Type de la designation du matériel Geration SUSTRILLATION DE TRESCOMMENTES Type de la designation du matériel Geration SUSTRILLATION DE TRESCOMMENTES OMICOLS DEMANDES NON RECEVABLES Type de la designation du matériel Geration SUSTRI MASSINGALES Type de la designation du matériel Geration SUSTRI MASSINGALES OMICOLS DEMANDES NON RECEVABLES SUSTRI MASSINGALES MARCEMARCE MASSINGALES MARCEMARCE MASSINGALES MARCEMARCE MASSINGALES MARCEMARCE MASSINGALES SUSTRI MASSINGALES MARCEMARCE MASSINGALES <t< td=""><td>Référence du matériel Date demaission Référence du matériel Date demaission SRUTS-O/RULLID/TUSE_1 21-06 09:5 CUER METARO/RULLID/TUSE_1 25-03 10:5 SEDETME MERANDARO (2019) 10750 01-1 25-03 10:2 SEDETMER MERANDARO (2019) 10750 01-1 25-03 10:2 SEDETMER MERANDARO (2019) 10750 01-1 26-02 10:4 ONTERODED 1428462 10:4 ONTERODED 1428462 10:4 ONTERODED 1428462 10:4 ONTERODED 1428464-01 09:11 242002 172550 18:-00 16:05 09:11</td><td>e de la nande 6-2019 57-29 8-605 3-2019 8-eprendre 3-2019 8-eprendre 3-2019 8-eprendre 2-2018 8-eprendre 2-2018 8-eprend</td><td>Sans objet</td><td>Rechercher le matériel à reprendre.</td></t<>	Référence du matériel Date demaission Référence du matériel Date demaission SRUTS-O/RULLID/TUSE_1 21-06 09:5 CUER METARO/RULLID/TUSE_1 25-03 10:5 SEDETME MERANDARO (2019) 10750 01-1 25-03 10:2 SEDETMER MERANDARO (2019) 10750 01-1 25-03 10:2 SEDETMER MERANDARO (2019) 10750 01-1 26-02 10:4 ONTERODED 1428462 10:4 ONTERODED 1428462 10:4 ONTERODED 1428462 10:4 ONTERODED 1428464-01 09:11 242002 172550 18:-00 16:05 09:11	e de la nande 6-2019 57-29 8-605 3-2019 8-eprendre 3-2019 8-eprendre 3-2019 8-eprendre 2-2018 8-eprendre 2-2018 8-eprend	Sans objet	Rechercher le matériel à reprendre.
	Jennifier le matériel à reprendre puis cliquer sur Representation de sur le contraction de la contraction d	Référence du matériel Date demaission Référence du matériel Date demaission SRD/T&D/RU/IL/07052.1 21-06 09:5 SRD/T&D/RU/IL/07052.1 21-06 09:5 SRD/T&D/RU/IL/07052.1 25-03 10:5 SRD/T&D/RU/IL/07052.1 25-03 10:2 SRD/T&D/RU/IL/07052.1 26-02 10:4 CH28021207424630 16-05 09:11 242002110785278-0 09:11 24200211078246-0 09:11 24200211078246-0 09:11	e de la nande 6-2019 Reprendre 57-29 Reprendre 3-2019 Reprendre 3-2019 Reprendre 3-2019 Reprendre 24:14 Reprendre 2-2019 Reprendre 5-2018 Reprendre 5-2018 Reprendre	Sans objet	Rechercher le matériel à reprendre.
	Jet in the second seco	Référence du matèriel Date demaission Référence du matèriel Date demaission SR0/T&C/RC/LL/070521 21-06 09:5 SL0/T&C/RC/LL/070521 21-06 09:5 SL0/T&C/RC/LL/070521 25-03 10:5 SL0/T&C/RC/LL/070521 25-03 10:2 SL0/T&C/RC/LL/070521 25-03 10:2 SL0/T&C/RC/LL/070521 25-03 10:2 SL0/T&C/RC/LL/070521 25-03 10:2 SL0/T&C/RC/LL/070521 25-03 10:2 SL0/T&C/RC/LL/070521 25-03 10:2 SL0/T&C/RC/LL/070521 26-02 10:4 CH7802152.43821 16-05 09:10 24/200212892.45-03 16-05 09:10 24/200212892.45-03 09:0 24/200212892.45-03 09:0	e de la nande 6-2019 Reprendre 57:29 Reprendre 3-2019 Reprendre 3-2019 Reprendre 3-2019 Reprendre 2-2019 Reprendre 2-2019 Reprendre 2-2019 Reprendre 5-2018 Reprendre 5-2018 Reprendre 5-2018 Reprendre	Sans objet	Rechercher le matériel à reprendre.
	Type de la Désignation du matériel CESTION DES MATÉRIELS Accueil Menu Démarche Source LISTE DES DEMANDES NON RECEVABLES Type de la Désignation du matériel demarde	Référence du matèriel Date demaission Référence du matèriel Date demaission SR0/T&/O/RU/LI/070521 21-06 09:5 SU07T&/O/RU/LI/070521 21-06 09:5 SU07T&/O/RU/LI/070521 25-03 10:5 SU07T&/O/RU/LI/070521 25-03 10:5 SU07T&/O/RU/LI/070521 25-03 10:2 SU07T&/O/RU/LI/070521 26-02 10:4	e de la hande 6-2019 Reprendre 57:29 Reprendre 3-2019 Reprendre 3-2019 Reprendre 3-2019 Reprendre 24:14 Reprendre 2-2019 Reprendre 2-2019 Reprendre 2-2019 Reprendre 5-2018 Reprendre 5-2018 Reprendre 5-2018 Reprendre 5-2018 Reprendre	Sans objet	Rechercher le matériel à reprendre.
2.	Heartifier le matériel à reprendre puis cliquer sur Repression CESTION DES MATÉRIELS Accueil Menu Demarche Sou LISTE DES DEMANDES NON RECEVABLES Type de la designation du matériel demande MEDIS DEMANDES NON RECEVABLES Type de la designation du matériel demande Désignation du matériel demande ORIGIC MACDAGES MON RECEVABLES Type de la demande Désignation du matériel demande SubStation Colspan="2">SubStation Colspan="2">SubStation du matériel demande creation NSTALLATION DE TRESSORT MACDAGES (MACDAGE) Colspan="2">COMPOSANT (SIST A MACDAGES) MACDAGE) Colspan="2">COMPOSANT (SIST A MACDAGES) MACDAGES (MACDAGES) Composant (SISTALAGES) (MACDAGES) Contraction (COMPOSANT (SIST A MACDAGES) (STEMATERAGES)) Creation (COMPOSANT (SIST A MACDAGES)) COMPOSANT (SIST A MACDAGES) (STEMATERAGES)) COMPOSANT (SIST A MACDAGES) (STEMATERAGES)) Creation (COMPOSANT (SIST A MACDAGES)) COMPOSANT (SIST A MACDAGES)) COMPOSANT (SIST A MACDAGES)) Creation (COMPOSANT (SIST A MACDAGES)) COMPOSANT (SIST A MACDAGES)) COMPOSANT (SIST A MACDAGES)) Creation (COMPOSANT (SIST A MACDAGES)) COMPOSANT (SIST A MACDAGES))	Référence du matèriel Date demaission Référence du matèriel Date demaission SR0/T&O/AC/LLUV/USL_1 21-06 09:5 CUCY SCEACH LUV/USL_1 21-06 09:5 CUCY SCEACH LUV/USL_1 25-03 10:5 SUSYTME PROVECTION REPORTS 25-03 10:2 SUSYTME PROVECTION REPORTS 25-03 10:2 SUSYTME PROVECTION REPORTS 26-02 10:4 SUSYTME PROVECTION REPORTS	e de la hande 6-2019 Reprendre 57:29 Reprendre 3-2019 Reprendre 3-2019 Reprendre 3-2019 Reprendre 2-2019 Reprendre 2-2019 Reprendre 2-2019 Reprendre 2-2019 Reprendre 5-2018 Reprendre 5-2018 Reprendre 5-2018 Reprendre 5-2018 Reprendre 5-2018 Reprendre	Sans objet	Rechercher le matériel à reprendre.

matériels déclarés non-recevables par l'Administration

a pas					_ '	
Cliquer sur Modifier face au matéri	el à modifier :		,	Sans objet.		
GESTION DES MATÉRIELS - MODIFICATION		II RARI KANI KANI KANI KANI KANI KANI KANI KAN				
Accueil Menu	Démarche Sournission	\geq				
RECHERCHER	n de lopérateur MBDA FRANCE					
Critères de recherche	Critères de recherche					
Réfé	encetechnique					
	Rechercher					
RÉSUITATS DE LA RECHERCHE					L	
Désignation	Référence technique	Fabricant	Nodifier			
Désignation COMPOSANT REPAIRING SELECAL	Référence technique	Fabricant	Nodifier Modifier			
Désignation COMPOSANT MEMORY MEMORY MURIS COMPOSANTE CREME UNS COMPOSANTE DOSTE DE STE COMPOSANTE DOSTE DE STE DE STE DESTE DE STE DESTE DE STE DESTE DE STE DE STE DE STE DE	Référence technique	Fabricant	Nodifier Modifier			
Désignation COMPOSANT REIMETION STRETTONAL HUNGS COMPOSANTE CRATILE US COMPOSANT POSTE US VICE UTTUAL HUNGS SOCIA-USANTE CRITILE US	Référence technique	Fabricant	Modifier Modifier Modifier			
Désignation COMPOSANT REMITION SHETERAL HURS CORPORATED CRENE US COMPOSANT POSTE DE TRE SETTURE HURE SOUS USBANTE CREME FO NUMERION SESTIBAL DE MARKESFARE	Référence technique	Fabricant MSDA P240/38 : DM / P240/05 MRDA F3640 (Nodifier Modifier Modifier Modifier			
Désignation COMPOSANT REINERION BILLIONL RURAS COMPOSANT SURRILLINS COMPOSANT POSTE JE TREINERT AL PORE DOLAUSARTS CRITILLIO RUMATION BISTRIAL DU MARRESTARE COMPOSANT SYSTEME OF CULTAR FOR REIST ORDER OF DUR RAPOL ET MISTRAL_COUS	Référence technique	Fabricant MSEA PEANSE SPANSE SPANSE MSEA PEANSE MSEA PEANSE	Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier			
Désignation COMPOSANT REMEMON SECTION HORS CORPORATED CREMENTS COMPOSANT POSTE DE TRE SETIONE HORS DOUBLOBANTS ORIFLETO NUMERION SESTIONE OF MARKED FRE COMPOSANT SYSTEME OF COLLINE REMEMONTE OF DE SYSTEME DE COMMANDE ET DE CORPORTE REMEMONTE FOR SYSTEME DE COMMANDE ET DE CORPORTE REMEMONTE FOR	Référence technique	Fabricant MSEA PEANSE : DM REARCE REARCE REARCE REARCE	Nodifier Modifier Modifier Modifier Modifier			
Désignation COMPOSANT REMEMON SALTRAL HURS CORPOSANT REMEMON SALTRAL HURS CORPOSANTS CARTAINS COMPOSANT POSTE 32 TRANSITY AL HURS SCHRUGSAMTS CARTAINS HURSTON STRAND CONSERVED NUMERION SISTEAL OC MARGEORRE COMPOSANT SYSTEME OF COMPOSANT SYSTEME OF COMPOSANT SYSTEME OF COMPOSANT SYSTEME OF COMPOSITIES OF SALTRAL COURS SYSTEME DE COMMANDE ET DE COMPOSITIES ANTAL COURS SYSTEME DE COMMANDE ET DE COMPOSITIES ANTAL COURS SYSTEME DE COMMANDE ET DE COMPOSITIES ANTAL COURS SYSTEME DE COMMANDE ET DE	Référence technique	Fabricant MSEA FRANCE : DWA FRANCE : DWEILA FRANCE : DWA FRANCE	Nodifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier			
Désignation COMPOSANT REMEMON SALEMAL HIGHS COMPOSANT REMEMON SALEMAL HIGHS COMPOSANTED CREMENTS COMPOSANT POSTE DE TANISATION HIGHE SCHENDERSTRAL DE MARKENDERE COMPOSANT SYSTEME DE COMPOSANT SYSTEM	Référence technique	Fabricant MSEA PERAVE IDM FRANCE	Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier			
Désignation COMPOSANT REMEMON SELEVAL HURS CORPOSANT REMEMON COMPOSANT POSTE 32 TREMEMON HURS CORPOSANTS CRITILES COMPOSANT POSTE 32 TREMEMON REMEMON SESTRAL COMPACE COMPOSANT SYSTEME OF COLLER CONSTRAL COULS SYSTEME DE COMMANDE FT DE COMPOSANT SESTRAL COULS SYSTEME DE COMMANDE FT DE COMPOSAL PORTRAL COULS SUSTEME DE COMMANDE FT DE COMPOSAL PORTRAL COULS	Référence technique	Fabricant MSEA FRANCE COM FRANCE MSEA FRANCE	Nodifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier			
Désignation COMPOSANT REMEMON SELECAL REAS COMPOSANT REMEMON SELECAL REAS COMPOSANT POSTE JE TRE SERVICE. NOMESCICA OUT OF SELECTION SELECTION REMEMON RESTRIAC OF MADRESOFRE COMPOSANT SYSTEME OF COLLER REAS SELECTION SECTOR REASTS ET MISTRAL_COULS SYSTEME DE COMMANDE ET DE OBT TROUT REASTS AND ET DE OBT TROUT REASTS AND ET DE OBT TROUT REASTS AND ET DE SETTION RESTRANCES SELECTION MISSION MISTRAL DESIGNARESSENT_SIA REMEMON RESTRANCES TO T	Référence technique	Fabricant MSDA FRANCE COM FRANCE MSDA FRANCE MSDA FRANCE MSDA FRANCE MSDA FRANCE MSDA FRANCE MSDA FRANCE	Nodifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier			
Désignation COMPOSANT REMEMON SELECAL REAS COMPOSANT REMEMON SELECAL REAS COMPOSANT POSTE JE TREMEMON COMPOSANT POSTE JE TREMEMON RECEDENDESTERACION NUMERION SESTERACION COMPOSANT SYSTEME DE COMPOSANT RESENTANT SYSTEME DE COMMANDE ST DE COMPOSANT RESENTANT SYSTEME DE COMMANDE ST DE COMPOSANT RESENTANT SYSTEME DE COMMANDE ST DE MERTON RESENTANT MERTON RESENTANT MUNITION RESERAL SUSTERECTOM SUSTIDAR RESENTANT SUSTIDAR RESENTANT SUSTIDAR RESENTANT SUSTIDAR RESENTANT	Référence technique	Fabricant MSDA PEANSE 1 DM FRANCE 1 DM FRANCE MSDA PEANSE	Nodifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier			
Désignation COMPOSANT REMEMON SELECAL HORS CORPOSARE D'ENTREMENS COMPOSANT POSTE DE TREMEMONS HORS DOUBLAND ORIGINAL HORS DOUBLAND ORIGINAL HORS DOUBLAND ORIGINAL HORS DOUBLAND ORIGINAL MUMERON MESTRIAL DE MARRENARE COMPOSANT SYSTEME DE COMPOSANT SYSTEME DE COMPASAL DE MARRENARE DE MARRENE ET MISTRAL CAUS SYSTEME DE COMMANDE ET DE COMPARATE ROUBLANDE ET DE COMPARATE ROUBLANDE ET DE COMPARATE ROUBLANDE ET DE COMPARATE ROUBLANDE ET DE COMPARATEMENTE DE SUSTEMAL DAVE MERSTEMAL DAVE MERSTEMAL DAVE CUMITOR MESTRAL OVERTERING LOUTION MESTRAL OVERTERINGTON MERSTEN MISTRAL DIESTRAAKSEN VIT SUSSEION MISTRAL DIESTRAAKSEN VIT	Référence technique	Fabricant MSDA PRANCE DNP FRANCE MSDA PRANCE	Nodifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier			
Désignation COMPOSANT REIMPTION INSTITUAL HUGES COMPOSANTE CARTALINS COMPOSANT POSTE DE TREVENTION HUGES DECHORANTE CRITIQUIO NUMERION INSTITUAL HUGES DECHORANTE CRITIQUIO RUMERION INSTITUAL HUGES DECHORANTE CRITIQUIO RUMERION INSTITUAL HUGES DECHORANTE CRITIQUIO RUMERION INSTITUAL COMPOSANT SYSTEME OF CULTURAL OCTOMENTE SYSTEME DE COMMANDE IST DE COMPOSANTE REITERAL SYSTEME DE COMMANDE IST DE COMPOSANTE REITERAL SYSTEME DE COMMANDE IST DE CULTURARESISTING INSTITUA REITERAL SYSTEME DE COMMANDE IST DE CULTURARESISTING INSTITUA REITERAL SYSTEMEN MISTRAL ON STERENTION INSTITUAL DINSTRUCTION MERMEDN MISTRAL ON SERVICI LE COMPOSANT SERVICIES	Référence technique	Fabricant MSDA PEANOE 1. DW FRANCE 1. DW FRANCE MSDA FRANCE	Nodifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier Modifier			

avoir vérifié qu'il porte la bonne référence.

Pas	à pas	Nb caractères	Attendu
4.	Vous pouvez maintenant modifier le matériel, il convient pour cela de reprendre la création de la demande à partir de l'étape 4 du chapitre 3.1 page 57.	Cf. étape 4 du chapitre 3.1 page 57	Prise en compte des remarques de l'admini
	GESTION DES MATÉRIELS		
	Accueil Menu Démarche Soumission		
	MODIFIER UN MATÉRIEL		
	Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement.		
	Annotation globale Non recevable dans l'attente des documents techniques CIEEMG installations.		
	* Désignation du matériel COMPCEAUY INSTALLATION DE TE MACTE Sekuri		
	* Catégorie du matériel au sens de l'arrêté du 27 juin 2012 ML4 🗸		
	S'agit-il d'une demande d'enregistrement d'un nouveau matériel étranger ?		
	* Référence du document technique de définition		
	Annotations		
	Vous avez déjà enregistré un document technique de définition :DocCEEMGMarteMk2NpourCEEMG0705251.pdf . Vous pouvez le modifier en téléchargeant une nouvelle version. Les pièces jointes ne peuvent pas excéder 4Mo. Document technique de définition Parcourir Aucun fichier sélectionné.		
	• Unité Longueur • Unité Longueur LGE FR 201 : Forces armées françaises hors UE LGT FR 101 : Forces armées LGT FR 102 : Entreprise certifiée Élgipilité LGT FN 103 : Salons internationaux		
	Annotations		
	Justificatif de reprise		
	.:: Prècédent Enregistrer et quitter Suivant		

istration avant une nouvelle soumission.

Livre 6 emandes de licence individuelle ou globale ou demandes de rogat - MLU- Pl

1 CREATION D'UNE DEMANDE INITIALE

1.1 Principes et précautions

Dans les pages qui suivent, le guide va vous aider, pas à pas, dans la dépose d'une demande de licence. Néanmoins avant de se lancer dans une rédaction, il est impératif de se poser quelques questions listées ci-après. L'objet de ce questionnement vise à rédiger une demande de licence d'exportation ou de transfert claire au travers de sa désignation, de l'identification des biens exportés, de la description complète de l'opération et de son contexte. Ces éléments contribueront à fonder la décision des autorités du contrôle et constituent à ce titre un critère de recevabilité de la demande.

Question 1 : Ma demande relève-t-elle de la réglementation sur les matériels de guerre ou assimilés ?

Cette question doit se poser au regard du degré de maturité de l'opération : il est souvent inutile de déposer une demande de licence pour prospecter ou négocier, sauf si ces phases nécessitent l'exportation ou le transfert de matériels classés (*cf. définition au§ 4.1.1 page 13*).

Question 2 : Ma demande pourrait-elle relever des licences générales de transfert ou d'exportation ou bénéficier d'une dérogation ?

Avant de commencer la rédaction de toute demande de licence, il est nécessaire de s'assurer que l'opération concernée ne pourrait pas être couverte par une licence générale (*cf. 3.3.2 page 11 et Livre 6 § 6 page 107, ou 3.3.3 page 11 et Livre 9 page 114*) ou bénéficier d'une dérogation (*cf. § 3.5 page 12*).

Question 3 : La désignation de ma demande est-elle claire ?

La désignation doit traduire au mieux l'opération pour laquelle la licence est demandée. Il faut donc veiller à rendre la désignation de la demande intelligible par des non-spécialistes, et avoir décidé de l'intitulé de l'objet avant de commencer à rédiger (*sauf utilisation du mode brouillon qui permet de reprendre sa demande*).

Question 4 : La désignation est-elle cohérente avec les fournitures dont je demande l'exportation ou le transfert ?

Un manque de cohérence même partiel peut également traduire une identification encore lacunaire du besoin. Il est, en règle générale, un motif de non-recevabilité. Cela renvoie à la question supra du besoin de déposer une demande, dès ce stade de l'opération, et à la question *infra*, sur l'opération et son contexte. Une désignation mal choisie peut conduire à l'obtention d'une licence inutilisable pour l'opération envisagée ou des conditions indues.

Question 5 : Mon circuit commercial est-il identifié ?

La question peut également paraître incongrue mais il arrive fréquemment que des demandes soient déposées pour des clients ou des circuits commerciaux mal connus, avec des raisons sociales erronées ou une mauvaise identification de leur nature juridique. Elle doit en particulier être systématique dès qu'il est question des demandes déposées dans une logique de prospection.

Si j'ai des contacts avec mon client possible, probable ou certain, je le connais ainsi que ses circuits commerciaux (*comme ses agents et intermédiaires*) ; si je n'ai encore aucune relation avec lui, il est nécessaire de se demander si une licence est bien nécessaire dès ce stade, et si oui, d'apporter des précisions sur le contexte de la demande, qui permettront d'anticiper des questions génératrices de délais au cours de l'instruction.

Question 6 : Mon circuit logistique est-il identifié ?

Idem que *supra* pour l'incongruité, mais la licence ayant vocation à autoriser une exportation, la connaissance et la communication des circuits de livraison, dans leur intégralité et leur exhaustivité, est un élément essentiel de la demande de licence.

Comme précédemment, des difficultés à les préciser doivent conduire à s'interroger sur la nécessité de disposer d'une licence à ce stade, et si oui, à apporter des précisions sur le contexte de la demande.

Question 7: Ai-je en ma possession toutes les informations utiles sur mon client ?

S'il s'agit d'une première demande, des informations précises (*de façon idéale l'équivalent d'un K-bis*) peuvent fluidifier l'analyse de recevabilité et l'instruction.

Nota : la question ne se pose pas pour les clients notoirement connus (comme par exemple les grands systémiers).

Question 8 : Ai-je en ma possession suffisamment de renseignements (complétion des renseignements complémentaires) pour permettre une décision des autorités chargées du contrôle ?

L'instruction de la demande de licence nécessite d'en comprendre le périmètre et le contexte. Il convient donc de décrire l'opération avec la précision requise par sa sensibilité et sa complexité dans le champ « renseignements complémentaires » prévu.

Il convient notamment de renseigner l'administration :

- le besoin du client doit être explicité et une méconnaissance ou une impossibilité d'expliquer ce besoin doit inciter à réfléchir sur la maturité de l'opération ;
- le degré d'avancement des discussions avec le client ;
- le calendrier de l'opération, dans la mesure où il est défini, ou, en l'absence de calendrier annoncé, toute information permettant d'apprécier les prochaines échéances.

Des explications simples, limitées à quelques phrases (*sans utilisation de jargon, de locution étrangère et de sigles*), suffisent dans la majorité des cas à éviter des questionnements superflus, alors que l'absence totale de renseignements ouvre la voie à de multiples hypothèses et impliquera une non-recevabilité pour obtention d'un complément d'informations.

Question 9 : Ai-je bien suffisamment recherché d'éventuelles références antérieures ?

Avant de commencer la rédaction d'une licence, il est recommandé d'identifier les références d'opérations similaires antérieures, ce qui facilite l'instruction de la demande.

L'absence de référence antérieure peut conduire l'administration à considérer que l'opération pour laquelle une autorisation est demandée n'a aucune antériorité.

Lorsque la licence doit se substituer à une précédente autorisation délivrée sous la forme d'un AP ou d'une AEMG, il convient de préciser les opérations déjà réalisées (*contrat signé, quantités déjà transférées ou exportées, reste à livrer*).

Le refus éventuel sur une opération similaire est également une référence antérieure qu'il convient de communiquer.

1.2 Pas à pas : Licence individuelle sans enregistrement de brouillon (cas des correspondants-signataires)

Pas	a pas	Nb caractères (blancs compris)	Attendu	
1.	Suivant la procédure figurant au Livre 3 à compter de la page 40, se connecter sur le portail institutionnel à l'url <u>https://mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfjsp?interviewID=GestionLicence</u>	Sans objet	Connexion à l'url Gestion des licences du portail industriel	
2.	Après avoir saisi le code d'accès et le code OTP d'authentification, cocher la case Créer une licence du menu CESTION DES LICENCES	Sans objet	Choix du menu Créer une licence	

Exemples et contre-exemples

Sans objet

Sans objet
Pas à pas	Nb caractères	Attendu
3. Cliquer sur Suivant (<i>cf. écran ci-dessus</i>) pour accéder au menu relatif à la demande d'une licence :	(blancs compris) Votre identité :	
Nota : A partir de cette étape, il vous est possible d'enregistrer votre travail pour le reprendre ultérieurement (cf. § 3.2 page 61).	Votre nom : sans objet	Il s'agit du nom de l'opérateur qui dépose la demande. Ce champ est donc pré-rempli sur la base du code d'acc Vérifier qu'il s'agit bien de votre entité (<i>sinon cf.</i> Livre
GESTION DES LICENCES- DEMANDE DE LICENCE INDIVIDUELLE ET GLOBALE	Maître d'œuvre : sans objet	La case « maître d'œuvre » doit être cochée si le deman
Accueil Menu Démarche Soumission	Mandat : sans objet	une démonstration, une vente, un prêt, une formation, u
VOUS Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement. Votre identité	Autre : 100	multi-exportateurs, la case Mandat doit être cochée. V mandats peuvent vous être demandés par l'administrati La case Autre doit être réservée pour tout autre situatio société étrangère.
Votre nom MBDA FRANCE	Profil de l'opération :	
Maître d'œuvre Mandat Autre Profil de l'opération Canony guide opérateurs économiques	Désignation générale de l'opération : <mark>100</mark>	La désignation générale doit reprendre, de façon succine la fois pertinente et concise, en français, la fourniture p de la demande pour éclairer sur le domaine technique (<i>de contenu, de sensibilité</i>) et la finalité de l' d'exportation. Il est à noter que, au cours de l'instruct désignation générale est lue par des non-spécialistes du d'activité du demandeur.
• Stagt 1-8 d'une icence individuele ou globaie? • Oul • Stagt 1-8 d'une icence individuele ou globaie? • Oul • Eles vous vous même exportateur? • Oul • La loence comporte-t-ele des exportateurs addiones? • Oul • Urgence • Oul • Our entre de matériels • Orgenere? • Orgenere © • Oul • Demandeur sous-tratant • Salon, Démonstration • Demandeur sous-tratant • Salon, Démonstration • Our entre • Reiference interre • Bréference interre • Transfert de fabrication et d'assemblage • Devise de la demande • Euro • Devise de la demande • Euro • Devise de la demande • Ouro • Devise de la demande • Suivant		 Y sont proscrits les sigles ou acronymes à remplacer significations explicites (<i>avec ajout des sigles entre pare</i> et tout terme anglais (<i>ou autre langue</i>) sans traduction f La référence propre à l'industriel y est admise et doit en trouver entre parenthèses à la fin de la désignation, sép tiret pour éviter toute confusion avec une éventuelle technique. La licence étant prévue pour une exportation, une ven fourniture (<i>etc</i>), les termes ventes, fourniture ou es n'ont à l'évidence pas à être repris dans la désignation. Ifinalité autre doit être mentionnée si nécessaire (<i>pour pintégration sur, pour démonstration, pour présentatiessai</i>). Cette finalité permettra aussi d'éclairer immée sur le CNR (cf. la version française et la version any iXARM) à assigner à la demande. Cette « désignation générale » doit donc s'établir de suivante : Matériel principal (dans le cas d'une simple vente en Matériel principal ou famille de matériel pour présentation, pour intégrer la fourniture). Matériel principal ou famille de matériel pour présentation untel, pour démonstration, pour prêt.
(cf. § 1.3 page 87).	S'agit-il d'une licence globale ou individuelle ? : Sans objet	La différence entre une licence individuelle et globale f Les spécificités relatives au licence globales figurent au
	Êtes-vous exportateur ? Êtes-vous vendeur ? : Sans objet	L'exportateur est celui qui décide de l'exportation et/ou ou assimilé (concrètement, plusieurs cas peuvent se pro- ce n'est pas lui qui exporte physiquement (cela peut être contrat export, il peut être une entité qui réalise une dém matériel de guerre). Outre cette acception classique, SIGALE fait le lien entre « exportateur » doit être systématiquement cochée, mêm des matériels ou des prestations, afin d'être simplement « Oui » signifie que vous êtes signataire du contrat. « Non » signifie vous n'assurez que des opérations de tr Le terme « vendeur » signifie « signataire » ou « porter celui qui accepte la commande, il doit cocher la case ven lui qui dépose la demande de licence. Si cette case n'est mais qu'il s'agit d'une opération sans fondement contra

créditation fourni.

10 § 2 page 122).

ndeur est le responsable de l'opération export, objet de la licence (soit une assistance technique...).

s êtes mandaté par un autre opérateur ou si vous déposez une demande Vous devez disposer d'un mandat des autres exportateurs (*ce ou ces ion*).

on comme par exemple si vous intervenez en sous-traitance pour une

cte mais à principale <i>en termes</i> 'opération tion, cette i domaine par leurs <i>enthèses</i>), française. n ce cas se parée d'un référence te ou une xportation Seule une <i>prêt, pour</i> diatement glaise sur a la façon n l'état). <i>Cune vente</i>	 Exemples (désignation générale, limitée à l'objet principal de l'opération, à l'exclusion des prestations et fournitures annexes listées par ailleurs): Moteur d'avion XXXX (vente de matériels). Pièces de rechange pour véhicules blindés XXXX (vente de matériels en l'état). Pièces de rechange pour intégration sur véhicules blindés XXXX (vente pour intégration). Formation sur la maintenance de systèmes optroniques (vente d'une prestation). Composants pour intégration sur missile XXXX (vente de matériels pour intégration). Caméra thermique pour prêt (prêt de matériel). Caméra thermique pour présentation au salon XXXX (présentation de matériel à un salon). VAB (Véhicule de l'Avant Blindé) pour démonstration (démonstration d'un matériel). Documentation technique sur le satellite XXXX (transmission de documentation). Exemples (avec référence de l'industriel ajoutée entre parenthèses après tiret pour éviter toute confusion avec une éventuelle référence technique) : Moteur d'avion XXXX - (2017/218). Pièces de rechange pour véhicules blindés XXXX - (49/RBS).
iguic au g	J.J page 11.

Livre 6 § 6 page 107.

u celui qui fait franchir la frontière française à un matériel de guerre résenter : l'exportateur est celui qui signe un contrat export même si re également le cas), il peut être exportateur sans être le signataire du nonstration, une présentation ou qui transmet de l'information classée

re le statut d'exportateur et la notification de la licence. Aussi, la case ne pour le cas où le demandeur n'est pas dans la pratique l'exportateur t notifié de la licence.

ransfert ou d'exportation au titre d'un autre contrat.

eur du contrat » export. Si le demandeur est le porteur du contrat ou adeur. Dans le cas d'une vente à l'export, c'est le vendeur et seulement t pas cochée, c'est que l'opération export ne consiste pas en une vente actuel (*ce peut être le cas d'une démonstration par exemple*).

Pas à pas	Nb caractères	Attendu
Étape 3, suite 1 : GESTION DES LICENCES- DEMANDE DE LICENCE INDIVIDUELLE ET GLOBALE Accueil Menu Démarche Soumission VOUS	(blancs compris) La licence comporte-t-elle des exportateurs additionnels ? : Sans objet	« Oui » signifie que vous souhaitez que la demande couv ATTENTION ! Bien que figurant sur une même deman de réaliser en leur nom leurs opérati <i>demandeur ou des exportateurs</i>), il modifications.
Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement.		En cohérence, cette rubrique devra être complétée si le de additionnel à la demande de licence. L'exportateur additionnel est celui qui fait franchir la documentation, formation, assistance technique), au l'acceptation incombe au demandeur de la licence. Il pe technique ou de formation par exemple, et ce même en F Dans les faits, le demandeur recevra des douanes une lice additionnel, à charge pour lui de la lui retransmettre. Les c Ces licences portent un même numéro, mais l'indice var deuxième chiffre indique par ailleurs le nombre total d'e Alors que la demande de licence du demandeur doit co additionnels et les siennes, de sorte qu'il ait tous les éléme se limite aux seules lignes de fournitures qui le concerne Tout modificatif relatif à la partie attribuée à l'exportate
* Etes-vous vendeur ? Oui O Non * La licence comporte-t-elle des exportateurs additionnels Oui O Non ? * Urgence Oui O Non * Nature de l'opération Defendente Developpement Coopération industrielle		qui devra en conséquence modifier les deux parties de la concernant les fournitures. HITENTION L'exportateur additionnel porté à la de pour l'autoriser à le porter sur sa licence
Demandeur sous-traitant Salon, Démonstration Transfert de technologie Sous-traitance Transfert de fabrication et d'assemblage Cession de licence Autre Référence interne Travail OP .:: Devise de la demande Euro Bureau de douane DNET LE CHATEAU (12850) Drécédent Enregistrer et quitter Suivant	Urgence : Sans objet	Signaler si l'opération demandée revêt une urgence parti Elle doit notamment être la conséquence d'un événement délai de réponse). Si l'urgence est sollicitée, elle doit impérativement fa complémentaires (cf. étape 10 page 84) ou, mieux, mis en signature de contrat) de telle sorte que l'urgence soit reste efficace. L'urgence ne peut être considérée comme t de traitement d'une licence, soit environ six semaines. I d'instruction si une urgence apparaît. Il n'en demeure p demande déclarée urgente.
		ATTENTION ? Vous devez impérativement indiquer le plus tôt. Une urgence non-justifiée ou mal justifiée ou non avéré instruction
	Nature de l'opération : sans objet	La nature de l'opération exige d'être cohérente avec les l'opération exposé aux renseignements complémentaires
	Nature de l'opération - Fourniture de matériel : Sans objet	Pour les fournitures de matériels de guerre ou assimilés, qu'elle recouvre non seulement un matériel physique ma une documentation transmise par voie intangible. Toutefo que pour des exportations de matériel physique, les prest
	Nature de l'opération - Demandeur sous-traitant : Sans objet	La case demandeur sous-traitant est cochée lorsque le de exemple quand le demandeur exporte des matériels fabri

vre exportations et transferts d'autres opérateurs.

ande, les exportateurs additionnels recevront chacun une licence afin tions douanières. Pour procéder aux modifications de licence (du il appartiendra toujours au demandeur initial de solliciter ces

demandeur a coché la case mandat et joint le mandat de l'exportateur

la frontière à du matériel de guerre ou assimilé (donc y compris au titre d'un contrat ou d'une commande dont la signature ou beut également assurer une prestation de démonstration, d'assistance France à destination d'une personne morale étrangère.

icence notifiée pour sa demande et une autre destinée à l'exportateur conditions attachées aux licences sont transmises par la DGA (BDL). arie : 1/2 pour le demandeur et 2/2 pour l'exportateur additionnel (le exportateurs autorisés par ladite licence).

comprendre toutes les lignes de fournitures de tous ses exportateurs nents pour pouvoir signer un contrat, celle de l'exportateur additionnel ent. La licence ne lui permet pas de signer un contrat.

teur additionnel ne peut être fait que par le demandeur de la licence a licence (la sienne si nécessaire et celle de l'exportateur additionnel)

demande de licence aura au préalable donné mandat au demandeur ace. Ce mandat doit être **impérativement joint** à la demande.

ticulière qui nécessiterait un traitement accéléré de l'administration. nt indépendant du demandeur (*ex : appel d'offres émis avec un court*

faire l'objet d'un justificatif porté au moins aux renseignements en pièce jointe (*courrier du client pour une démonstration ou date de* it avérée et qu'elle soit limitée à ces seuls cas afin que la procédure e telle que si elle implique un délai nettement inférieur au délai moyen Il est par ailleurs toujours possible de modifier la licence en cours e pas moins que l'instruction prime sur le délai d'instruction d'une

les raisons pour lesquelles vous n'avez pas pu déposer votre demande

ée conduit à la suppression du qualificatif urgent lors de sa mise en

es prestations ou les matériels exportés, ainsi qu'avec le contexte de s (*cf. étape 10 page 84*) ou en annexe.

, la notion de matériel s'entend dans son acception large, c'est à dire ais également une prestation de formation, d'assistance technique ou fois, dans le cas présent, la case **fourniture de matériel** ne sera cochée stations étant précisément identifiées dans la case **autre**.

emandeur intervient en sous-traitance d'un destinataire étranger. Par iqués sur spécification de son client.

Pas à pas	Nb caractères	Attendu
Étape 3, suite 2 : GESTION DES LICENCES- DEMANDE DE LICENCE INDIVIDUELLE ET GLOBALE Accueil Menu Démarche Soumission VOUS Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement.	Nature de l'opération - sous- traitance : sans objet	La case sous-traitance est cochée lorsque le destinatai documentation pour recherche de sous-traitant à l'étra demande de licence l'annexe figurant en fin de ce docu ATTENTION! Si cette case est cochée une annexe e être jointe à la demande (cf. pièce jo connaître le mieux possible le périmèt a toute chance d'être déclarée non rec
Votre identite Votre nom MBDA FRANCE Vous êtes Mandat Autre Profil de l'opération * Désignation générale de l'opération Ecran pour guide opérateurs économiques	Nature de l'opération - Études, Développement : sans objet	Études, Développement est à cocher quand la prestation dans le cadre d'un développement au profit d'un clie également cochée. ATTENTION. Si cette case est cochée une annexe e être jointe à la demande (<i>cf. pièce jo</i> connaître le mieux possible le périmèt a toute chance d'être déclarée non rec
• S'agit t-il d'une licence individuelle ou globale?	Nature de l'opération - Salon, Démonstration	La case Salon, Démonstration est cochée si l'une de international étranger ou en démonstration auprès d'un
* Etes vous vous même exportateur? • Etes-vous vendeur? • Oui • Non * La licence comporte-t-elle des exportateurs additionnels • Oui • Non ? • Urgence • Oui • Non * Nature de l'opération Image: Sous-traitance Image: Sous-traitance Image: Sous-traitance • Cession de licence Image: Sous-traitance	Nature de l'opération - Transfert de fabrication et assemblage : sans objet	Le transfert de fabrication consiste à céder à un client la d'éléments, et le mode opératoire associé, à des fins d technologies de fabrication, et l'acheteur est contractue demande de licence l'annexe figurant en fin de ce docu ATTENTION. Si cette case est cochée une annexe e être jointe à la demande (cf. pièce jo connaître le mieux possible le périmèt a toute chance d'être déclarée non rec
Référence interne Travail OP	Nature de l'opération -Autre : 100	La case Autre doit comporter les prestations à l'exclus l'assistance technique principalement.
Précédent Enregistrer et quitter Suivant	Nature de l'opération - Coopération industrielle : sans objet	Coopération industrielle est à cocher si la réalisation de client étranger (<i>Il convient de renseigner et joindre à la</i> ATTENTION). Si cette case est cochée une annexe e être jointe à la <i>demande (cf. pièce jo</i> connaître le mieux possible le périmèt a toute chance d'être déclarée non rec
	Nature de l'opération - Transfert de technologie : sans objet	Un transfert de technologie correspond à un accord lié droits de propriété intellectuelle d'une technologie. Il co savoir-faire associé. Ce savoir-faire représente les conn de faire fabriquer ou de reproduire, dans les conditions Ces connaissances peuvent être transmises en fournise formant des personnels, etc (Il convient de renseign document). ATTENTION! Si cette case est cochée une annexe e être jointe à la <i>demande (cf. pièce jo</i> connaître le mieux possible le périmèt a toute chance d'être déclarée non rec

re étranger est sous-traitant du demandeur. Par exemple, l'envoi de inger, entre dans ce cadre (*il convient de renseigner et joindre à la ment*).

explicative exhaustive, telle que présentée au Livre 13 *page 135, doit* pointe sur une page suivante) pour permettre une instruction fiable et re des études et transferts éventuels. Dans le cas contraire, la demande cevable lors de l'analyse technique.

attendue (qui peut comporter des exportations de prototypes) se situe ent étranger. Dans ce cas, la case fourniture de matériel devra être

explicative exhaustive, telle que présentée au Livre 13 page 135, doit *inte sur une page suivante*) pour permettre une instruction fiable et re des études et transferts éventuels. Dans le cas contraire, la demande cevable lors de l'analyse technique.

es finalités de la licence est de présenter un matériel sur un salon client que ce soit à l'étranger ou en France.

description du procédé de fabrication d'un élément ou d'un ensemble de reproduction. L'exportateur reste propriétaire de la licence et des ellement limité à un marché (*Il convient de renseigner et joindre à la ument*).

explicative exhaustive, telle que présentée au Livre 13 page 135, doit *vinte sur une* page suivante) pour permettre une instruction fiable et re des études et transferts éventuels. Dans le cas contraire, la demande cevable lors de l'analyse technique.

sion de tout matériel, c'est à dire la documentation, la formation et

vos matériels et/ou prestations a lieu dans un cadre partagé avec votre a demande de licence l'annexe figurant en fin de ce document).

explicative exhaustive, telle que présentée au Livre 13 page 135, doit *vinte sur une* page suivante) pour permettre une instruction fiable et re des études et transferts éventuels. Dans le cas contraire, la demande cevable lors de l'analyse technique.

é à la vente d'un produit ou d'un service, conduisant à la cession de oncerne une technologie brevetée ou non, des droits des logiciels et le naissances non brevetées, et confère au client le droit de fabriquer ou comparables à celles du vendeur, le produit ou le service donné.

sant des plans, des modes opératoires, une assistance technique, en ler et joindre à la demande de licence l'annexe figurant en fin de ce

explicative exhaustive, telle que présentée au Livre 13 page 135, doit *pinte sur une* page suivante) pour permettre une instruction fiable et re des études et transferts éventuels. Dans le cas contraire, la demande cevable lors de l'analyse technique.

Pas à pas	Nb caractères (blancs compris)	Attendu
Étape 3, suite 3 : GESTION DES LICENCES- DEMANDE DE LICENCE INDIVIDUELLE ET GLOBALE Accueil Menu Démarche Sournission VOUS Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement. Votre identité	Nature de l'opération - Cession de licence : sans objet	La case cession de licence est cochée si l'exportateur d d'utiliser ses brevets ou marques ; la concession de lice savoir-faire pendant une durée limitée et sur un territoire <i>l'annexe figurant en fin de ce document</i>). ATTENTION! Si cette case est cochée une annexe es être jointe à la <i>demande (cf. pièce joi</i> connaître le mieux possible le périmètr a toute chance d'être déclarée non rec
Vous êtes Maître d'oeuvre Mandat Autre Profil de l'opération	Référence interne : 20	Ceci est un champ libre à votre disposition. Il doit v codification qui vous est propre. ATTENTION! Il n'y pas de message d'erreur si le n pour afficher ce message.
Ecran pour guide opérateurs économiques	Devise de la demande : Sans objet	Le champ « devise » est important dans le cas des licend Afin de ne pas être tributaire des variations des taux d <i>transfert</i>) figurant sur la licence est fixé par rapport à la Si les commandes et contrats étaient signés dans une au de la licence serait alors nécessaire. La devise de la demande doit être mentionnée. Elle corre pour la facturation. S'il ne s'agit pas d'euros, sa contre suivante). Inversement, s'il est mentionné des euros, au Toutes les devises ne sont pas disponibles dans le men Licences et de lui adresser un mail (<i>retrouvez vos contac</i> <i>la-gestion-des-procedures-de-controle</i>) énonçant la d administrateurs SIGALE d'activer la devise dont vous a
Sous-traitance Autre Référence interne Travail OP * Devise de la demande Euro	Bureau de douane : 100	L'identification du bureau de douane pour les licences COMINT2 des douanes de communiquer une copie of douanières. Cette information n'est par contre pas utile contrôles douaniers systématiques dans l'espace économ S'assurer que le bureau de douane est bien actif (<i>cf.</i> <u>In</u> <u>ouverts-au-public</u>). ATTENTION! Il n'est pas accepté de demande de mo de douane. Il appartient alors à l'opéra douanes.

concède à un tiers, moyennant le versement de redevances, le droit ence s'accompagne généralement d'un transfert de technologie et de re donné (*il convient de renseigner et joindre à la demande de licence*

explicative exhaustive, telle que présentée au Livre 13 page 135, doit *pinte sur une* page suivante) pour permettre une instruction fiable et re des études et transferts éventuels. Dans le cas contraire, la demande cevable lors de l'analyse technique.

yous permettre de retrouver vos matériels dans SIGALE avec une

nombre de caractères est dépassé. Une correction sera implémentée

ces individuelles.

de change, le plafond financier des opérations d'exportation (*ou de* a devise sélectionnée.

tre devise que celle figurant sur la licence notifiée, une modification

espond à celle dans laquelle le contrat est signé et qui doit être utilisée re-valeur en euros doit être complétée à la liste des matériels (étape acune autre devise ne devra apparaître aux matériels (*étape suivante*). nu déroulant SIGALE. Si besoin, il convient de saisir le Bureau des acts à l'adresse <u>https://www.ixarm.com/fr/contacts-sous-direction-de-</u> devise concernée. Le Bureau des Licences demande alors aux avez besoin dans SIGALE.

s d'exportation est fortement recommandée. Elle permet au bureau de la licence notifiée à ce bureau afin de faciliter vos démarches e pour les transferts intra-européens en raison de la suppression des mique de l'Union européenne.

ttps://www.douane.gouv.fr/carte-interactive-des-services-douaniers-

odification de la licence pour seulement changer ou ajouter un bureau ateur de communiquer une copie de sa licence audit bureau local des

		Nb caractères	Attendu
rempli en respectant bien toutes les consignes et ve qué « Oui » pour La licence comporte-t-elle des ex le cas contraire, allez directement au point 7 page 79 puis cliquer sur rechercher. À noter que la recherch » :	érifier, cliquez sur Suivant (<i>cf. écran ci-dessus</i>) si portateurs additionnels vous arrivez sur l'écran ci-). Il faut saisir le nom de votre premier exportateur ne est du type « contient le texte » et « non texte	Recherche et ajouts d'exportateurs : 100	Recherche de l'exportateur additionnel.
LICENCES- DEMANDE DE LICENCE INDIVIDUELLE ET GLOBALE			
Accueil Menu Démarche Soumission TABLEAU DE BORD Liste des exportateurs			
Nom de l'exportateur Saisir Supprimer MBDA FRANCE Saisir			
HALES Précèdent Enregistrer et quitter	luivant		
Aiouter face à l'exportateur additionnel attendu :		Sans objet	Reboucler avec votre ou vos partenaires pour choisir le
			remonté par SIGALE sont des entités qui ont disparu d'
Accueil Menu Démarche Soumission			ATTENTION! La recherche (à aujourd'hui) remonte
TARI FALLDE BORD			ajouter.
			-
Liste des exportateurs			
Nom de l'exportateur Saisir Supprimer MBDA FRANCE Saisir			
echerche et ajout d'exportateurs HALES Rechercher			
Nom de l'exportateur	Ajouter		
	Ajouter		
THALES COMMONICATION & SECONT SAS	Ajouter		
THALES ELECTION BEVICES	Ajouter		
THALES MICROELECTRONICS SAS	Ajouter		
THALES TRAINING & SIMULATION SAS	Ajouter		
THALES SERVICES	Ajouter		
THALES UNDERWATER SYSTEMS SAS	Ajouter		
THALES CRYOGENIE SAS	Ajouter		
THALES AIR OPERATIONS SAS	Ajouter		
THALES-RAYTHEON SYSTEMS AIR AND MISSILE DEFENSE COMMAND AND CONTROL SAS	Ajouter		
THALES AVIONICS LCD	Ajouter		
THALES AIR SYSTEMS SAS	Ajouter		
THALES UNIVERSITE	Ajouter		
THALES ANGENIEUX SAS	Ajouter		
THALES SA	Ajouter		
THALES SESO SAS	Ajouter		
THALES AVIONICS ELECTRICAL SYSTEMS	Ajouter		
THALES AVIONICS ELECTRICAL MOTORS	Ajouter		
	THALES AVIONICS LCD THALES AIR SYSTEMS SAS THALES UNIVERSITE THALES ANGENEUX SAS THALES SA THALES SA THALES SAS THALES AVIONICS ELECTRICAL SYSTEMS THALES AVIONICS ELECTRICAL MOTORS	THALES AVIONICS LCDAjouterTHALES AR SYSTEMS SASAjouterTHALES UNIVERSITEAjouterTHALES ANGENIEUX SASAjouterTHALES SAAjouterTHALES SESO SASAjouterTHALES AVIONICS ELECTRICAL SYSTEMSAjouterTHALES AVIONICS ELECTRICAL MOTORSAjouter	THALES AVIONICS LCDAjouterTHALES AR SYSTEMS SASAjouterTHALES UNIVERSITEAjouterTHALES ANGENEUX SASAjouterTHALES SAAjouterTHALES SESO SASAjouterTHALES AVIONICS ELECTRICAL SYSTEMSAjouterTHALES AVIONICS ELECTRICAL MOTORSAjouter

le bon nom. Dans l'exemple à gauche bon nombre d'entité THALES l'où l'importance de s'assurer de choisir le bon opérateur économique.

te tous les opérateurs existant dans SIGALE mais aussi tous ceux qui té juridique a disparu. Il convient d'être très prudent en cliquant sur

Pa	s à pas	Nb caractères (blancs compris)	Attendu	Exemples et contre-exemples
6.	strate area cale of a function of a source of a source of a function of a source of a sour	Sans objet	Ajouter tous les exportateurs additionnels que nécessaire. MANNANANANANANANANANANANANANANANANANANA	a ont été sélectionnés, il convient de compléter les données ar chacun des boutons saisir et ne SURTOUT PAS CLIQUER essages d'erreur suivant :

		Nb caractères	Attendu
Il convient pour vous même (précédente) et de remplir les co par saisir une valeur dans le ch les matériels déjà enregistrés (à noter que la recherche sur puis lorsque vous avez trouv nécessaire (pour rappel s'il y GESTION DES LICENCES- DEMANDE DE Accueil Mer EXPORTATEUR 1/2 Les champs marqués par * sont à Identité de l'exportate Description des fourni * Fournitures (Désignation, Référence technique) Valeur totale en devise () RECHERCHER ET AJOUTER UNE Désignation Référence technique) GESTION DES LICENCES- DEMANDE DE	puis pour chaque exportateur additionnel, s'il y en a) de cliquer sur Saisir hamps relatifs au(x) matériel(s) à exporter comme indiqué ci-après. Il faut c amp Désignation (ou/et d'autres facteurs discriminant pouvant vous aider e dans la base SIGALE Référence ou/et Fabriquant et/ou ML) et cliquer sur I le champ désignation est du type « contient » et non pas du type « comme ez le matériel ad hoc, cliquer sur Ajouter et répéter l'opération autant de a des opérateurs additionnels, il faut faire cette opération pour chacun d'e LICENCE INDIVIDUELLE ET GLOBALE u Demarche Soumission enseigner obligatoirement. ur Nom THALES LAS FRANCE SAS tures Commentaires Quantié Valeur unitaire/ 'T/D valeur Tang- ible (Euro) Définet v INON OUL & CONCE FOURNITURE rence technique Fabricant ML Précédent Enregistrer et quitter Suivant LICENCE INDIVIDUELLE ET GLOBALE	(cf. image ommencer à retrouver Rechercher nce par »), le fois que ntre eux) :	La description des fournitures a pour objet de lister tou export. Elle comprend toutes les fournitures tangibl documentation et des prestations comme la formation of Dans le cas de systèmes d'armes intégrant des équiper <i>et systèmes de navigation, armes de tous calibres, rada</i> des fournitures doit mentionner non seulement le porte Ces fournitures doivent toutes, au préalable, être créées 5 à compter de la page 53). Pour rappel du Livre 5, les dans le référentiel matériels, en fonction de la visibilit visibilité est indispensable si vous êtes amené à expor demander cette visibilité à l'industriel qui est à l'orig l'étranger et référencés dans SIGALE, leur visibilité l'Analyse Technique (<i>retrouvez la liste de vos contacts</i> <i>de-la-gestion-des-procedures-de-controle</i>). Si un maté travers de SIGALE. Outre les matériels référencés, il existe des lignes de fo les demandeurs de licences. Il s'agit, par exemple, pou classement ML ou d'« outillage » et, pour les presta technique » notamment. Tout nouveau matériel qui ne serait pas enregistré dans n'aurait été faite vers l'autre industriel pour avoir accè autre (<i>ni en commentaire, ni aux renseignements comp</i> Toutes les lignes de fournitures du contrat doivent être qualité de vendeur, et ce même s'il n'exporte lui-même présenter dans le cadre de la rédaction d'une licence mange 74). La demande de licence ne doit porter que sur des matér cela implique qu'il faut s'assurer que les matériels fab depuis leur pays d'origine. Si toutes les fournitures s'a vers le destinataire final, sans aucun passage par la Fra
Accueil Mer EXPORTATEUR 1/2 Les champs marqués par * sont à	u Démarche Soumission	Fournitures (Désignations, Référence technique) : Sans objet	Les fournitures (Désignations, Référence technique) - SIGALE. Il convient donc que vous la recherchiez puis ainsi un lien entre votre demande et le référentiel des n compilées dans SIGALE pour l'instruction de votre de
Identité de l'exportate	IF Nom THALES LAS FRANCE SAS	Commentaires : 100	La rubrique commentaire ne doit porter que sur le
Valeur totale en devise Valeur totale en devise RECHERCHER ET AJOUTER UNE Désignation Réfi Sky E	Commentaires "Quantité "Valeur unitaire / Valeur totale "T/D Valeur pour douane Tang- ible		<i>composition, dénombrement, couleur, taille</i>). Si les d l'opération, ils doivent être retirés de cette rubrique et tr Les autres informations redondantes (<i>car déjà mentionu</i> La case commentaire est d'importance pour circons « génériques » (<i>sans référentiel industriel particulie</i> technique, l'outillage À ce titre, cette case doit être or <u>Inscrire des fournitures supplémentaires en simple con</u> « <i>dont assistance technique », « avec rechanges »</i> . correspondante dans la demande de licence. Les commentaires doivent enfin correspondre à la désig il est à proscrire de mettre un commentaire « mitrailleu La case commentaire doit également servir à différence distinction permettra, lors de l'exécution du contrat, de l'ensemble de la licence, et éviter ainsi une demande de

tes les fournitures couvertes par la licence et prévues par l'opération es ou intangibles, soit des matériels de guerre et assimilés, de la u l'assistance technique.

nents « sensibles » (*exemple : équipements optroniques, équipements s, systèmes de GE, sonars, radios EVF, Crypto... etc.*). La description ar mais aussi ses équipements sensibles.

et référencées dans le référentiel des matériels de SIGALE (cf. Livre référencements peuvent être accessibles par les différents opérateurs e accordée par l'opérateur qui est à l'origine du référencement. Cette er le matériel d'un autre industriel français. À défaut, il convient de ine du référencement. En ce qui concerne les matériels fabriqués à devra être demandée au responsable du référentiel du Bureau de DGA à l'adresse :<u>https://www.ixarm.com/fr/contacts-sous-direction-</u>riel étranger n'est pas encore référencé, il est possible de le faire au

urnitures et de prestations dites « génériques » car accessibles à tous r les fournitures, des lignes de « rechanges » différenciées selon leur tions, des lignes de « documentation », « formation », « assistance

le référentiel de l'industriel concerné, ou parce qu'aucune démarche à son référentiel, ne peut pas apparaître sous une forme ou sous une *émentaires, ni en pièce jointe*) dans la demande de licence.

portées dans la licence du demandeur pour qu'il puisse le signer, en aucune fourniture, en qualité d'exportateur. Ce cas de figure peut se nulti-exportateurs (*cf. exportateur additionnel au point 3, suite 1 en*

els de guerre ou assimilés en vue d'une exportation ou d'un transfert, iqués à l'étranger sont bien exportés physiquement de France et non vèrent être livrées directement depuis l'étranger par un tiers étranger nce, la licence n'est pas nécessaire.

f. Livre 5 à compter de la page 53 - sont celles déjà référencées dans que vous la rattachiez à votre propre demande de licence. Vous créez atériels, ce qui permettra d'apporter des informations techniques déjà nande.

<u>matériel</u> pour l'éclairer sur le plan technique (*référence, version*, commentaires cherchent à apporter un éclairage complémentaire sur ansférés aux renseignements complémentaires (*cf. étape 10 page 84*). *nées sur d'autres rubriques*) doivent être supprimées.

crire notamment le périmètre des fournitures et prestations dites r), c'est-à-dire pour la documentation, la formation, l'assistance bligatoirement complétée.

<u>mentaire d'une ligne de matériel est à proscrire</u> (« *plus formation »*, .). Il convient d'ajouter la ligne de prestation ou de fourniture

nation et à la référence technique de la ligne de matériel. Par exemple, se cal. 12.7 » sur une ligne « canon de 155 ».

ier des lignes de fournitures portant la même dénomination, dont la lever des conditions sur une partie de ces fournitures sans impacter modificatif. La différenciation (lettre, chiffre...) reste de votre ressort.

as à pas					Nb caractères	Attendu
ape 7, suite 1 : GESTION DES LICENCES- DEMANDE D Accueil Me EXPORTATEUR 1/2 Les champs marqués par * sont i Identité de l'exportate Description des fourm	E LICENCE INDIVIDUELLE ET GL nu Démarche So a renseigner obligatoirement. eur Nom THALES LAS itures	LOBALE urmission FRANCE SAS			Quantité : 12	Le référencement de chaque matériel a été validé ave <i>carré</i>) ou indénombrables (<i>lot</i>). Ces unités apparaisse appartient de choisir celle qui est appropriée à votre ex La documentation, l'assistance technique ou la formatie il est néanmoins possible de dénombrer les rechanges. I d'un simple nombre d'unités (<i>un bidon de peinture néc</i> <i>une tôle de blindage sa taille ou son poids</i>). La formation fait l'objet d'autant de lots qu'il y a de évoquées (<i>soit aux renseignements complémentaires, s</i> À noter que pour une exportation temporaire pour une fois.
* Fournitures (Désignation, Référence technique)	Commentaires	* Quantité	*Valeur unitaire / Valeur totale (Euro)	Valeur pour douane	Unité : sans objet	Les quantités dénombrées en unités sont imputées à l imputé dans la limite de sa valeur et peut donc faire l'ob
Valeur totale en devise 0 RECHERCHER ET AJOUTER UN Désignation Ré	Euro Cor FOURNITURE Férence technique Fabricant			Non v	Valeur Unitaire / valeur Total : 14 parties entières et 2 parties décimales	La valeur unitaire est le montant de l'unité de fourn temporaire ou d'une cession à titre gracieux, c'est la va Dans la perspective de la liaison SIGALE-DELTA, les <i>autre devise</i>) pour les licences d'exportation même s'il La valeur totale se calcule automatiquement par la mul Rappel : les montants pe sont pas domandée pour les li-
GESTION DES LICENCES- DEMANDE D Accueil Me EXPORTATEUR 1/2 Les champs marqués par * sont Identité de l'exportato Description des fourr	Précédent Enregistrer E LICENCE INDIVIDUELLE ET GL nu Démarche So a renseigner obligatoirement. eur Nom THALES LAS itures Commentaires	et quitter Suivant LOBALE numission FRANCE SAS	"Valeur unitaire / Valeur totale * T/D	Valeur pour ible	T/D : Sans objet	T = Exportation Temporaire - D = Exportation Définiti Cette information porte sur la nature de l'exportation temporaire. Pour un prêt ou une exposition sur un s l'exportation est définitive. Pour le cas particulier d'une démonstration ou des ess utiliser sont mises en définitive car elles seront détruit pour ramener les munitions qui ne seraient pas utilisées Quant à la documentation, la formation et l'assistance t car sa teneur est communiquée à un destinataire et ce accompagnant un intervenant, pour son usage exclusif demande de licence. Lorsque vous déclarez une ligne en exportation tempo cette fourniture qui suivra l'exportation (<i>mois</i>). Ce déla
Valeur totale en devise 0 RECHERCHER ET AJOUTER UN Désignation Ré sky Eourpitures désignation	Euro Colect Euro Colect FOURNITURE Férence technique Fabricant	Unité	(curo) □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	Non J Oui J X	Valeur pour douane : Sans objet	 délai doit être justifié aux renseignements compléments Les qualificatifs temporaire et définitif sont importants À compter du 1er juillet 2019, il ne convient plus de onéreux et à titre gracieux, ces dernières étant jusqu'à douane ». Il convient donc de ne rédiger qu'une seule ligne avec existe). Dans le champ commentaires (<i>cf. étape 10 pa</i> prévu de livrer à titre onéreux et à titre gracieux.
Fournitures designation	R D.TEC/EADS DS	RBUS DS SAS LS	Ajouter			La distinction entre les exportations à titre onéreux et c Il a été demandé que dans une version future du portail

ec des unités bien définies, dénombrables (*unité, kilo, tonne, mètre* ent dans un menu déroulant propre à chacune des fournitures et il vous aportation.

on sont exprimées en lot, tout comme les rechanges si vous le désirez ; Les quantités exigent parfois d'être clarifiées et ne peuvent se contenter *cessitera de mentionner en commentaire le nombre de litres contenus*,

e destinataires de cette formation et autant de sessions de formations soit au commentaire de la ligne de fourniture).

salon (quantité 1), le matériel ne peut partir (et revenir) qu'une seule

icences globales.

l'exportation dans la limite du nombre d'unités, tandis que le lot est bjet d'autant d'exportations que nécessaires dans la limite de sa valeur. niture qui sera facturée à votre client. S'il s'agit d'une exportation aleur intrinsèque de la fourniture qui sera mentionnée.

douanes ont demandé à ce que cette ligne ne soit jamais à 0 euro (*ou* s'agit d'une prestation non facturée ou d'une documentation.

tiplication des quantités avec la valeur unitaire.

cences globales.

ive

on de votre fourniture, en exportation définitive ou en exportation salon, cette exportation est en temporaire alors que pour une vente

ais, les matériels sont ainsi en temporaire, tandis que les munitions à tes sur place. Il est conseillé de créer également une ligne temporaire s (essai annulé, ...).

technique, leur exportation ne peut être considérée comme temporaire e de façon définitive. L'exception qui consiste en une documentation f, et qui revient à l'issue de l'intervention devra être précisée dans la

oraire, vous devez également compléter le délai de réimportation de ai doit donc être cohérent avec l'opération et s'il s'avère important, ce taires (*cf. étape 10 page 84*).

s car ils conditionnent l'affectation du CNR.

e saisir 2 lignes lorsqu'il est prévu d'exporter des fournitures à titre présent identifiées avec valeur « Oui » dans le champ « Valeur pour

c valeur pour douane « Non » (tant que le champ valeur pour douane age 84), il est conseillé de préciser la quantité de fourniture qu'il est

celle à titre gracieux se feront dans les outils douaniers. l SIGALE, le champ valeur pour douane disparaisse.

Pas à pas	Nb caractères	Attendu			Exemples et contr	e-exemples	
Étape 7, suite 2 : GESTION DES LICENCES- DEMANDE DE LICENCE INDIVIDUELLE ET GLOBALE Accueil Menu Démarche Soumission EXPORTATEUR 1/2 Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement. Identité de l'exportateur	Tangible : Sans objet	S'agit-il d'un envoi phy implique la possibilité informatique par exemp autre support physique (À noter que depuis le 1 plus nécessaire de dupli suffit de la déclarer tang	vsique ou dématérialisé d'un contrôle douanie ole ou d'une formation d (<i>clef USB, disque</i>) sor er octobre 2018, lors de iquer une fourniture « D gible. La règle est la suiv Type de fourniture	? La case tangible es r, et s'avère décoch lispensée, des éléme et considérées comm e la création d'une d occumentation » lors vante : Déclaration dans	st oui pour tout matérie née dans le cas d'une nts intangibles donc. Se tangibles. emande de licence ou l squ'elle est exportée à l SIGALE	l passant physiquemer transmission de docu eules des documentati ors d'une modificatio a fois de manière tang	It la frontière, ce qui Imentation par voie ons papier ou sur un n de licence, il n'est gible et intangible. Il
Nom THALES LAS FRANCE SAS Description des fournitures * Fournitures (Désignation, Référence technique) Commentaires * Quantité * Valeur unitaire / Valeur totale (Euro) Yaleur * T/D Valeur juble			TANGIBLE	TA	NGIBLE	Tang- ible Oui Non	
Calculer Valeur totale en devise 0 Euro Contre valeur euro RECHERCHER ET AJOUTER UNE FOURNITURE Bédianation Déférence technique Esbricant Mi			INTANGIBLE	INT	ANGIBLE	Tang- ible Oui Non	
Designation Neterielice technique I blindin Inc. sk Rechercher Vider la fiste Précédent Enregistrer et quitter Suivant GESTION DES LICENCES- DEMANDE DE LICENCE INDIVIDUELLE ET GLOBALE Accueil Menu Démarche Soumission			TANGIBLE <u>et</u> INTANGIBLE	TANGIBLE	(une seule ligne !)	Tang- ible Oui Non	
EXPORTATEUR 1/2 Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement. Identité de l'exportateur Nom THALES LAS FRANCE SAS	Valeur totale en devise : sans objet champ (calculé)	Cette « facilité » n'a pas À compter du 17 juin 20 Il s'agit de calculer la so si le bouton Calculer	s de caractère obligatoir 019, cette disposition s'on mme de toutes les valeu est cliqué.	e et son non-respect est étendue aux logic irs totales du tableau	ne conduit pas à une no ciels. figurant au-dessus. Ce	on-recevabilité. tte valeur n'apparaît et	ne se met à jour que
Lescription des rournitures Commentaires Quanité Valeur unitaire/ Valeur unitaire/ (Bron) Valeur unitaire/ douant Valeur unitaire/ (Bron) Valeur totale (Bron) Valeur douant Tang- douant Lescription Lescription Lescription Lescription Lescription Lescription Lescription Lescription Lescription Lescription Lescription Lescription Valeur totale en devise Encor Contre valeur euro Lescription Lescription Lescription Valeur totale en devise Encor Contre valeur euro Main Lescription Lescription Description Reference technique Fabricant Main Main Lescription Lescription Display OUPOSANT LoaCEL POUR OTECEADS 05 Sas Listicant Main Display OTTECEADS 05 Sas Listicant Main Lescription Lescription Lescription Valeur Hou Costel Pour OTTECEADS 05 Sas Listicante Main Lescription Lescription Lescription Valeur Hou Costel Pour OTTECEADS 05 Sas Listicante Main </td <td></td> <td>Fournitures (Dési CENT DT-07-010 MAQUETTI DT/07.011</td> <td>infécessairement cliquer S LICENCES- DEMANDE DE LICE Accueil Menu EXPORTATEUR 1/2 Les champs marqués par * sont à renseig Identité de l'exportateur Description des fournitures ignation, Référence technique) DTRE C2_SKYVIEW D25 ED 3 DU 01 03 2019 E CENTRE C2_SKYVIEW 025 ED.1.0 DU 12/3/07 Valeur totale en devise 25 025 000</td> <td>SUI Calculet avan NCE INDIVIDUELLE ET GLO Démarche Sour ner obligatoirement. Nom THALES LAS FR Commentaires rentre C2_Skyview XXX mauette est nécessaire XXX Calculer Euro Contra</td> <td>ANCE SAS</td> <td>e/ T/D Valeur Tang douane block Définitif V Non V Oui E Non V Oui</td> <td></td>		Fournitures (Dési CENT DT-07-010 MAQUETTI DT/07.011	infécessairement cliquer S LICENCES- DEMANDE DE LICE Accueil Menu EXPORTATEUR 1/2 Les champs marqués par * sont à renseig Identité de l'exportateur Description des fournitures ignation, Référence technique) DTRE C2_SKYVIEW D25 ED 3 DU 01 03 2019 E CENTRE C2_SKYVIEW 025 ED.1.0 DU 12/3/07 Valeur totale en devise 25 025 000	SUI Calculet avan NCE INDIVIDUELLE ET GLO Démarche Sour ner obligatoirement. Nom THALES LAS FR Commentaires rentre C2_Skyview XXX mauette est nécessaire XXX Calculer Euro Contra	ANCE SAS	e/ T/D Valeur Tang douane block Définitif V Non V Oui E Non V Oui	
	Contre-valeur en euro : 14 parties entières et 2 parties décimales	Si la demande de licence dépôt de la demande de	e n'est pas déposée en e licence.	uro, il convient de de	onner une contre-valeur	en euro en considérar	ıt le cours du jour du

Pas à pas					Nb caractères	Attendu
Lorsque l'ensemble des convenir maintenant de	éléments relatifs a renseigner le circu	ux matériels es iit commercial	st renseigné, clique	er sur suivant (cf. étape préc	cédente), il va Rubrique description des destinataires :	Le destinataire d'une exportation est généralement une personne n
GESTION DES LICENCES- DEM	ANDE DE LICENCE INDIV	VIDUELLE ET GLOB	BALE			HITENTION : Le cas d'un personnel de nationalité étrangère er d'exportation mais de l'instruction 1300 du SG
Accueil EXPORTATEUR 2/2	Menu Démaro	che Soumission	1		Nature de l'organisme : sans objet	La case nature organisme dispose d'un menu déroulant offrant le ou autre.
Description des	destinataires					Le statut société doit être retenu pour toute société destinataire, c s'agit d'un institut privé ou d'une université privée. Le statut ser
Nature organisme	Destinataire (Nom/Adresse/Ville)	* Pays	* Statut destinataire	Modifier		service public officiel de l'Etat destinataire (<i>institut public, univer</i>
Services Officiels	rue du Pangolin WUHAN	Chine	Client	Modifier x		ni des sociétés, ni des services officiels, ni des forces armées et reco
Société	rue de Pas de Bol WUHAN	Chine	1er destinataire	Modifier x	Destinataire	<i>Union européenne, agence spatiale multinationale</i>), les salons e <u>Pour une société</u> :
Société	rue du Manger sauvage	Chine	Intermédiaires	Modifier x	(Nom/Adresse/Ville) champ 1 : 100	Le nom de la société doit être en entier et son abréviation évent
Forces armées	rue de Ben Jesuismalade WUHAN	Chine	Destinataire final	Modifier x	Destinataire (Nom/Adresse/Ville)	L'adresse de la société doit être complète (<i>et pas seulement une</i> société doit avoir autant d'adresses que de sites de livraison poten
Forces armées ~		V	Client I er destinataire Destinataire final Intermédiaires	Ajouter	champ 2 : 100 Destinataire (Nom/Adresse/Ville)	Rappel : les adresses des sociétés situées dans un pays de l'Unio globales, mais elles le sont pour les licences individuelles. <u>Pour un service officiel</u> : Le nom du service officiel doit être transcrit en entier et son abrév
					Pays : sans objet	L'adresse du service officiel n'est pas obligatoire. Ainsi, les livra destination de ce service officiel, et le CNR se trouve applicable circonstances locales du pays destinataire imposent toutefois de <i>embargo partiel</i>). L'adresse du service officiel n'est requise que pour le cas où ce serv (<i>exemple : un service d'acquisition argentin situé aux Etats-Unis</i>) <u>Pour une force armée</u> : Le nom de la force armée destinataire doit être transcrit en en MARINE, GARDE NATIONALE HIENTION Il convient de retranscrire les termes FORCES n'apparaîtra pas sur la licence notifiée. L'adresse de la force armée n'est pas requise, de sorte que les livr destination de cette force armée, et que le CNR soit applicable sur <u>Autre</u> : Pour ces autres destinataires, organisations internationales (<i>OTAN</i> internationaux (<i>IDEX, Shield Africa</i>) et particuliers, il est préféra l'utilisation de sigles et de transcrire également une adresse comp L'acceptation faite dans SIGALE du terme pays est large et com spécifiques sur le plan douanier. La qualité de votre licence, de transfert ou d'exportation, sera déf La France ne peut être désignée en « client » car ce ne serait pas (exceptions sont celles où la France abrite le siège d'une organisat Elle ne peut pas non plus être mise en « premier destinataire » car Les territoires tels que la Nouvelle Calédonie, Mayotte ou la Pol raison de leur régime douanier extra européen (seuls les DOM, r Monaco, l'existence d'un accord douanier bilatéral ne dispense matériels de guerre et assimilés vers ce pays. Il convient donc de s'assurer que le territoire concerné par votre o il ne faudra pas mentionner « Royaume-Uni » si le matériel part et hors Union européenne et non d'un transfert intra-européen. De n

morale de droit étranger mais peut parfois concerner des particuliers.

employé par l'opérateur, sur la sol national, ne relève pas de la licence GDSN mise en œuvre par l'officier de sécurité de l'entité concernée *e sécurité*).

e statut de votre destinataire en société, service officiel, force armée,

qu'elle soit privée ou publique. Ce statut sera également retenu s'il ervice officiel doit être réservé à un ministère, une ambassade ou un *ersité publique, agence spatiale nationale...*). Le statut force armée à t destinataire. L'option autre correspond aux destinataires qui ne sont couvre principalement les organisations internationales (*ONU, OTAN*, et les particuliers.

tuelle entre parenthèses. Exemple : Israël Aerospace Industries Ltd

e boîte postale, où il est impossible de localiser une livraison). Une ntiels pour ladite opération.

ion européenne ne sont pas requises pour les demandes de licences

viation éventuelle entre parenthèses. Exemple : Defence Science and

raisons peuvent être effectuées en tout point du territoire de l'Etat à ble sur tout le ressort de ce service officiel. Dans quelques cas, les le spécifier l'adresse précise du destinataire (*pays en guerre, sous*

rvice officiel serait situé dans un pays tiers de son Etat d'appartenance s).

ntier. Exemple : FORCES ARMEES TERRE, FORCES ARMEES

ARMEES dans la case du destinataire, sans quoi cette information

vraisons peuvent être effectuées en tout point du territoire de l'Etat à ir tout le ressort de cette force armée.

N, NSPA, Union européenne, Agence Spatiale Européenne...), salons rable de mentionner le nom en entier pour éviter toute confusion avec plète.

nprend aussi bien les Etats que des territoires autonomes, ou encore

finie par le pays du « premier destinataire ».

cohérent s'agissant d'une exportation (cf. 4.4.1. - client). Les seules ation internationale et lorsque le client est une ambassade de France. r ce ne serait plus une exportation (cf. alinéa supra).

olynésie française doivent faire l'objet d'une demande de licence en rattachés à l'Union européenne, en sont exemptés). De même, pour e pas les industriels du contrôle par la France des exportations de

opération est bien repris dans votre demande de licence. Par exemple, en fait aux « Îles Falkland », car il s'agirait dès lors d'une exportation nême, par exemple, ne pas mentionner « Israël » pour un destinataire à « Hong-Kong »...

te déroulée par SIGALE, il convient de saisir le Bureau des Licences ts-sous-direction-de-la-gestion-des-procedures-de-controle).

peut ne pas être encore connu (Etat ou industriel désigné par l'Etat ients dans le schéma commercial et préciser aux renseignements nde, le signataire du contrat n'est pas connu.

							Nb cara	actères	Attendu
ape 8 suite : GESTION DE	ES LICENCES- DEMAN	NDE DE LICENCE INDIVI	DUELLE ET GLOBA				Statuts de	es destinataires	La présence des trois statuts client, 1 ^{er} destinataire et destinataire validation. Le statut d'intermédiaire est nécessaire, selon évid validation de votre demande. Ces différents statuts ne concernent que votre client, les destinata Sont exclus de ces statuts, les transitaires, transporteurs ou autre schéma commercial de votre demande de licence.
	Description des de	estinataires Destinataire (Nom/Adresse/Ville)	* Pays	* Statut destinataire	Modifier		Statut Client	destinataire :	Le client est celui avec lequel le contrat export est signé (<i>ou la</i> parfois il se situe en France (<i>exemple d'une organisation internat</i> Si toutefois vous estimez que votre client est bien français, c'est par vous et qu'éventuellement vous source mis en expertateur edu
	Services Officiels Société	rue du Pangolin WUHAN rue de Pas de Bol	Chine	Client 1er destinataire	Modifier Modifier		Statut d destinatai	estinataire : 1 ^{er} ire	Le premier destinataire est celui qui reçoit en premier vos fournit
	Société	WUHAN rue du Manger sauvage WUHAN	Chine	Intermédiaires	Modifier	×	Statut	destinataire :	Par ailleurs, il est précisé que dès lors qu'un o final.
	Forces armées	rue de Ben Jesuismalade WUHAN	Chine	Destinataire final Client Destinataire final Destinataire final Intermédiaires Suivant	Modifier		Destinata	ire final	fourniture dans un élément plus important ou bien une force armé Il convient d'être exhaustif aux renseignements complémentaires votre fourniture par les différents destinataires mentionnés dans le si la finalité de l'opération est une intégration par un industriel armée, et permettra de déterminer les CNR adéquats à votre opér Il conviendra d'exposer également les bénéficiaires de la docur particuliers puissent être pris en compte.
						_	Statut Intermédi	destinataire : iaire	L'intermédiaire est distinct du premier destinataire et du destinat s'il est mentionné au futur contrat. Par exemple, il peut être u intervenant dans la facturation, ou une société étrangère qui inter
Lorsque te précédente (cliquez su image ci-e dessous) ;	toutes les inforr e), vous revenez <i>ur Suivant – ima</i> <i>dessous</i>) ou sup	nations relatives alors à la page oi <i>age ci-dessous</i>), co oprimer un export	aux destinatair à sont listés les omplétez les ini ateur à l'excep	res sont remplie exportateurs, vo formations relation otion de vous-mé	es, cliquez s ous pouvez s ives aux exj ême (<i>clique</i>	sur Suivant (cf. image alors passer à l'étape sui portateur (<i>cliquez sur Sa</i> z sur Supprimer – imag	Statut Intermédi étape À cette ét ivante usir – ge ci-	destinataire : iaire	L'intermédiaire est distinct du premier destinataire et du destinata s'il est mentionné au futur contrat. Par exemple, il peut être u intervenant dans la facturation, ou une société étrangère qui inter ne sont pas considérés comme des intermédiaires et n'ont pas à ê Pour le cas particulier des exportations après cession de matérie intermédiaire pour que la CIEEMG, lors de l'instruction, sache qu formation ou une démonstration, organisée par l'industriel, se dé licence.
Lorsque t précédente (cliquez su image ci-a dessous) ; GESTION	toutes les inforr re), vous revenez <i>ur Suivant – ima</i> <i>dessous</i>) ou sup DES LICENCES- DEN Accueil	nations relatives e alors à la page oi <i>ige ci-dessous</i>), ce oprimer un export MANDE DE LICENCE INC Menu Déme	aux destinatair à sont listés les omplétez les int ateur à l'excep NVIDUELLE ET GLOI rche Soumissio	res sont remplie exportateurs, vo formations relati otion de vous-mé BALE	es, cliquez s ous pouvez a ives aux exj ême (<i>clique</i>	sur Suivant (cf. image alors passer à l'étape sui portateur (<i>cliquez sur Sa</i> z sur Supprimer – imag	Étape À cette ét ivante usir – ge ci-	destinataire : iaire ape, il est conse	L'intermédiaire est distinct du premier destinataire et du destinata s'il est mentionné au futur contrat. Par exemple, il peut être u intervenant dans la facturation, ou une société étrangère qui inter ne sont pas considérés comme des intermédiaires et n'ont pas à ê Pour le cas particulier des exportations après cession de matérie intermédiaire pour que la CIEEMG, lors de l'instruction, sache qu formation ou une démonstration, organisée par l'industriel, se dés licence.
Lorsque t précédente (cliquez su image ci-a dessous) ; GESTION	toutes les inforr te), vous revenez <i>ur Suivant – ima</i> <i>dessous</i>) ou sup DES LICENCES- DEN Accueil TABLEAU DE BOR	nations relatives 2 alors à la page oi 1 <i>ge ci-dessous</i>), co oprimer un export MANDE DE LICENCE INC Menu Déma	aux destinatair à sont listés les omplétez les ini ateur à l'excep NVIDUELLE ET GLOI rche Soumissie	res sont remplie exportateurs, vo formations relati otion de vous-mé BALE	es, cliquez s ous pouvez a ives aux exj ême (<i>clique</i>	sur Suivant (cf. image alors passer à l'étape sui portateur (<i>cliquez sur Sa</i> z sur Supprimer – imag	Statut Intermédi étape À cette ét ivante usir – ge ci-	destinataire : iaire	L'intermédiaire est distinct du premier destinataire et du destinat s'il est mentionné au futur contrat. Par exemple, il peut être u intervenant dans la facturation, ou une société étrangère qui inter ne sont pas considérés comme des intermédiaires et n'ont pas à ê Pour le cas particulier des exportations après cession de matérie intermédiaire pour que la CIEEMG, lors de l'instruction, sache q formation ou une démonstration, organisée par l'industriel, se dé licence. Illé de vérifier les données saisies avant de passer à l'étape suivant

e final, dans la demande de licence, est impérative pour permettre sa lemment votre schéma commercial, mais n'est pas requis pour la

aires de vos fournitures et prestations et les éventuels intermédiaires. e société en charge de logistique qui n'ont pas à apparaître dans le

commande passée) et, à ce titre, ne peut être qu'étranger, même si *tionale*).

que la licence devrait sans doute être déposée par ce dernier, et non ditionnel sur sa licence.

tures après le franchissement de la frontière française.

lestinataire reçoit de la documentation, il est forcément destinataire

e vos fournitures en l'état. Cela peut être une société qui intègre votre ée utilisatrice de votre fourniture.

s (*cf. étape 10 page 84*) sur le destinataire final et l'utilisation faite de e schéma commercial. Cette information est capitale pour comprendre ou une vente (*ou revente*) en l'état de votre fourniture à une force ration export.

mentation, ou de toute autre prestation, afin que d'éventuels CNR

aire final. Il doit être porté dans le schéma commercial de la licence un intégrateur qui intervient après l'importation, une société tierce rvient en assistance technique. Les transitaires et autres transporteurs etre portés à la licence.

els par l'Etat, la DGA/DI/Bureau des Cessions (*France*) est mise en ue l'opération export est consécutive à une cession. De même, si une roule sur un site étatique, ce dernier est mis en intermédiaire dans la

te.

Pas à pas	Nb caractères	Attendu
10. Lorsque vous avez terminé de remplir le circuit commercial, il convient de cliquer sur Suivant (<i>cf. écran à l'étape précédente</i>), il convient ensuite de remplir les champs Références antérieures et Renseignements complémentaires :	Références antérieures : 100	Cette rubrique vise à indiquer les références des agréments pré d'exportation antérieures dont vous avez pu bénéficier, en vue d Renseigner ce champ, quand il y a lieu, facilite l'analyse de rece
GESTION DES LICENCES- DEMANDE DE LICENCE INDIVIDUELLE ET GLOBALE Accueil Menu Démarche Soumission	Références antérieures – contrat : 100	La rubrique réservée au contrat, vous permet de mentionner la ré par exemple une livraison sur un ancien contrat déjà imputé sur Renseigner ce champ, quand il y a lieu, facilite l'analyse de rece
<form><form><form></form></form></form>	Renseignements complémentaires - Vos renseignements : 2 000 Pièces jointes	Reinseigner te champ, qualtu n'y a neu, fachte i analyse de fete Les renseignements complémentaires doivent apporter des é (prospection, contrat à venir dans le cadre de négociations, réportou encore ses fournitures et prestations. Ils doivent être rédigés correctement, en français, sans style télég Les phrases – sujet, verbe, complément – sont à privilégier. Ils peuvent être aussi l'occasion de formuler votre souhait du notification. Une explication claire du rôle de chacun des interve CNR exigibles. Ces renseignements doivent bien sûr être cohérents avec les rubi Cette rubrique étant limitée à 2 000 caractères, pour une présenjointe comportant toutes vos informations. Pour rappel : Si votre demande est urgente, les renseignements complément d'utiliser les pièces jointes pour détailler l'urgence, mais une sy Si votre demande contient des livraisons à titre gracieux, il est matériel à titre gracieux. Les renseignements complémentaires doivent décrire le destir destinataires mentionnés dans le schéma commercial. Parmi les pièces jointes, il faut distinguer celles nécessaires à la posteriori. Il est ainsi exigé, pour une exhaustivité de l'information, toute a (pièces de rechange par exemple), à un descriptif technique, ou foiteces de rechange par exemple), à un descriptif technique, ou foiteces de rechange par exemple), à un cost est de l'alphabet sa nom doit être court. Le remplacement de l'espace par le recommandations est souvent la raison pour lacele la défense el la defense el lest fortement recommande d'utiliser les lettres de l'alphabet sa nom doit être court. Le remplacement

alables, autorisations d'exportation de matériel de guerre et licences l'éclairer la CIEEMG sur des opérations similaires passées.

vabilité puis l'instruction de votre demande.

éférence du contrat en lien avec la demande de licence, pour permettre un AP ou une licence antérieure.

evabilité puis l'instruction de votre demande.

éclaircissements sur votre opération export, quant à son contexte *nse à appel d'offres, proposition spontanée*...), son circuit commercial

graphique et sans sigle (ou avec leur signification complète).

e CNR, en le justifiant, pour éviter d'éventuels désagréments à la enants au circuit commercial est à même de déterminer clairement les

riques renseignées dans le corps de la licence.

ntation exhaustive, il est peut-être plus judicieux de mettre une pièce

aires doivent contenir une justification de cette urgence (*possibilité onthèse dans les renseignements complémentaires est nécessaire*). écessaire d'expliciter les délais de réimportation.

nécessaire d'expliquer la répartition entre matériel à titre onéreux et

nataire final l'utilisation faite de votre fourniture par les différents

recevabilité et à l'instruction, de celles exigibles pour le contrôle a

annexe relative au contexte de l'opération, à un détail des fournitures à une liste de fournisseurs...

ninistration exige, outre des pièces ordinaires dont l'original signé de utorisation d'importation du pays ou territoire concerné.

, il conviendra d'avoir en pièce jointe ladite AEMG ou AETMG avec

e doit obligatoirement être insérée à la demande de licence (*cf. <u>iXARM</u>*). ans accent ou signe (*symbole*) particulier pour nommer les fichiers. Le signe *underscore* «_» est recommandé. Le non-respect de ces des pièces jointes se révèle instable et ne fonctionne pas.

st strictement interdite.

ons de niveau Diffusion Restreinte est interdite.

e ACID dans SIGALE donc si vous disposez du moyen de chiffrement nent DR puis de l'insérer en tant qu'objet dans un document dont le e le document contenant la PJ ACID à votre demande.

Trement ACID, il convient d'envoyer un courrier, en respectant la licences (*retrouvez la liste de vos contacts DGA à l'adresse : tion-de-la-gestion-des-procedures-de-controle*).

1. Lorsque vous avez rempli les champs Références antérieures et Renseignements complémentaires, il convient qu'un	Exemple (partiel) de fichier xml :
signataire autorisé saisisse le code d'accréditation puis soumette la demande en cliquant sur Soumettre. Il est possible	
de soumettre la licence de générer ou d'enregistrer un fichier xml de votre demande à des fins d'exploitation interne	xml version="1.0" encoding="UTF-8"? xml version="1.0"</td
ainsi qu'un fichier pdf. Ces fichiers contiennent toutes les données relatives à votre demande.	encoding="UTF-8"?> <saisine></saisine>
CESTION DES LICENCES, DEMANDE DE LICENCE INDIVIDUELLE ET CLOBALE	<modebrouillon>false</modebrouillon>
GESTION DES LICENCES- DEMANDE DE LICENCE INDIVIDUELLE ET GEODALE	<idbrouillon></idbrouillon>
Accueil Menu Démarche Soumission	<modereprendre>ialse</modereprendre> <idreprendre></idreprendre>
	<licence></licence>
SOUMETTRE	<idlicence></idlicence>
Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement.	<numdossier></numdossier>
Vous	A©conomigue
Votre identité	<islicenceindividuelle>true</islicenceindividuelle>
Votre nom MBDA FRANCE	<isexportateur>true</isexportateur>
Vous êtes • Maître d'oeuvre	<identite> <igmaitreoeuwre>true</igmaitreoeuwre></identite>
• Mandat	<iswartrecentre< iswartrecentre=""></iswartrecentre<>
Profil de l'opération	<ismandataire>true</ismandataire>
Désignation générale de l'opération Ecran pour guide opérateurs économique	<isautre>false</isautre>
S'agit t-il d'une licence individuelle ou globale? Individuelle	<commentaireautre></commentaireautre>
Etes vous vous même exportateur? Oui	
Etes-vous vendeur? Oui	
additionnels ?	
Urnence Qui	Si vous choisissez de télécharger le fichier xml, il se trouve dans le répertoire de téléchargement de votre PC :
Fourniture de matériels	
Référence interne	GestionLicence.xml 10/04/2020 15:39 Document XML 8 Ko
Devise de la demande Euro	
Bureau de douane	
Devise de la demande Euro	
Modifier	Exemple (partiel) de fichier pdf :
Tableau de bord	
Lieta das avantateurs	DIRECTION GENERALE DE L'ARMEMENT 1. Naméro de license neuro a l'Annapartemi neuro a l'Annapartemi
	Nº 14542'02 ET DROITS INDIRECTS
Nom de l'exportateur Valeur totale Contre valeur Euro	DEMANDE DE LICENCE INDIVIDUELLE DESTRUCTURA A MATERIELE SACINITES
MBDA FRANCE 295000 295000	Image: Construction of the matter of the second
	Latter and the second s
Modifier	the state of the set of the
Contre valeur totale 295000 Euro	Image and the spectrem injected Image and the spectrem injected Image and the spectrem injected Prys
Valeur totale en devise 25320000 Euro	Sh. Pay de Jero defination : Egypte Discielé(i) (nixon tociale: adresse) 5.: Pay de demination finale(i) Egypte Discience and Difference approxes (termaneer autoentry) Kobry el koba
* Veuillez saisir votre code d'accréditation	S.d. Pays intermédiate(s):
Générer xml	Di voz Adalate za jeć čis estana) 7. Terofy Bentantario(1): 2. Steroj Bentantario(1): 2. Service étaniques pour les pays figurant en cone 5.6 (aon., adresse) 2. Service étaniques pour les pays figurant en cone 5.6 (aon., adresse)
PDF	Societife() funious sociale, advence) Societife() funious sociale, advence) Amié de l'An Egyptionne Amié de l'An Egyptionne D'Ver Ammer Silton exidentiant D'Ver Ammer Afton exidentia
	 Distribution(s): Us Designation gluinhale de l'opiention: Bernice éntiques pour les pays figurant en case 5 d (non, abrea) Distribution de l'OPIENT - A services et legit que morte et legit que morte de l'OPIENT - A services et legit que morte de l'OPIENT - A services et legit que morte de l'OPIENT - A services et legit que morte de l'OPIENT - A services et legit que morte de la constance pour la constance de la constance
	Description sociale, earliery 1'S * the social popular and social soci
Demande de licence individuelle	Vor Annee ((r e) etten) Vor Annee (r e)
Précédent Enregistrer et quitter Soumettre	intensis developpennt D'Instantin de ichaiologie Casina de licres d'Instantin et D'Instantin de ichaiologie Casina de licres d'Instantin et D'Instantin de ichaiologie Casina de licres d'Instantin et D'Instantin de instantin de D'Instantin de
	discretifier Discretifier<
	11. Barenet(): do couse (branc) 12. Belience anticinary (0: cas (chiant) 1001.00107.0011.1011.1011.1011.1011.101
	Date, signature et cachet du demandeur Date, s
	1995-0371-01047055 とし、シリンジンジンジンジンジンジンジンジンジンジンジンジンジンジンジンジンジンジンジ
	AST/SUBJECTVV SUSS/AST/SUSS CCCL/A Lifest unispands Tail 3 Sees 56000 60000 0 AST/SUSS/A
	M1277 Tr:NL_LLTTT'900 LawArdt Lillingeringen Tax 3 han 3000 3000 and 3 17 Trinkla LarGTMEDHALLARTT 1100000000000000000000000000000000000
	NUM_102 VP_20VPT_LALL ALISAN_PPR dynamic La 1 Inv 30000 000 NUM_102 VP_20VPT_LALL ALISAN_PPR dynamic La 1 Inv 30000 nm D NUM_102 VP_20VPT_LALL NUM_102 Lifetime 1 Inv 30000 nm D
	113 And (1257):11 March [25, 6, 7, 7, 10] 113 And [25, 6, 7, 7, 10] 143 And [25, 7, 7, 7, 10]
	C+
	Si vous choisissez de télécharger le fichier pdf, il se trouve dans le répertoire de téléchargement de votre PC :
	© view 07/02/2020 18:34 Fichier PDF 20 Ko

1.3 Pas à pas - avec enregistrement de brouillon

À chaque étape du processus de création d'une demande de licence (cf. § 1.2 supra), il est possible d'enregistrer son travail en cliquant sur afin de le reprendre ultérieurement. Pour ce faire, il convient de suivre la procédure ci-dessous :

Pas	s à pas	Nb caractères (blancs compris)	Attendu
1.	Suivant la procédure figurant au Livre 3 à compter de la page 40, se connecter sur le portail institutionnel à l'ur https://mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfjsp?interviewID=GestionLicence	Sans objet	Connexion à l'url Gestion des licences du portail industriel
2.	https://mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfisp?interviewID=GestionLicence Après avoir saisi le code d'accès et le code OTP d'authentification, cocher la case Lister les brouillons du ment GESTION DES LICENCES	I Sans objet	Choix du menu Lister les brouillons

Exemples et contre-exemples
Sans objet
Sans objet

Pas	s à pas	Nb caractères (blancs compris)	Attendu
3.	Cliquer sur suivant (<i>cf. image de l'étape précédente</i>) la liste de vos brouillons (<i>enregistré ou non</i>) apparât : EGETION DES LICENCES Accueil Menu Démarche Soumettre LISTE DES TÉLÉPROCÉDURES ENREGISTRÉES N ^a de Type de la Désignation de de la destinataire Statut destinataire d	Sans objet	Choix du menu Lister les brouillon
4.	Cliquez sur la ligne correspondant au brouillon que vous désirez reprendre (cf. image de l'étape précédente), le portail SIGALE ouvre votre brouillon et vous pouvez reprendre la procédure à partir de l'étape 3 du chapitre 1.2 en page 73 : CESTION DES LICENCES	Sans objet	Choix du menu Cliquer sur le brouillon
	Sagit Li d'une licence individuelle ou globale Ie su ous suns même expontateur Ou Ou Ou Ou Ou Ou Ou Ou Ou Ou Ou Ou Ou Ou Ou Ou Ou Ou Ou Ou Ou		

Sans objet

1.4 Reprendre une demande non-recevable

Il est possible de reprendre une licence déclarée non-recevable afin d'y apporter les compléments demandés par l'Administration. Pour ce faire, il convient de suivre la procédure ci-dessous :

Pas	s à pas	Nb caractères (blancs compris)	Attendu
1.	Suivant la procédure figurant au Livre 3 à compter de la page 40, se connecter sur le portail institutionnel à l'un https://mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfjsp?interviewID=GestionLicence	1 Sans objet	Connexion à l'url Gestion des licences du portail industriel
2.	Après avoir saisi le code d'accès et le code OTP d'authentification, cocher la case Lister les demandes nor recevables du menu GESTION DES LICENCES :	- Sans objet	Choix du menu Lister les demandes non-recevables
	GESTION DES LICENCES		
	MENU		
	Licence		
	Créer une licence Modifier une licence en cours Modifier une licence notifiée Proroger une licence individuelle		
	Primo-enregistrement		
	Déclarer un primo-enregistrement		
	Reprise des téléprocédures enregistrées		
	Lister les brouillons		
	Reprise des demandes non recevables		
	Lister les demandes non recevables		

Exemples et contre-exemples

Sans objet

Pas	à pas							Nb caractères (blancs compris)	Attendu
3.	Cliquer sur	suivant (c	f. image de l'étape précéde	ente) la lis	ste de vos demandes non-	recevables appar	raît :	Sans objet	Repérer la demande à reprendre
	GESTION DE	S LICENCES		enne a					
		Accueil	Menu Démarche	Soumet	tre				
		and an and a second							
		LISTE DES DE	MANDES NON RECEVABLES						
		Type de la demande	Désignation de l'opération	Date de la demande	1er destinataire				
		creation	Réalisation de vols à haute vitesse - Cospilierent EL 47 6/2287 - 661495	i3-05-eved	Unclété - AEDU Classific the Renol for " Société - Krallis Space I. Month Defense Systems Sud ¹⁴¹ - IAAGA Wallour Fford Facility Sudiét - Mardia Surfact Warface Center Detachment White Skriss Sudiét - Northrop Bruncher Space System Ontonip Bruncher Space System Prior Ast Anna Ferbour années - USUF Aniac Mastaged Surces années - USUF Aniac Mastaged Surces amées - Stock States Av Force Resk trich Caboratory Action to Systems Directorate AFRURQUIV	Reprendre			
		creation	Documentation: 04/50-0881Défense Aster 34 65 Aster 30 B1 E5, Astor 32 77, Astor 81 N1 E5	06-05-2020	Califons Off tiels - Defence Maturiel Organization	Reprendre			
		creation	Système Sintan " C, municess Mistri, e & Lightinis associée - (^^* 145)	01-04-2020	Pacipio ant 100 - Rwarde Nationale Sciences Definities - Americane de la Décimite	Reprendre			
		modification	Rechanges banc de test et commaants adorte 1955 - 1955 - (auvolu)	04-02 2020	Société - ALCOATS Société - AMA Transmiss Société - AMA Transmiss Société - ATSCADED Assaysons & Tocksong Societ - Anton Société - AXOM BITSCAL Assaysons & Locksong Societ - Attain Société - AXOM BITSCAL ASSAULT - A MERS 04/4 201 Société - AXOM BITSCAL ASSAULT - A Société - ALCOATS CAND Tech Société - ALCOATS CAND Tech Société - ALCOATS MATAI Finishers Société - ALCOATS CAND Tech Société - ALCOATS AND ASSAULT - A Société - ALCOATS CAND Tech Société - ALCOATS CAND Tech Société - ALCOATS CAND TECHNOLOGY Société - ALCOATS CAND ASSAULT Société - Mich Component DIAI Id Société - Mich Component III Société - Mich Component III Société - CAND TACATS SOCTOWICH Société - Sission AND TACATSAULTE Société - Sission AND TACATSAULTE Société - Signa August Finduats Société - Laiso Aerospace and Avalue - L Liter Société - Vijaya August Finduatsaus	Reprendre			
		creation	Indistique oznanide pour convettes - 2 h 23156-1910	28-02-2020	FTRONS Sc. form Officiels - ROMTERNAL	Reprendre			
		creation	Rechanges et services pour le système nurface nir VI, MCA - EC 0001050	31-01-2020	Services Officiels - REFERENCE FORMULE & TECHNOLOGY AGENCY (USDA) FUNCES CHARGE - FORMER - MARCHE	Reprendre			
		creation	Composants et services, support : sunitions C postas do la tractate de CPPT 20 - Prorog1400_220.710	31-01-2020	Services Officiels - 0517- (Disfence Selection Schlashtop: Agency) Forces armées - 2000050 (PMISEO Société - Styppione Technologies Auroligane Pte Lta Société - Supranto Technologies El Société - Singenore Technologies Marine L Discusses L /	Reprendre			
		modification	Développement et mise en place de la démonstration en est du contra de contra de 200856	16-10-2019	Société NAlén 20	Reprendre			
	-								

Pas	à pas	Nb caractères (blancs compris)	Attendu					
4.	Cliquez sur le bouton Reprendre de la ligne correspondant à la demande non-recevable à reprendre, vous pouvez reprendre la procédure à partir de l'étape 3 du chapitre 1.2 en page 73, à noter les champs annotations (<i>grisés donc non modifiables</i>) qui vous permettre de comprendre la raison de la non-recevabilité :	Sans objet	Reprendre la l'administration	demande en	suivant	les	indications	
	GESTION DES LICENCES							
	Accueil Menu Démarche Soumettre							
	vous							
	Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement.							
	Veuilez preciser la nature de l'operation 19 003884 1/1 0.1							
	Annotation globale							
	Votre identité							
	Votre nom MBDA FRANCE Vous êtes							
	Annotations Avis administratif : t11111 - 2 est une société et print no standae officiel cedrinitionnel deutes marre@patrades.gouv.fr.Cu.e0.00.01.01.00							
	Drafil de l'an évotion							
	Profil de l'operation * Désignation générale de l'opération							
	Démistration in charges (1975 NL et 1920CF)							
	* S'agit t-il d'une licence individuelle ou globale?							
	* Etes vous vous même exportateur? ● Oui O Non							
	* La licence comporte-t-elle des exportateurs additionnels O Oui Non							
	* Urgence O Oui 🖲 Non							
	* Nature de l'opération							
	Fourniture de matériels Etudes, Développement Coopération industrielle							
	Sous-tratance Transfert de fabrication et d'assemblage Cession de licence							
	Référence interne 1273							
	* Devise de la demande Euro							
	Annotations							
	Prêcêdent Enregistrer et quitter Suivant							

	Exemples et contre-exemples
de	Sans objet

2 MODIFICATION D'UNE DEMANDE DE LICENCE EN COURS D'INSTRUCTION

Il est possible de modifier une demande de licence en cours d'instruction, pour ce faire, il convient de suivre la procédure ci-dessous. À noter cependant que si une demande arrive en fin de processus, c'est-à-dire qu'elle est proche d'être notifiée, votre demande de reprise en cours d'instruction est déclarée non-recevable ; il conviendra donc d'attendre et de modifier la licence notifiée (*cf. § 3 page 94*).

Pas	à pas	Nb caractères (blancs compris)	Attendu
1.	Suivant la procédure figurant au Livre 3 à compter de la page 40, se connecter sur le portail institutionnel à l'u https://mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfjsp?interviewID=GestionLicence	rl Sans objet	Connexion à l'url Gestion des licences du portail industriel
2.	Après avoir saisi le code d'accès et le code OTP d'authentification, cocher la case Modifier une licence notifiée menu CESTION DES LICENCES : CESTION DES LICENCES	lu Sans objet	Choix du menu Modifier une licence

Exemples et contre-exemples
Sans objet
Sans objet

Pas	s à pas	Nb caractères (blancs compris)	Attendu
3.	Cliquer sur Suivant (cf. image de l'étape précédente) un module de recherche apparaît, saisir le numéro (complétement ou partiellement) et cliquer sur Rechercher : CESTION DES LICENCES- DEMANDE DE MODIFICATION DE LICENCE EN COURS Accueil Menu Démarche Soumettre RECHERCHER UNE LICENCE EN COURS D'INSTRUCTION Référence de la licence 20 001080 Rechercher Résultat de la recherche <u>Référence licence Modifier</u> 20 001080 1/1 0.1 <u>Modifier</u> Précédent	Référence de la licence : 17	Rechercher la demande à modifier
4.	Cliquez sur le bouton Modifier (<i>image précédente</i>) vous pouvez reprendre la procédure à partir de l'étape 3 du chapter 1.2 en page 63 :	Justification de la demande de modification : 1 000 Pour le reste cf. chapitre 1.2 en page 73	Une demande de modification d'une demande en cours d'inst devez fournir une explication succincte des différences affect modifiées par votre demande (<i>fournitures, montants, circuit co</i> qui les motivent. Vous devez systématiquement préciser dans Si le modificatif en cours d'instruction intervient plusieurs jou prendre contact avec le Bureau des Licences (<i>Retrouvez la liste</i> <i>sous-direction-de-la-gestion-des-procedures-de-controle</i>) de s SGDSN a déjà pris une décision quant à la demande initiale.

Sans objet

struction doit être obligatoirement être justifiée. C'est à dire que vous tant la licence notifiée, afin d'identifier immédiatement les rubriques *commercial...*) ou à modifier (*CNR, conditions...*), et justifier les raisons la case de justification du modificatif si un contrat a déjà été signé.

urs après le dépôt de la demande de licence, il convient au préalable de *e de vos contacts DGA à l'adresse : <u>https://www.ixarm.com/fr/contacts-</u> sorte que la version modifiée ne reste pas bloquée dans SIGALE si le*

3 MODIFICATION D'UNE DEMANDE NOTIFIEE

Il est possible de modifier une licence notifiée, pour ce faire, il convient de suivre la procédure ci-dessous :

Pa	s à pas	Nb caractères (blancs compris)	Attendu
1.	Suivant la procédure figurant au Livre 3 à compter de la page 40, se connecter sur le portail institutionnel à l'u https://mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfjsp?interviewID=GestionLicence	rl Sans objet	Connexion à l'url Gestion des licences du portail industriel
2.	Après avoir saisi le code d'accès et le code OTP d'authentification, cocher la case Modifier une licence notifiée o menu GESTION DES LICENCES :	lu Sans objet	Choix du menu Modifier une licence
	GESTION DES LICENCES		
	Accueil Menu Démarche Soumission		
	NENU SECONDER SE SECONDER SE SECONDE SE SECONDE SE		
	Licence		
	□Créer une licence □Modifier une licence en cours		
	Proroger une licence individuelle		
	Primo-enregistrement		
	Déclarer un primo-enregistrement		
	Reprise des téléprocédures enregistrées		
	Lister les brouillons		
	Reprise des demandes non recevables		
	Lister les demandes non recevables Lister les primo-enregistrements non recevables		
	Suivant		

Exemples et contre-exemples

Sans objet

Pas	à pas	Nb caractères (blancs compris)	Attendu
3.	Cliquer sur Suivant (cf. image de l'étape précédente) un module de recherche apparaît, saisir le numéro (complétement ou partiellement) et cliquer sur Rechercher :	Référence de la licence : 17	Rechercher la licence notifiée à modifier
	GESTION DES LICENCES- DEMANDE D'AMENDEMENT D'UNE LICENCE NOTIFIÉE		
	Accueil Menu Démarche Soumettre		
	RECHERCHE D'UNE LICENCE DÉJÀ DÉLIVRÉE		
	Référence de la licence 4113		
	Précédent		
	_		
	Cas d'une licence notifiée quant déiè fait l'abiet d'une modification en cours d'instruction ou sumpression d'une non		
	recevabilité sur une modification de licence déjà notifiée, la <u>modification n'est pas possible</u> :		
	GESTION DES LICENCES- DEMANDE D'AMENDEMENT D'UNE LICENCE NOTIFIÉE		
	RECHERCHE D'UNE LICENCE DÉJÀ DÉLIVRÉE		
	Référence de la licence 18 001492		
	Résultat de la recherche		
	18 001492 1/1 1.0 A		
	Précédent		
	Cas d'une licence notifiée pouvant être modifiée :		
	GESTION DES LICENCES, DEMANDE D'AMENDEMENT D'UNE LICENCE NOTIFIÉE		
	RECHERCHE D'UNE LICENCE DÉJÀ DÉLIVRÉE Référence de la licence 4113		
	Rechercher		
	Résultat de la recherche		
	Référence licence Modifier		
	Frecedent		

Pas à pas	Nb caractères (blancs compris)	Attendu
	: Justification de la demande de modification : 1 000 Pour le reste cf. chapitre 1.2 en page 73	 Il convient de préciser le contexte dans lequel intervient le mode la signature d'un contrat ou de l'acceptation d'une comman d'un contrat. Une demande de modification d'une licence notifiée doit oble explication succincte des différences affectant la licence notifié demande (<i>fournitures, montants, circuit commercial</i>) ou à n Vous devez systématiquement préciser dans la case de justific Si les fournitures listées à la licence, dont le modificatif est et ans, ne peut pas être modifiée car la licence est en fait échue lors de déposer une nouvelle demande de licence. La licence individuelle répondant à une opération export au p déposer une nouvelle demande de licence si ce périmètre évol (<i>en cas de signature d'un avenant mineur n'affectant pas les q possible</i>). ATTENTION! Lorsque l'administration a appliqué des c supprime les conditions, ce qui rallonge le te Lors d'une demande de modification d'une - si vous souhaitez modifier une ligne en de la ligne, - si vous désirez dupliquer une ligne ext d'autres.

odificatif, s'il intervient lors de l'avancement de négociations en vue nde, ou s'il est effectué en raison d'un changement lors de l'exécution

bligatoirement être justifiée. C'est à dire que vous devez fournir une fée, afin d'identifier immédiatement les rubriques modifiées par votre modifier (*CNR, conditions*...), et justifier les raisons qui les motivent. facation du modificatif si un contrat a déjà été signé.

envisagé, ont toutes été exportées, la licence, même inférieure à trois e et a vraisemblablement été soldée par les douanes. Il convient dès

périmètre circonscrit par la notification de la licence, il convient de plue alors qu'un contrat a déjà été signé ou des commandes acceptées quantités et les montants de fournitures principales, le rectificatif est

conditions sur une ligne de matériel, le fait de supprimer celui-ci es. L'administration doit donc effectuer des recherches et rédiger à emps d'analyse et de traitement de la demande.

e licence notifiée, il convient donc :

matériel de ne pas la supprimer mais modifier les données à l'intérieur

sistante, il convient de modifier la ligne déjà existante et en créer

4 **PROROGATION D'UNE LICENCE**

4.1 Principes

La validité d'une licence individuelle est, dans la plupart des cas, de trois ans (*cf. Liminaire § 3.3.1 page 11*). Une demande de prorogation est une demande de reconduction à l'identique d'une licence. Elle est nécessaire lorsque vous n'avez pas exporté la totalité des matériels inscrits sur la licence ou lorsque vous êtes toujours en phase de négociation précontractuelle.

Une demande de prorogation doit être formulée entre 5 mois et 2 mois avant l'échéance de la licence. Si une demande de prorogation est formulée moins de deux mois avant la fin de validité ou plus de 5 mois, il convient de prévenir l'administration et d'en expliquer la raison. Sauf exception, dûment justifiée, une demande de prorogation formulée moins d'un mois avant la date de fin de validité d'une licence, est déclarée non-recevable.

Aucun des champs de la licence n'est modifiable puisqu'il s'agit de prolonger sa durée de validité. Vous devez également indiquer de manière synthétique dans la case commentaire les raisons qui vous amènent à proroger votre licence et préciser si un contrat a été signé.

ATTENTION!

Il n'est pas nécessaire pour une demande de prorogation de fournir la fiche d'imputation ou le formulaire 2335-7 renseigné (*cf. iXARM*). Cependant, si vous avez laissé passer le créneau durant lequel une demande de prorogation est possible (*cf. infra*) et qu'il vous est nécessaire de déposer une nouvelle demande de licence qui fait suite à la licence à proroger, alors il est impératif de joindre ces deux documents.

Jusqu'à présent la non-complétion du champ commentaire n'a pas conduit à un rejet de la demande, néanmoins cet état de fait pourrait ne pas perdurer.

Proroger une licence ne change ni son numéro, ni sa version.

Une licence prorogée se termine par un espace suivi de la lettre « P » en majuscule et d'un chiffre qui indique combien de fois la licence a été prorogée. Exemple : « 15 002365 1/1 2.0 P2 ».

Ce suffixe Pn n'apparaît que sur le formulaire de licence et n'apparaît pas dans les tableaux de bord (*cf. détails au* § *Liminaire au* § 6 page 21).

Il est à noter que les licences prorogeables sont les licences valides dont la durée de validité n'a pas été dépassée.

Le futur portail SIGALE (2021/2022) identifiera, pour vous, les licences arrivant à échéance et identifiera pour vous le créneau dans lequel déposer une éventuelle demande de prorogation. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, il vous appartient donc de développer votre propre outil de suivi pour déposer les demandes de prorogation dans le créneau spécifié par l'administration (*cf. supra*).

ATTENTION!

Il vous appartient de mettre en place un outil de suivi de vos licences qui identifie les dates de fin de validité de vos licences afin de déposer vos demandes de prorogation dans le créneau -5 mois / - 2 mois avant l'échéance.



ATTENTION!

Si depuis la notification d'une licence, vous avez changé de raison sociale (*changement de nom, changement d'adresse* ...) ou si le responsable des exportations a été remplacé, vous devrez pour pouvoir la proroger vous assurer qu'un modificatif prenant en compte ce changement a bien été conduit. Dans le cas contraire, il faut faire la modification avant la demande de prorogation. Attention les délais se cumulent !

4.2 Pas à pas

4.2.1 Cas sans brouillon (cas des correspondants-signataires)

Pour effectuer une demande de prorogation de licence individuelle, sans utiliser le mode brouillon, il convient de suivre les 6 étapes décrites ci-après :

Pas	s à pas	Nb caractères (blancs compris)	Attendu
1.	Suivant la procédure figurant au Livre 3 à compter de la page 40, se connecter sur le portail institutionnel à l'u https://mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/ucsfjsp?interviewID=TableauDeBord	^{rl} Sans objet	Connexion à l'url Gestion des licences du portail industriel
2.	Après avoir saisi le code d'accès et le code OTP d'authentification, cocher la case Proroger une licence individue du menu GESTION DES LICENCES :	le Sans objet	Choix du menu Proroger une licence individuelle
	GESTION DES LICENCES		
	Accueil Menu Démarche Soumettre		
	Licence		
	□ Créer une licence □ Modifier une licence en cours □ Modifier une licence notifiée ☑ Proroger une licence individuelle		
	Primo-enregistrement		
	Déclarer un primo-enregistrement		
	Reprise des téléprocédures enregistrées		
	Lister les brouillons		
	Reprise des demandes non recevables		
	Lister les demandes non recevables Lister les primo-enregistrements non recevables Suivant		

Exemples et contre-exemples

Sans objet

Pas à p	as	Nb caractères (blancs compris)	Attendu
3. Cliq num	uer sur Suivant (<i>cf. écran ci-dessus</i>) pour accéder au moteur de recherche des licences prorogeables, saisir un éro en totalité ou de manière partielle dans le champ Référence de la licence et cliquer sur Rechercher :	Sans objet	Rechercher la licence à proroger
	GESTION DES LICENCES		
	Accueil Menu Démarche Soumettre		
	RECHERCHER UNE LICENCE PROROGEABLE		
	Référence de la licence 15 00 ×		
	Rechercher		
	Prêcêdent		
1.00			
Le r	ésultat de recherche apparaît :		
	GESTION DES LICENCES		
	Accueil Menu Démarche Soumettre		
	RECHERCHER UNE LICENCE PROROGEABLE		
	Référence de la licence 15 00		
	Rechercher		
	Résultat de la recherche		
	Référence licence Proroger		
	15 001664 1/1 2.0 Proroger		
	15 002740 1/1 1.0 Proroger		
	15 001084 1/1 1.0 Proroger		
	15 004921 1/1 1.0 Proroger		
	15 004560 1/1 2.0 Proroger		
	15 003204 1/1 1.0 Proroger		
	15 001665 1/1 3.0 Proroger		
	15 004612 1/1 1.0 Proroger		
1.00			
Il est à no	ter que les licences prorogeables sont les licences valides dont la durée de validité n'a pas été dépassée.		
ATTENT	Sauf urgence avérée, toute demande de prorogation de date de fin de validité d'une licence valide déposée moins de trois mois avant l'échéance est déclarée non-recevable.		
NATENH	10N!		
4110101	I oute demande de prorogation de date de fin de validité d'une licence valide déposée plus de 6 mois avant l'échéance est déclarée non-recevable.		

Pas	à pas	Nb caractères (blancs compris)	Attendu
4.	Cliquer sur le bouton Proroger (<i>image ci-avant</i>) à côté du numéro de la licence à proroger puis compléter les champes sur fond blanc et, si besoin, cliquer sur Parcourir pour joindre les documents nécessaires à la justification de la demande de prorogation : GESTION DES LICENCES GESTION DES LICENCES DEMANDE DE PROROGATION Informations sur la licence Raison sociale RAGNAROK Démarche Demarche Soumettre Démarche Beignation générale de la demande Denee_ragnarokt Date de fin de validité de la licence Pays destination Bresil Commentaires Lettres subments :	Commentaires : 1 000	 Fournir les explications nécessaires et suffisantes pour justifier le besoin de proroger. C'est-à-dire indiquer de manière synthétique les raisons qui vous amènent à proroger votre licence. Ne pas utiliser de sigle ou d'acronyme spécifique à son environnement. Il est vivement conseillé dans le champ commentaire d'indiquer si un contrat est en cours d'exécution sur cette licence. Dans l'espace Pièces jointes : Joindre toutes les pièces jointes qui pourraient être nécessaires.
] O Nota	Pièce joint s Pièce joint 2 Pièce joint 2 Pièce joint 2 Pièce joint 2 Pièce joint 3 Pièce joint 4 Pièce joint 5 Percourie Aucun fichier sélectionné. • Pièce joint 6 Percourie Aucun fichier sélectionné. • Pièce joint 5 Percourie Aucun fichier sélectionné. • Pièce joint 6 Percourie Aucun fichier sélectionné. • Pièce joint 5 • Pièce joint 5 • Pièce joint 5		

Exemple (demande recevable):

Le contrat n° UV12/100 contrat a été signé le 12 mars 2016 avec notre client soit 6 mois après la notification de la licence. Les livraisons s'échelonneront jusqu'en juin 2020 soit au-delà de la date de fin de validité de la licence.

<u>Contre-exemples (demande non-recevable)</u> :

Contre-exemple 1

Champs commentaire vide.

Licence portant sur la présence à un salon déjà passé avec champs vide.

<u>Contre-exemple 2</u> :

Demande formulée 20 jours avant la date d'expiration de la demande.

Administration non-informée d'une justification quelconque.

Champ commentaire vide.

Pas à pas	Nb caractères (blancs compris)	Attendu	F
5. Cliquer sur Suivant (cf. image ci-avant), une fois le formulaire rempli, s'ouvre alors une page récapitulative :	Commentaires : 1 000	Validation des saisies	S
Votre Compte Pro Elberd - Égalid - Franciste République Française Le compte professionnel des démarches en ligne			
Jerret Jerret			
6. Saisir le code d'accréditation du signataire et cliquer sur Soumettre (<i>cf. image ci-avant</i>) puis la demande est validée et envoyée pour traitement auprès de l'administration, ce que confirme la page ci-dessous où se trouve le numéro de télé-dossier : Votre Compte Pro Elevrit : Refutue : Francesse Votre Compte Pro Service-Public.fr Réfutue : Francesse Réfutue : Francesse	Sans objet	Validation de la demande par le signataire. ATTENTION. Il est possible que le message affiché ne comporte p de la demande, il convient alors de le vérifier dans le	as 9 tr
Accueil GESTION DES LICENCES CONFIRMATION Votre dossier de demande de a été transmis à l'administration. Vous recevrez la confirmation de cet envoi dans votre tableau de suivi « Votre compte pro » (Numéro de télédossier: A-7-N1WWEHIS) Vous pouvez également vous référer à votre tableau de bord SIGALE en cliquant sur le lien suivant : <u>SIGALE : Tableau de bord</u>			

Sans objet

s de numéro de télé-dossier, cela ne présage pas d'une non-réception tableau de bord.

4.2.2 Cas avec brouillon (enregistrer et reprendre un brouillon)

Le processus de demande de prorogation permet d'enregistrer un brouillon pour le reprendre ou le valider ultérieurement.

4.2.2.1 Enregistrer

Pas à pas	Nb caractères	Attendu
 À compter de la fin de l'étape 4 du chapitre « 4.2.1 - Cas sans brouillon » (<i>cf. page</i> 101), il est possible d'enregistrer un brouillon en cliquant sur Enregistrer et quitter et de le reprendre ultérieurement : 	Sans objet	Enregistrer un brouillon de prorogation afin de le reprendre ultérieurement.
GESTION DES LICENCES		
DEMANDE DE PROROGATION		
Informations sur la licence Raison sociale RAGNAROK Désignation générals de la demande		
licence_ragnarok1		
Date de fin de validité de la licence Pays destination tale Bresil Coree du sud		
Commentaires		
Commentaires je demande la prorogátion pour les raisons sulvantes : 1) raison_1 2) raison_2 3) raison_3		
Pièces jointes		
Prèce jointe 1 Parcourir Doc1.docx Prèce jointe 2 Parcourir Kbis.pdf Parcourir Kbis.pdf		
Parcourir Aucun fichier sélectionné. o Páce jointe 4 Parcourir Aucun fichier sélectionné. o Páce inite 5		
Parcourir		

Exemples et contre-exemples

4.2.2.2 Reprendre un brouillon

Pas	s à pas	Nb caractères	Attendu
1.	Suivant la procédure figurant au Livre 3, se connecter sur le portail institutionnel à l'url	Sans objet	Connexion à l'url Gestion des licences du portail industriel
2.	Après avoir saisi le code d'accès et le code OTP d'authentification, cocher la case Lister les brouillons du mer GESTION DES LICENCES :	u Sans objet	Recherche du brouillon.
	GESTION DES LICENCES Accueil Menu Démarche Soumettre MENU Licence Licence Licence		
	Créer une licence Modifier une licence en cours Modifier une licence notifiée Proroger une licence individuelle		
	Primo-enregistrement		
	Déclarer un primo-enregistrement		
	Reprise des demandes non recevables		
	Lister les demandes non recevables Lister les primo-enregistrements non recevables Sutivant		
3.	Cliquer sur Suivant dans la liste des licences qui apparaît, chercher celle qui vous intéresse et cliquer sur Reprendre :	Sans objet	Reprise du brouillon.
	GESTION DES LICENCES		
	Accueil Menu Démarche Soumettre		
	LISTE DES TÉLÉPROCÉDURES ENREGISTRÉES		
	N° de télédossierType de la demandeDésignation de l'opérationDate et heure de 		
	Précédent		
4.	Reprendre le processus à partir de l'étape 4 page 101 du chapitre « 4.2.1 - Cas sans brouillon »	Sans objet	Reprise du brouillon, suite.

Exemples et contre-exemples

Sansobjet

Sans objet

Sans objet

4.2.3 Reprendre une demande de prorogation non-recevable

Lorsque qu'une demande de prorogation est jugée non-recevable par l'administration, il est possible de la reprendre pour y apporter les modifications ou compléments nécessaires afin de la soumettre à nouveau. Pour reprendre une demande de prorogation de licence individuelle jugée non-recevable, il convient de suivre les 5 étapes suivantes :

		-	
Pa	s à pas	Nb caractères	Attendu
1.	Suivant la procédure figurant au Livre 3, se connecter sur le portail institutionnel à l'url https://mdel.mon.service-public.fr/pro mademarchev5/sfjsp?interviewID=TableauDeBord	Sans objet	Connexion à l'url Gestion des licences du portail industriel
2.	Cocher Lister les demandes non recevables du menu GESTION DES LICENCES :	Sans objet	Rechercher la demande non-recevable.
	Service-Public-Pro.fr Computer Services en ligne et formulaires		
	GESTION DES LICENCES		
	Accueil TableauDeBord Soumission		
	MENU		
	Licence		
	Créer une licence		
	☐ Modifier une licence notifiée		
	Proroger une licence individuelle		
	Primo-enregistrement		
	Déclarer un primo-enregistrement		
	Reprise des téléprocédures enregistrées		
	Lister les brouillons		
	Reprise des demandes non recevables		
	Lister les demandes non recevables		
	Lister les primo-enregistrements non recevables		
	Survant		
3.	Cliquer sur Suivant (image ci-avant) et toutes les demandes non recevables, qui peuvent être reprises, apparaissent, puis	Sans objet	Rechercher la demande non-recevable - suite.
	cliquer sur Reprendre face à la demande à reprendre :		
	Votre Compte Pro		
	Liberal - Equilit - Equili		
	République Française Le compte professionnel des démarches en ligne		
	Accueil GESTION DES LICENCES		
	Accueil Menu Démarche Soumettre		
	LISTE DES DEMANDES NON RECEVABLES		
	Type de la demande Désignation de l'opération Date de la demande 1er destinataire		
	prorogation licence test prorogation ragnarok 23-11-2017 Costa Rica Reprendre		
	creation licence_ragnarok6 09-11-2017 Société - fzferhethq Reprendre		
	Précédent		
		a 11	
4.	Modifier ce qui est à modifier et reprendre la procédure à partir de l'étape 4 page 101 du chapitre « 4.2.1 - Cas sans brouillon ».	s Sans objet	Reprendre la demande non-recevable et valider les modifications.

Exemples et contre-exemples
Sans objet
Sans objet
Cf. chapitre 4.2.1 à l'étape 4 page 101.
Sans objet

4.2.4 Suivre les demandes de prorogation via le Tableau de bord

À la fin de la procédure de demande de prorogation de licence, il est possible d'accéder au tableau de bord en cliquant sur le lien hypertexte SIGALE : <u>Tableau de bord</u> :

Liberté • Ég	alité • Fraternité UE FRANÇAISE	Service	e-Puk	Dlic.fr I des démarches	en ligne						
ueil TADLE											
TABLE	AU DE BOR	(D									
	SUI	/I DES DEMAN	DES								
	DEMA	ANDES DE LICEN	ICES								
Туре	Procédure	№ de télédossier	Ref. Interne	Date et heure de transmission	Date de recevabilité	Numéro d'acte	Objet	Pays	Statut de la demande	Action	
Individuelle	prorogation	A-7- N1WWEHIS		23-11-2017 00:00:00		17 000190 1/1 1.0	licence test prorogation ragnarok	C : Australie I : 1D : Costa Rica D : Russie	En attente de recevabilité		
Individuelle	creation	A-7- Q785D04R		09-11-2017 00:00:00	09-11-2017	17 000165 1/1 1.0	licence_ragnarok1	C : Italie I: 1D : Bresil D : Coree du sud	Notifiée sous condition		Supprimer
Individuelle	creation	A-7- BBPUDRH3		09-11-2017 00:00:00	09-11-2017	17 000166 1/3 1.0	licence_ragnarok2	C : Finlande, Inde, Australie I : 1D : Inde, Honduras, Australie D : Finlande, Inde, Australie	Notifiée sous condition		Supprimer

5 RETRAIT D'UNE LICENCE

Il existe dans SIGALE trois fonctions avec une sémantique proche, mais aux implications différentes :

- 1. Retrait de licence.
- 2. Retrait d'une licence en cours réalisé par l'administration.
- 3. Retrait d'une licence en cours réalisé par un opérateur économique.

Les principes sont les suivants :

- 1. Un retrait de licence est un processus de l'administration de retrait au sens juridique de la licence. Il permet de mettre en œuvre au sein de SIGALE les décisions de suspension d'une licence décidées par la CIEEMG. Ce retrait est formalisé par un courrier de la DGDDI envoyé en lettre recommandée avec accusé de réception.
- 2. Un retrait d'une licence en cours (*d'instruction*) réalisé par l'administration (*cas très exceptionnel*) supprime une demande en cours d'instruction sans autre conséquence. Ce processus peut être utilisé, par exemple, pour permettre à un opérateur industriel de réaliser une demande de modification à partir d'une version directement antérieure. Le retrait peut être fait à la demande ou non de l'opérateur économique.
- 3. Un retrait d'une licence en cours réalisé par l'opérateur économique (utilisation du bouton Retirer pour une demande au statut En cours d(instruction) supprime une demande en cours d'instruction et laisse à l'opérateur économique l'usage de la dernière version notifiée jusqu'à la date de fin de validité mais obère toute possibilité de demande de modification ou de prorogation.

6 SPECIFICITES RELATIVES AUX LICENCES GLOBALES

6.1.1 Présentation des spécificités

Dans SIGALE, le processus pour créer une licence globale et identique à celui d'une licence individuelle, il convient donc de se référer au chapitre 1.2 page 72. Cependant, avant d'entamer le processus dans SIGALE, vous devez adresser à la DGA/DI, Bureau des licences globales et générales et du contrôle sur place (*retrouvez la liste de vos contacts DGA à l'adresse : <u>https://www.ixarm.com/fr/contacts-sous-direction-de-la-gestion-des-procedures-de-controle</u>), un dossier d'organisation, exigé par l'article <u>R. 2335-20 du code de la défense</u>, décrivant les dispositions que vous avez prises pour l'exécution des opérations de transfert et d'exportation. La validation de ce dossier est un préalable indispensable à toute demande de licence globale. Ce dossier présente les informations suivantes :*

1. Chaîne des responsabilités dans la structure de l'organisation

Le dossier d'organisation doit indiquer la personne qui, au sein de la société, assume la responsabilité du contrôle des exportations et en porte la responsabilité pénale. La chaîne de responsabilité au sein de l'organisation doit être clairement définie, notamment les attributions du responsable du contrôle des exportations et les éventuelles délégations de responsabilité.

2. Procédures de contrôle internes

Le dossier d'organisation doit présenter les procédures internes qui permettent à l'opérateur de contrôler la conformité des opérations réalisées au titre de la licence avec le contour de celle-ci, notamment :

- Maîtrise de la conformité de l'offre et des actes contractuels avec la licence. L'opérateur doit fournir les procédures lui permettant d'établir son offre, puis de s'assurer de la pleine conformité entre les actes contractuels et la licence globale qui lui a été accordée.
- Maîtrise de la conformité des matériels et informations exportés avec la définition autorisée dans la licence, et avec les conditions éventuelles.

L'opérateur doit fournir les procédures lui permettant de vérifier, et le cas échéant, de s'assurer que l'ensemble des éléments nécessaires (levée des conditions, CNR...) avant une expédition sont conformes et que l'expédition entre bien dans le cadre de la licence globale accordée.

- Obtention et archivage des certificats de non-réexportation. L'opérateur doit fournir les procédures lui permettant de s'assurer de la cohérence des CNR avec les exigences de la licence.
- Information et contrôle des sous-traitants et des fournisseurs. L'opérateur doit fournir des éléments sur la transmission des contraintes du contrôle des transferts et des exportations aux fournisseurs et sur la traduction en terme contractuel.
- Existence d'audits internes dédiés à la maîtrise des transferts et des exportations.
- Modalités de traitement des anomalies et non-conformités (remontée d'information, procédures de correction). L'opérateur doit présenter ses dispositions concernant la remontée de l'information vis-à-vis des autorités d'exportation en cas d'anomalie et de non-conformité.

3. Mesures de sensibilisation et de formation du personnel - Dispositif de formation

Le dossier d'organisation doit décrire les formations et sensibilisations proposées au sein de l'organisation aux différents types de personnels (commerciaux, expéditions, contrôle des exportations et des transferts, ...).

4. Mesures de sécurité physiques et techniques

Le dossier d'organisation doit indiquer les dispositions prises :

- au regard de la sécurité et de la protection du patrimoine industriel, sécurité des locaux et des personnels.
 Si l'organisation est habilitée à détenir des ISC (Informations et Supports Classifiés), le dossier doit simplement l'indiquer afin de valider cette section.
 Si l'organisation n'est pas habilitée à détenir des ISC, le dossier doit décrire la gestion physique et organisationnelle lui permettant de protéger son savoir-faire et les informations sensibles qu'elle détient.
- afin de sécuriser la transmission d'informations par voie intangible (*réunions, courriel, ...*), essentiellement pour les données et logiciels.

5. Tenue des registres et traçabilité

Le dossier d'organisation doit contenir les procédures et la description des outils de suivi et de contrôle des transferts et exportations (enregistrement, archivage, production du compte rendu semestriel).

L'opérateur doit expliquer en particulier comment les contraintes liées au contrôle des exportations et des transferts sont intégrées dans ses bases de données (*par exemple au sein de son progiciel de gestion*).

Il doit également expliquer comment est produit le compte rendu semestriel.

L'opérateur doit présenter les durées d'archivages des documents, qui doivent être conformes à la réglementation.

6.1.2 Recommandations particulières complémentaires relatives au dossier d'organisation

Afin de constituer votre dossier d'organisation, il convient de consulter :

- 1. La page iXARM relative au dossier d'organisation : <u>cliquez ici</u>.
- 2. Recommandations pour la rédaction du dossier d'organisation : <u>cliquez ici</u>.
- 3. Technologies soumises à contrôle : <u>cliquez ici</u>.


La licence peut faire l'objet de conditions, qui peuvent être de nature technique, administrative ou juridique. Les conditions peuvent s'appliquer à l'ensemble de la licence (*conditions générales*) ou seulement à une fourniture particulière (*conditions particulières*). Elles doivent être respectées avant toute exportation ou transfert. Le cas échéant, le droit à exporter des fournitures peut être bloqué dans l'attente de la vérification par l'administration du respect des conditions qui leur sont appliquées.

À l'exception de l'exigence d'obtention d'un certificat de non-réexportation (*cf. feuillet 2 du formulaire de licence page 23*), les conditions sont notifiées par le ministère des armées (*DGA/DI*) simultanément à la notification de la licence par les douanes. La notification de la licence fait apparaître séparément les fournitures affectées de conditions suspensives (*en feuillet 4 du formulaire de licence*) et les autres (*en feuillet 3 du formulaire de licence*).

La justification du respect des conditions est de votre responsabilité. Il vous revient d'obtenir ou de produire dès que possible les pièces justificatives exigées par les conditions.

Deux cas se présentent :

1. Conditions non suspensives

Vous devez conserver les pièces justificatives. La vérification est effectuée par la DGA/DI dans le cadre du contrôle *a posteriori*. Attention : même si le droit à exporter est ouvert par la licence, la condition doit être respectée avant l'exportation réelle. Le contrôle *a posteriori* porte notamment sur la chronologie du respect des conditions par rapport aux opérations d'exportation.

2. Conditions suspensives

Vous devez fournir l'ensemble des pièces justificatives demandées par la condition à la DGA/DI lors de votre dépôt de demande de levée de conditions suspensives en écrivant à l'adresse générique <u>dga-di.respect-conditions.fct@intradef.gouv.fr</u>. Cette demande doit mentionner impérativement le numéro complet de la licence, l'exportateur concerné et les numéros de lignes des fournitures concernées par la demande. Après vérification de la conformité de ces pièces à la (*aux*) condition(*s*) concernée(*s*), la DGA/DI en informe les douanes via l'outil SIGALE et le droit à exporter la(*les*) fourniture(*s*) concernée(*s*) est ouvert dès notification par les douanes du nouveau formulaire douanier. Afin d'éviter les situations d'urgence, il importe que vous fournissiez dès que possible les pièces justificatives, sans attendre l'approche de la date d'exportation prévue.

Livre 8 Entretenir UN tableau de bord

1 ENTRETENIR LES TABLEAUX DE BORDS (OBLIGATOIRE)

Les demandes et licences apparaissent dans les tableaux de bord avec différents statuts comme :

- « accusé de réception » ;
- « en cours d'instruction » ;
- « notifiée » ;
- « en erreur » ;
- ...

En aucun cas le tableau de bord des licences⁹ ne doit dépasser <u>600</u> lignes.

Il convient donc régulièrement de supprimer les informations devenues obsolètes en cliquant sur les boutons Supprimer :

Туре	Procédure	Date de transmission	Date de recevabilité	Numéro d'acte	Objet	Pays	Statut de la demande	Action	
Globale	creation	30-01-2014	30-01-2014	14 000003 1/1 1.0	Test RMC Licence modifiée Sigale non recevable	C : Afrique du Sud I: 1D : Afrique du Sud D : Afrique du Sud	Notifiée		Supprimer
Giobale	modification	30-01-2014	30-01-2014	14 000003 1/1 2.0	Test RMC Licence modifiée Sigale non recevable MLU Sigale 1.0 → 1.2 MLU Sigale 1.2 → 1.3	C : Afrique du Sud I: 1D : Afrique du Sud D : Afrique du Sud	Refusée		Supprimer
Globale	creation	30-01-2014	30-01-2014	14 000006 1/1 1.0	FDE 30/01/14 (30)	C : Allemagne I: 1D : Allemagne D : Allemagne	Refusée		Supprimer
ndividuelle	creation	30-01-2014	30-01-2014	14 000007 1/1 1.0	Martin 3951	C : Angula 1; 1D : Angula D : Angula	Notifiée		Supprimer
Giobale	creation	31-01-2014	31-01-2014	14 000009 1/1 0.1	FDE 31/01/14 (1)	C : Australe 1: 10 : Australe 0 : Australe	En cours d'instruction	Retirer	
Giobale	creation	31-01-2014	31-01-2014	14 000010 1/1 0.1	FDE 31/01/14 (2)	C : Australie I: 10 : Australie D : Australie	En cours d'instruction	Retirer	
Globale	modification	31-01-2014	31-01-2014	14 000003 1/1 3.0	Test RMC Licence modifiée Sigale non recevable modif sigale pour 1.0 \Rightarrow 2.1	C : Afrique du Sud I: 1D : Afrique du Sud D : Afrique du Sud	Refusée		Supprimer
Globale	modification	31-01-2014	30-01-2014	14 000003 1/1 1.2	Reprise MSP 1.1 non recevable alors qu'une 2.1 est en cours d'instruction	C : Afrique du Sud I: 1D : Afrique du Sud D : Afrique du Sud	Non recevable		Supprimer

ATTENTION!

Néanmoins, il faut supprimer avec prudence les demandes non-recevables. En effet, si vous supprimez du tableau de bord une licence non-recevable, il vous sera impossible de reprendre la demande et la version précédente de la licence si elle existe. Un message d'avertissement, vous informe si vous tentez de le faire.

La suppression des demandes en erreur n'est pas à votre main. Pour supprimer une demande en erreur, il convient de formuler une demande auprès du Coordinateur de Soutien Technique Interministériel (*CSTI*) à l'adresse mél sigale.operateur.fct@intradef.gouv.fr.

Ce document est la propriété de l'État, il ne peut être reproduit, copié ou utilisé sans autorisation écrite.

⁹ A comprendre comme la somme des demandes de licences initiales + demandes de modification + demandes de prorogation

2 **PROCEDURE EXCEPTIONNELLE**

En cas de dépassement des 600 lignes citées ci-avant, <u>à titre exceptionnel</u>, un opérateur économique peut demander, via courriel à l'officier de projet SIGALE, une purge de son tableau de bord.

Dans ce cas, 3 possibilités :

- 1. Indiquer une date pour laquelle toutes les licences antérieures notifiées et toutes les demandes non-reçues et en erreur seront purgées.
- 2. Remplir un fichier Excel contenant 5 colonnes définies comme ci-dessous :

Intitulé		Contenu	Exemple	Commentaire
[colonne 1]	Numéro de licence	Le numéro de la licence	19 005824	Le numéro doit contenir un millésime sur 2 digits et un numéro d'ordre à 6 chiffres.
				Ne pas oublier l'espace entre le millésime et les 6 chiffres du numéro d'ordre.
				Ne pas mettre de double espace.
				Ne pas mettre d'espace après les 6 chiffres du numéro d'ordre.
[colonne 2]	Exportateur additionnel	Indique s'il s'agit d'une licence mono ou multi- exportateurs	2/5	Aucun espace. Bien utiliser la barre des divisé comme séparateur et aucun autre séparateur.
[colonne 3]	Version de la licence	En général, sauf prorogation ou levée de condition, il s'agit des 3 derniers numéros	2.0	Aucun espace.
[colonne 4]	Caractère de prorogation éventuel	Caractère de prorogation	P1	Si vide ne rien inscrire. Aucun espace.
[colonne 5]	Caractère de levée de condition éventuel	Caractère de levée de condition	C2	Si vide ne rien inscrire. Aucun espace.

3. Lister dans une colonne Excel les numéros de télé-dossiers à supprimer.

Livre 9 Déclarer un Primo-Enregistrement licence générale de transfert ou d'exportation $(LGT \ LGE)$

Ce document est la propriété de l'État, il ne peut être reproduit, copié ou utilisé sans autorisation écrite.

1 **DEFINITIONS**

La licence générale de transfert (LGT) est un arrêté comportant des listes de produits autorisant tout fournisseur établi en France à effectuer le transfert de ces produits, sans limitation de quantité ou de montant, vers une ou plusieurs catégories de destinataires situés dans tout Etat membre de l'Union européenne.

La licence générale d'exportation (LGE) est un arrêté comportant des listes de produits autorisant tout exportateur établi en France à effectuer l'exportation de ces produits, sans limitation de quantité ou de montant, vers une ou plusieurs catégories de destinataires situés dans un Etat tiers à l'Union européenne.

Cette licence autorise également le fournisseur ou exportateur à effectuer toutes les opérations commerciales et techniques préalables telles que la communication d'informations dans le cadre de la négociation d'un contrat, l'acceptation d'une commande ou la signature d'un contrat.

Note : Depuis la <u>LPM 2019-2025</u>, la Norvège et l'Islande doivent être considérés comme des Etats membres de l'Union européenne (code de la défense, article L.2331-1, paragraphe IV). Les LGT sont donc applicables vers ces deux destinations.

2 LISTE DES LICENCES GENERALES DE TRANSFERT (LGT)

Il existe aujourd'hui 10 licences générales de transfert :

- LGT FR 101 Licence générale de transfert dans l'Union européenne de produits liés à la défense à destination des forces armées d'un Etat membre ou d'un pouvoir adjudicateur dans le domaine de la défense ; (sont entendus comme tels : l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes de droit public, et les associations formées par une ou plusieurs de ces collectivités, ou un ou plusieurs de ces organismes de droit public).
- LGT FR 102 Licence générale de transfert dans l'Union européenne de produits liés à la défense à destination d'une entreprise certifiée d'un Etat membre.
- LGT FR 103 Licence générale de transfert dans l'Union européenne de produits liés à la défense à des fins d'exposition ou de démonstration lors de salons internationaux.
- LGT FR 104 Licence générale de transfert dans l'Union européenne de produits liés à la défense à des fins de démonstration ou d'évaluation au profit des forces armées d'un Etat membre ou d'un pouvoir adjudicateur dans le domaine de la défense.
- LGT FR 105 Licence générale de transfert dans l'Union européenne de produits liés à la défense à des fins de démonstration ou d'évaluation au profit d'une entreprise d'un Etat membre de l'Union européenne.
- LGT FR 106 Licence générale de transfert dans l'Union européenne de produits liés à la défense à destination de la police, des douanes, des gardes-frontières et des garde-côtes d'un Etat membre, dans un but exclusif d'utilisation par ces destinataires.
- LGT FR 107 Licence générale de transfert, en retour à l'expéditeur initial et vers l'état membre de provenance, des produits liés à la défense et de matériels spatiaux mentionnés à l'article L.2335-18 du code de la défense, ayant été transférés temporairement en France, depuis un autre Etat membre de l'Union européenne pour démonstration, essai, présentation, exposition dans des salons ou dans des musées, réalisation d'œuvres culturelles, notamment cinématographiques, ou participation à des commémorations historiques ou à des manifestations culturelles ou éducatives.
- LGT FR 108 Licence générale de transfert dans l'Union européenne des produits liés à la défense et des stations au sol d'exploitation de satellites de détection ou d'observation, à destination des forces armées françaises situées dans un autre Etat membre de l'Union européenne et dans le but exclusif d'une utilisation par celles-ci.
- LGT FR 109 Licence générale de transfert dans l'Union européenne de technologies afférentes à des produits liés à la défense et à destination des forces armées, d'un pouvoir adjudicateur dans le domaine de la défense ou d'une entreprise d'un Etat membre.
- LGT FR 110 Licence générale de transfert dans l'Union européenne dans le cadre du programme de coopération Ariane 6.

3 LISTE DES LICENCES GENERALES D'EXPORTATION (LGE)

Il existe aujourd'hui 1 licence générale d'exportation :

LGE FR 201 Licence générale d'exportation de tout matériel, à destination des forces armées françaises situées hors de l'Union européenne.

4 UTILISATION D'UNE LICENCE GENERALE

Pour pouvoir utiliser une licence générale pour la première fois, vous devez déposer une déclaration ou une demande électronique d'intention de première utilisation par l'intermédiaire du système d'information SIGALE (*cf. § 9 page 119*).

Pour une LGT, cette déclaration doit être déposée dans un délai minimum de trente jours avant la date à laquelle vous souhaitez débuter les opérations de transfert (*article R.2335-10-II du code de la défense*).

Pour une LGE, cette demande doit être déposée dans un délai minimum de trois mois avant la date à laquelle vous souhaitez débuter les opérations d'exportation (*article R.2335-22-II du code de la défense*).

Si vous souhaitez utiliser plusieurs licences, vous devez effectuer une déclaration ou une demande pour chaque licence (*cf.* § 9 page 119).

La déclaration effectuée dans le système d'information SIGALE (*cf. § 9 page 119*), pour être jugée recevable par l'administration, doit comporter :

- lorsque votre société est titulaire d'une autorisation de fabrication, de commerce et d'intermédiation (AFC/AFCI), la copie de celle-ci,
- un extrait K-bis du registre du commerce et des sociétés datant de moins de trois mois, si votre société n'est pas titulaire d'une AFC/AFCI,
- tout justificatif spécifiquement requis par la licence.

Lorsque la déclaration ou la demande remplit toutes les conditions nécessaires, le ministère des armées dispose d'un délai de trente jours ouvrables pour une LGT et de trois mois pour une LGE pour vous délivrer un numéro d'enregistrement, qui vous permet, dès réception, d'utiliser la licence générale.

Dans ce délai, l'administration pourra vous demander tout document supplémentaire utile en vue de l'instruction de la déclaration d'intention ou de la demande de première utilisation. Elle pourra également convoquer le responsable du contrôle des exportations de votre organisation pour un entretien préalable.

5 CAS PARTICULIER DE LA LGT FR 102

Les fournisseurs utilisant la LGT FR 102 à destination des « entreprises certifiées » situées dans les Etats membres de l'Union européenne doivent impérativement vérifier avant chaque livraison que leurs destinataires sont titulaires d'un certificat valide. En France, la certification est accordée à une entreprise pour une durée de trois ans.

Tout destinataire certifié est inscrit dans la base de données <u>CERTIDER</u> (*CERTIfication DEfence Register*), administrée par la Commission Européenne. CERTIDER fournit ainsi la liste de l'ensemble des entreprises européennes certifiées. Cette base de données, établie et régulièrement mise à jour par les autorités des Etats membres responsables de la certification, est dotée de fonctions de requête librement accessibles aux industriels et aux autorités, leur permettant de savoir quelles sociétés sont ou ne sont plus certifiées.

6 CAS PARTICULIER DE LA LGT FR 107

La LGT FR 107 est soumise à l'obligation d'effectuer un compte-rendu au plus tard le dernier jour du sixième mois suivant la date de fin de la démonstration, de l'essai, de la présentation ou de l'exposition, de la réalisation d'œuvres culturelles, des commémorations historiques ou des manifestations culturelles ou éducatives.

Pour les cas de participation à des commémorations historiques, à des manifestations culturelles ou éducatives, à des réalisations d'œuvres culturelles, notamment cinématographiques, ou à des expositions dans des musées, le compterendu est constitué de la liste des produits et matériels concernés et des coordonnées de leurs destinataires.

7 IDENTIFICATION DES OPERATIONS DE TRANSFERT

Le fournisseur doit inscrire sur les documents commerciaux et de transport, sauf dans le cas d'un transfert d'information par voie dématérialisée, un identifiant défini par l'article 6 de chaque arrêté de licence générale de transfert et comportant en particulier le numéro EORI (*Economic Operator Registration and Identification*) de la société expéditrice.

En outre, le numéro de primo-enregistrement (du type LIGEN-aa-xxx) se rapportant à la licence générale doit figurer sur tous les documents commerciaux relatifs à toute opération effectuée au titre de cette licence.

Ci-après, figurent quelques exemples, non exhaustifs :

- pour la LGT FR 101 : FR 732 829 320 10068 / LGT FR 101 / Allemagne + LIGEN-14-039 ;
- pour la LGT FR 102 : FR 732 829 320 10068 / LGT FR 102 / TIC-ITA-312 + LIGEN-13-007 ;
- pour la LGT FR 103 : FR 732 829 320 10068 / LGT FR 103 / Espagne + LIGEN-13-068 ;
- pour la LGT FR 104 : FR 732 829 320 10068 / LGT FR 104 / Royaume-Uni + LIGEN-12-061 ;
- pour la LGT FR 105 : FR 732 829 320 10068 / LGT FR 105 / Pologne + LIGEN-12-117 ;
- pour la LGT FR 106 : FR 732 829 320 10068 / LGT FR 106 / Finlande + LIGEN-12-085 ;
- pour la LGT FR 107 : LGT FR 107 / Grèce / LIGEN-12-069 ;
- pour la LGE FR 201 : FR 732 829 320 10068 / LGE FR 201 / Etats-Unis + LIGEN-11-061.

8 QUESTIONS USUELLES

Comment puis-je m'assurer que mes produits sont éligibles à une licence générale ?

Les opérations réalisées au titre d'une licence générale sont sous votre responsabilité et il vous revient de vous assurer que vos produits entrent dans les catégories autorisées par la licence que vous utilisez. En cas de doute sur un produit, vous pouvez faire une demande de classement à la DGA. Lors de votre déclaration d'intention de première utilisation, la DGA peut vous inviter à un entretien (ou vous pouvez le solliciter) afin de définir avec vous les limites d'utilisation de la licence.

Dois-je déclarer en douane les produits transférés/exportés grâce à une licence générale ?

- Oui pour une LGE.
- Non pour une LGT.

Les transferts intracommunautaires ne sont plus soumis à un régime de déclaration. Pour plus d'information, voir le site Internet de la DGDDI : www.douane.gouv.fr. Vous êtes cependant tenu, dans tous les cas, de produire un compte rendu semestriel (art. L2335-6 et R2335-17 à 19 du code de la défense) dont le format est défini dans l'annexe de l'arrêté du 30 novembre 2011.

Suis-je affranchi de toute contrainte de non-réexportation dans le cas d'un transfert de composants approvisionnés dans l'Union européenne au titre d'une licence générale et intégrés dans mes produits ?

Non, les arrêtés de licence générale définissent des contraintes de non-réexportation ou d'intégration. Par ailleurs, vous êtes tenu de répercuter les éventuelles restrictions émises par un autre Etat membre sur les matériels reçus en provenance de cet Etat par une LGT.

Puis-je transférer/exporter des rechanges par le biais d'une licence générale ?

Sauf mention contraire, si un produit est autorisé au sein d'une licence générale alors les rechanges pour ce produit sont également autorisés.

9 PAS A PAS

Pa	s à pas	Nb caractères (blancs compris)	Attendu
1.	Suivant la procédure figurant au Livre 3 à compter de la page 40, se connecter sur le portail institutionnel à l'ur https://mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/ucsfjsp?interviewID=TableauDeBord	^l Sans objet	Connexion à l'url Gestion des licences du portail industriel
2.	Après avoir saisi le code d'accès et le code OTP d'authentification, cocher la case Déclarer un primo-enregistremen du menu GESTION DES LICENCES :	^t Sans objet	Choix du menu Déclarer un primo-enregistrement
	GESTION DES LICENCES		
	Accueil Menu Démarche Soumettre		
	MENU		
	Licence		
	Créer une licence Modifier une licence en cours Modifier une licence notifiée		
	Primo-enregistrement		
	Déclarer un primo-enregistrement		
	Reprise des téléprocédures enregistrées		
	Lister les brouillons		
	Reprise des demandes non recevables		
	Lister les primo-enregistrements non recevables		
	Suivant		
3.	Cliquer sur suivant (image précédente)	Raison sociale :	Remplis automatiquement (fonction de votre code d'accès)
		100	
	GESTION DES LICENCES- DECLARATION DE PRIMO-ENREGISTREMENT	N°EORI : 16 soit 2 (FR) + 9 + 5	Remplis automatiquement (fonction de votre code d'acces)
	Accueil Menu Démarche Soumettre	Licences	Choisir le bon numéro de LGT/LGE.
	PRIMO-ENREGISTREMENT	générales : sans	
	Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement.	objet	ATENTION : Un seul numéro de LGT/LGE par primo-enregistrer
	Raison sociale THALES LAS FRANCE SAS	Catégorie de	Lister les catégories ML de l'entreprise susceptibles d'être transférées
	* Licences générales LGT FR 109 : Technologies 🖵	matériel: sans	sont éligibles à cette dernière.
	Catégories de matériels susceptibles d'être transférés au	objet	
	ML 22	sans objet	Dans la mesure du possible, joindre une (<i>ou les</i>) AFC ou une (<i>ou les</i>) défaut joindre un KBIS. En cas de difficultés à fournir ces documents et d'une (<u>https://www.ixarm.com/fr/contacts-sous-direction-de-la-gestion-des-</u>
	Pièce jointe Parcourir Aucun fichier sélectionné.		
	Pièce jointe Parcourir Aucun fichier sélectionné.		
	Prece Junite Parcourir Aucun fichier selectionne.		
	Trecedent Sandin		

Exemples et contre-exemples

Sans objet

Sans objet

Sans objet

Sans objet

ent.

ou exportées au titre de la licence générale après avoir vérifié qu'elles

AFCI (si elle porte sur les matériels concernés par la LGT/LGE) à

manière générale, il est recommandé de joindre BLGC procedures-de-controle) avant de soumettre.

Pa	s à pas	Nb caractères (blancs compris)	Attendu
4.	Cliquez sur suivant (<i>écran précédent</i>), saisir votre code d'accréditation (<i>à noter que vous pouvez générer un fichier xml pour vos besoins propre</i>) puis cliquez sur soumettre :	Sans objet	Saisie et validation du code d'accréditation
	GESTION DES LICENCES- DÉCLARATION DE PRIMO-ENREGISTREMENT		
	Accueil Menu Démarche Soumettre		
	SOUMETTRE Les champs marqués par * sont à renseigner obligatoirement.		
	Primo-enregistrement		
	Raison sociale MBDA FRANCE		
	N'EURI FR 378166470 00136		
	Catégories de matériels susceptibles d'être Test pour Guide OE		
	Pièce print 1		
	Pièce jointe 2 Pièce jointe 3		
	Modifier		
	Veuillez saisir votre code d'accréditation		
	Generer xmi		
	Précédent Soumettre		
5.	Si votre demande est correctement passée vous recevez le message suivant, dans le cas contraire il convient de vous	Sans objet	Sans objet
	leierei au Livre 10 § 4 en page 122.		
	GESTION DES LICENCES		
	CONFIRMATION		
	Votre dossier de demande de primo-enregistrement a été transmis à l'administration.		
	Vous recevrez la confirmation de cet envoi dans votre tableau de suivi « Votre compte pro » (Numéro de télédossier: A-0-WTSF12888)		
	Vous pouvez également vous référer à votre tableau de bord SIGALE en cliquant sur le lien suivant : SIGALE : Tableau de bord		

Exemples et contre-exemples

Sans objet

Sans objet

Livre 10 Procédure de Soutien

1 OBTENIR DES INFORMATIONS SUR UNE DEMANDE EN COURS

Vous êtes une PME ou PMI, en cas de question sur l'état d'avancement d'une licence, il convient de contacter le chargé de mission PME PMI au 09 88 68 50 79.

2 QUE FAIRE SI MON TOKEN NE FONCTIONNE PLUS ?

Si votre Token ne fonctionne plus il convient de contacter le bureau des licences (*retrouvez la liste de vos contacts DGA à l'adresse : <u>https://www.ixarm.com/fr/contacts-sous-direction-de-la-gestion-des-procedures-de-controle</u>). Pour tous les autres soucis, se référer à la procédure ci-dessous.*

3 QUE FAIRE SI JE VEUX PROPOSER UNE MODIFICATION ?

Votre demande a été déclarée non recevable alors que vous avez scrupuleusement suivi les instructions du présent guide, une information vous serait utile mais vous ne l'avez pas trouvée, vous souhaitez proposer une modification, une évolution, … du guide afin d'en augmenter son efficacité, sa lisibilité, …, il convient de vous rapprocher de vos représentants au sein du GICAT, du GIFAS ou GICAN qui porteront l'information au GT2, instance qui pilote la mise à jour de ce document ou à défaut contacter la DGA/DI/SPEM/SDGPC/officier de projet SIGALE.

4 QUE FAIRE EN CAS D'ANOMALIE ?

En cas de dysfonctionnement du SI SIGALE, la seule démarche à suivre est la suivante :

4.1 Dédouaner

Vérifier s'il est possible de dédouaner le SI SIGALE : « Est-ce un problème uniquement lié aux télé-procédures SIGALE ? », pour vous en assurer :

- Tenter d'accéder à un autre site Internet.
- Tenter de vous connecter à l'intranet de votre entreprise.
- Demander à un autre utilisateur s'il rencontre le même dysfonctionnement (*en cas de non démarrage de SIGALE notamment*).

Si ces trois tests sont positifs, poursuivre la procédure tel que décrit supra. Dans le cas contraire, le problème n'a pas pour origine SIGALE, il faut donc se retourner vers les procédures internes à chaque société.

4.2 Synthétiser

N°	Éléments	Descriptif
1	Vous	Nom exact de l'opérateur tel que déposé dans SIGALE
2	La plate-forme sur laquelle est constaté le problème	Télé-procédures SIGALE
3	La version du logiciel concernée	N° de version que vous trouverez en haut à droite de la page d'accueil
4	Démarche impactée	Quelle est la démarche impactée ?
		Exemple :
		- Connexion à SIGALE.
		- Demande de licence initiale.
		- Modification de licence en cours d'instruction.
		- Modification de licence notifiée.
		- Prorogation de licence.
		- Modification dans le référentiel opérateur.
		- Modification dans le référentiel matériel.
		- Données du tableau de bord.
		·
_	T 1 / M / 1 1 1	Il peut y avoir plusieurs domaines, dans ce cas décrire le principal au besoin.
5	d'un blocage sur un dossier spécifique	Identifiant de l'objet impacté :
		- Numéro de licence.
		- Numéro de télé-dossier.
		- Référence opérateur.
		- Référence matériel.
6		
0	Le scenario derouie pour rencontrer le	Decrire pas a pas de maniere synthetique ce qui vous a conduit a rencontrer
	probleme, s'il est systematique.	le probleme (si possible faire une copie d'ecran).
		Preciser imperativement si le probleme est systematique, aleatoire ou
		ponctuel.
7	Le résultat constaté et le résultat	Décrire l'état final après avoir déroulé le scénario ci-dessus (si possible faire
	attendu	une copie d'écran).
		Décrire l'état final attendu.
8	Date et heure	Préciser la date et l'heure (même approximative pour l'heure)
9	Point de contact	Fournir numéro de téléphone et adresse mél du point de contact pour le suivi de ce problème.
10	Informations annexes	Fournir toutes les autres informations qui vous semblent nécessaires

Pour une prise en charge plus rapide merci de vous préparer à fournir les informations essentielles ci-dessous :

4.3 Transmettre

Rédiger un courriel (*en respectant le canevas du tableau ci-dessus*) au Coordinateur de Soutien Technique Interministériel (*CSTI*) en écrivant à l'adresse mél <u>sigale.operateur.fct@intradef.gouv.fr</u>. Vous pouvez aussi appeler le 01 41 44 58 13 en précisant tous les éléments du tableau *infra*. La demande est prise en charge par un opérateur de la Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information de la défense (*DIRISI*) qui la transmettra au CSTI.

Livre 11 S'il ne fallait retenir que cela en Fiches Reflexes



Fiche n°2 : Utiliser et configurer correctement le navigateur Internet	Cf. détails page 28
N'utiliser qu'Internet Explorer, EDGE, ou Mozilla Firefox et aucun autre navigateur pour utili	ser SIGALE
Configurer le navigateur pour vider le cache lorsqu'on quitte la navigation sur Internet.	
Se déconnecter puis se reconnecter entre une consultation et une saisie.	
ATENTION! Ne jamais travailler en multi-onglets ou en multifenêtres lors de l'utilisation	SIGALE.
ATTENTION! Il ne faut strictement jamais utiliser les boutons de navigation des navigateur	s Internet.

Fiche n°3 :	Créer un compte d'opérateur économique dans SIGALE	Cf. détails page 34			
S'assurer auprès	S'assurer auprès de ses collègues que la société ne possède pas déjà un compte SIGALE				
Se connecter à l'url :					
https://mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfjsp?interviewID=AgrementOperateurIndustriel					
Suivre le proces	sus et vérifier scrupuleusement les données saisies avant de cliquer sur le bouton Sc	oumettre			

Fi	iche n°4 : Garder en favoris les adresses url de SIGALE	Cf. détails page 41
Dè	ès la première connexion à SIGALE, enregistrer les url SIGALE dans le navigateur Internet :	
-	Référencement d'un opérateur économique :	
	https://mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfjsp?interviewID=AgrementOperateurIndustrie	<u>el</u>
-	Référencement d'un matériel classé :	
	https://mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfjsp?interviewID=GestionMateriels	
-	Licences de transfert et d'exportation :	
	https://mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfjsp?interviewID=GestionLicence	
-	Tableau de bord :	
	https://mdel.mon.service-public.fr/pro_mademarchev5/sfjsp?interviewID=TableauDeBord	

Fiche n°5 : Créer une demande initiale Cf. détails page 70 « Ce qui est recevable est, avant tout, exprimé clairement ! » Se questionner avant de rédiger une demande pour l'exprimer clairement : La demande relève-t-elle de la réglementation sur les matériels de guerre ou assimilés ? 1. 2. La demande pourrait-elle relever des licences générales de transfert ou d'exportation ? 3. La désignation de la demande est-elle claire ? 4. La désignation est-elle cohérente avec les fournitures à exporter ou transférer ? 5. Le circuit commercial est-il correctement identifié ? 6. Le circuit logistique est-il identifié ? 7. Toutes les informations utiles sur le client ont-elles été rassemblées pour être transmises aux autorités de contrôle ? 8. Suffisamment de renseignements complémentaires ont-ils été rassemblés pour permettre une décision des autorités chargées du contrôle ?

- 9. La recherche d'éventuelles références antérieures a-t-elle été menée jusqu'au bout ?
- À moins de connaître le guide par cœur, s'aider à chaque étape des recommandations du pas-à-pas du Livre 6 page 69.

Fiche n°6 : Reprendre une demande en cours d'instruction

Cf. détails page 92

Justifier obligatoirement la demande avec :

- une explication succincte et claire (pas de sigle, pas d'anglicisme, pas de jargon propre à la société);
- · lister dans la justification les rubriques qui ont évolués et fournir pour chaque évolution une justification courte.

ATTENTION!

Si le modificatif en cours d'instruction intervient plusieurs jours après le dépôt de la demande de licence, il convient de prendre contact avec le Bureau des Licences (*BDL*) pour connaître la démarche à suivre.

Fiche n°7 : Modifier une licence notifiée

Cf. détails page 94

Préciser le contexte dans lequel intervient le modificatif :

- négociations en cours ;
- la signature d'un contrat ou de l'acceptation d'une commande en vue ;
- changement lors de l'exécution d'un contrat ;
- autre.

Justifier obligatoirement la demande avec :

- une explication succincte et claire (pas de sigle, pas d'anglicisme, pas de jargon propre à la société);
- lister dans la justification les rubriques qui ont évolués et fournir pour chaque évolution une justification courte.

ATTENTION!

Si les fournitures listées à la licence ont toutes été exportées, la licence ne peut plus être modifiée. Il convient dès lors de déposer une nouvelle demande de licence.

Fiche n°8 :Demander une prorogation d'une licence

Développer un outil interne qui me permet d'identifier les licences arrivant dans le créneau dans lequel il est possible de demander une prorogation.

Formuler la demande entre 5 mois et 2 mois avant l'échéance de la licence.

Prévenir l'administration et justifier lorsque le créneau de demande entre 2 et 5 mois avant expiration de la licence n'a pas pu être respecté.

Justifier la demande de prorogation en renseignant de manière claire et synthétique, sans sigle ni acronyme spécifique à son environnement dans le champ commentaire.

Cf. détails page 97

Fiche n°9: Retirer une demande en cours d'instruction Cf. détails page 106

ATTENTION!

La fonction de retrait de licence (*utilisation du bouton supprimer pour une demande au statut « licence en cours »*) n'obère pas l'usage de la dernière version notifiée jusqu'à la date de fin de validité mais plus aucune demande de modification ou de prorogation ne sera possible.

Fiche n°10 : Déposer une demande de licence globale - spécificités

Cf. détails page 107

Il faut préparer méticuleusement un dossier d'organisation (*ou l'attestation le cas échéant*), exigé par l'article <u>R. 2335-20 du</u> <u>code de la défense</u>, il est donc fortement recommandé de vous rapprocher de BLGC avant d'entamer votre rédaction du BLGC (<u>https://www.ixarm.com/fr/contacts-sous-direction-de-la-gestion-des-procedures-de-controle</u>).

Lorsque le dossier d'organisation (*ou attestation*) est validé, déposer une demande de licence globale est similaire à la dépose d'une première demande individuelle.

Fiche nº11 : Lever une condition suspensive

Cf. détails page 109

Rassembler les pièces justificatives qui répondent point par point aux différentes conditions.

Prévoir l'envoi des pièces justificatives dès qu'elles sont toutes à disposition (délais d'instruction à anticiper).

Envoyer toutes les pièces justificatives <u>dga-di.respect-conditions.fct@intradef.gouv.fr</u> en rappelant le <u>numéro complet</u> de la licence.

Si la nouvelle version de licence (Cx) avec les matériels concernés en feuillet n°3 n'est pas reçu, je contacte la DGDDI (*cf.* § 5.2 p. 20).

Fiche n°12 : J'entretiens mon tableau de bord

Cf. détails page 111

Cf. détails page 122

En aucun cas le tableau de bord ne doit dépasser 600 lignes, au risque d'être totalement bloqué dans SIGALE. Supprimer régulièrement les lignes devenues obsolètes.

Fiche n°13 : Je rencontre un souci dans l'utilisation de SIGALE

Ne pas téléphoner ou envoyer de courriel aux correspondants habituels SIGALE ou à l'officier de projet SIGALE.

Si le Token ne fonctionne plus, contacter le bureau des licences (liste des contacts : cliquer ici).

Si ce n'est pas un souci de Token, vérifier s'il est possible de dédouaner SIGALE.

Rassembler tous les éléments nécessaires à une analyse (cf. § 4.2 page 123) puis téléphoner au 01 41 44 58 13.

ou

Écrire un courriel à sigale.operateur.fct@intradef.gouv.fr en vérifiant que tous les éléments nécessaires ont été rassemblés.

Livre 12 Charte d'engagemen des opérateurs économiques portant sur l'usage du dispositif informatique SIGALE

Pour les relecteurs de ce document en mode électronique (*format Word*), la charte en version « pdf » est insérée cidessous :



Pour les autres relecteurs une copie de la charte figure dans les pages suivantes.





Charte d'engagement des opérateurs économiques

Charte d'engagement des opérateurs économiques portant sur l'usage du dispositif informatique SIGALE

Désignation de l'Opérateur économique¹ :

La solution SIGALE est un dispositif qui permet de délivrer des licences d'exportation et de transfert.

Dans le cadre de la transposition de la directive européenne 2009/43 du 6 mai 2009 dans le droit français, la France s'est dotée d'une nouvelle réglementation (autour de la Loi n° 2011-702 du 22 Juin 2011 et des décrets et arrêtés associés) sur le contrôle de l'exportation de matériels de défense.

Pour prendre en compte ces évolutions, l'état Français, ci-après « l'administration », s'est doté d'un système d'information de gestion et d'administration des licences d'exportation (SIGALE) et demande à toutes personnes, ci-après « les opérateurs économiques », qui souhaiterait effectuer leurs demandes et démarches directement en ligne via des télé-procédures, de respecter les règles de sécurité de la présente charte d'engagement. La présente charte est à retourner datée et signée à :

DGA/DI/SPEM/SDGPC – 60 Boulevard Martial VALIN – 75 509 PARIS CEDEX 15

I. Principes des télé-procédures

Les télé-procédures sont de deux types : « Saisie » et « Compte rendu », mais fonctionnent toutes sous le même principe :

- remplir une demande (demande de licence, autorisation de transit, déclaration, demande de certification, déclaration de commande ou de livraison, etc.);
- transmission d'une demande à l'administration ;
- réception d'un accusé de réception ;
- suivi du dossier ;
- retrait d'une décision administrative signée (réponse ou demande) de l'administration.

L'Opérateur économique est seul responsable de toute utilisation malveillante des données échangées dans le cadre des télé-procédures SIGALE en particulier lorsqu'un de ses personnels non-habilités les utiliserait.

Cette présente charte s'impose à l'Opérateur économique sans préjudice des « conditions générales d'utilisation (CGU) » du service mon.service-public.fr, des décisions que le Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP) pourrait prendre, et des règles relatives à la protection des données à caractère personnel.

Version 1.2

Page 1 sur 5

Inscrire la raison sociale de l'Opérateur économique concerné.





Charte d'engagement des opérateurs économiques

II. Connexion aux télé-procédures

L'accès aux télé-procédures SIGALE est ouvert à tous les opérateurs économiques désirant exporter du matériel de défense via le site IXARM.

Cet accès est nominatif et personnel, il est donc exclusivement réservé aux seules personnes ayant reçu de la Direction Internationale de la DGA les éléments suivants : codes d'accès et d'accréditation ainsi qu'un Token² pour saisie et validation de l'envoi des données à la DGA via les démarches en ligne. Le Token permet de générer un mot de passe à usage unique afin de s'authentifier de manière sécurisée

Ces codes sont personnels et ne doivent jamais être communiqués ou utilisés par une tierce personne. Ils doivent également être conservés à l'écart de la vue des tiers.

L'Opérateur économique s'engage à prévenir l'Administration dans les plus brefs délais en cas de perte, de suspicion de divulgation à un tiers non habilité ou de divulgation avérée d'un code.

L'Administration ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'une utilisation dommageable ou frauduleuse de ces codes.

Sans l'usage du Token, l'Opérateur économique ne pourra pas instruire de requêtes, ni déposer de pièces. L'Opérateur économique ayant reçu un Token est réputé l'avoir accepté, ainsi que les conditions d'usage le réglementant inscrites au sein du présent document.

Le Token remis à Opérateur économique est personnel et ne doit jamais être transmis ou utilisés par une tierce personne.

L'Opérateur économique doit protéger son Token contre la perte, le vol ou sa détérioration physique.

Le Token ne doit pas être laissé sans surveillance. Le code d'accès ou d'accréditation de l'Opérateur économique ne doivent pas être notés sur ou conjointement au Token. Si l'Opérateur économique quitte sa station de travail, il doit verrouiller sa session et emporter son Token.

La restitution du Token doit être effectuée par l'Opérateur économique à son supérieur hiérarchique en cas de départ de l'entreprise, de changement de poste ou d'activité, ainsi qu'en cas de son remplacement au sein de l'entreprise. L'industriel en informera alors l'Administration et retournera ce Token, afin qu'il soit recyclé.

Chaque Opérateur économique s'engage à ce que toutes les informations personnelles communiquées à la DGA et rattachées à chaque code délivré soient valides et personnelles. Il s'engage aussi à communiquer à la DGA tout changement portant sur ces informations.

L'Opérateur économique est responsable des pièces jointes qu'il présente dans un télé-dossier. À ce titre, Il s'engage à ce que le contenu des pièces jointes ne constitue pas une atteinte aux droits de tiers, notamment (a) une violation de droits de propriété intellectuelle, (b) une atteinte aux personnes (notamment diffamation, insultes, injures, etc.) et au respect de la vie privée. L'Opérateur économique doit également s'assurer que les pièces jointes ne sont pas corrompues, en les vérifiant à l'aide d'un contrôle d'antivirus.

Dans ce cadre, l'Opérateur économique s'engage également à ne pas présenter de fichiers au format technique *PDF* signés électroniquement dans un télé-dossier.

² Élément physique également appelé « authentifieur ».

Version 1.2

Page 2 sur 5





Charte d'engagement des opérateurs économiques

L'Opérateur économique s'engage à ne transmettre par l'intermédiaire des télé-procédures que des informations exclusivement du niveau de sensibilité « non protégé ». En particulier, toutes informations de portée « confidentiel industrie » relatives à une licence doivent être transmises à la DGA par les moyens appropriés. Il est interdit d'accéder aux télé-procédures SIGALE au moyen d'un automate et/ou d'un robot informatique.

Si elle l'estime nécessaire, afin de faire respecter ses règles de sécurité ou de protéger ses services, ses usagers ou encore sur demande des autorités judiciaires et/ou administratives, en coopération avec son fournisseur d'accès à Internet, l'Administration se réserve le droit de collecter l'adresse *IP* de l'Opérateur économique afin de l'identifier.

III. Sécurité des systèmes d'information de l'Opérateur économique

L'Opérateur économique s'engage à consacrer les moyens financiers et humains justes, nécessaires et suffisants, à la protection des informations et données échangées dans le cadre des télé-procédures SIGALE.

L'Opérateur économique maintient ses engagements de sécurité dans le temps.

La Direction internationale de la DGA se réserve le droit de suspendre ou résilier, sans préavis, tout accès faisant l'objet d'une utilisation illicite ou frauduleuse, contraire à la présente charte, ou en cas d'incident de sécurité ou de suspicion d'incident de sécurité.

La responsabilité de l'administration ne saurait être engagée, ni indemnité exigée, dans ces conditions.

IV. Signature électronique des décisions administratives

La signature électronique des décisions administratives étant au cœur du procédé de sécurisation d'échanges électroniques entre l'Administration et les industriels, l'Opérateur économique s'engage à prendre connaissance de la valeur juridique de cette signature explicitée dans l'annexe à ce document.

Lors de la réception d'une décision administrative, il relève de la responsabilité de l'Opérateur économique de contrôler le format technique *PAdES Basic* de la signature de l'administration et de s'assurer de son absence de corruption, conformément à la politique de signature et de vérification de signature. Pour procéder à cette vérification, le Ministère de la Défense porte à la connaissance des opérateurs économiques, la politique de Signature et de Validation de signature, ainsi que la politique d'Horodatage, soit par courrier électronique, soit en les mettant en ligne sur le portail institutionnel IXARM.

Le représentant de l'Opérateur économique s'engage à décliner la présente charte, la faire signer à chaque utilisateur de son organisme et en conserver la preuve.

Les présentes règles de sécurité sont soumises au droit français. Afin de marquer son engagement à respecter ces conditions d'utilisation, le représentant de l'Opérateur économique doit signer et transmettre à la DGA la présente charte.

Les présentes règles de sécurité sont soumises au droit français. Afin de marquer son engagement à respecter ces conditions d'utilisation, chaque Opérateur économique doit avoir signé et transmettre à la DGA la présente charte d'engagement des opérateurs.

Version 1.2

Page 3 sur 5



³ Faire suivre le paraphe de la mention suivante : <civilité> <prénom> <nom>, agissant en qualité de représentant(e) de <désignation de l'Opérateur économique>

Version 1.2

Page 4 sur 5





Charte d'engagement des opérateurs économiques

Annexe relative à la signature électronique

Transposant la directive 1999/93/CE du 13 décembre 1999 pour un cadre commun sur les signatures électroniques, la loi du 13 mars 2000 a créé l'article 1316-4 du code civil, qui détermine en son deuxième alinéa le cadre juridique de la preuve et de la signature électronique. La signature électronique est présumée fiable et sécurisée dans les conditions précisées par le décret n° 2001-272 du 30 mars 2001 pris pour l'application de l'article 13164 du code civil et relatif à la signature électronique.

L'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives introduit ces principes au sein de l'activité administrative. Cette ordonnance autorise notamment le recours par l'administration à la mise en place de télé-services et fait référence à des protocoles de signature électronique des actes des autorités administratives.

Les spécifications techniques de ces services doivent respecter le référentiel général de sécurité publié par l'arrêté du 6 mai 2010.

Dès lors, la signature électronique des décisions administratives est valablement apposée par un dispositif sécurisé de création de signature électronique. Sa validité et sa fiabilité s'appréciera au regard du certificat électronique qualifié au sens du référentiel de sécurité.

Ce dispositif a pour conséquence le renversement de la charge de la preuve.

Par conséquent, si un Opérateur économique conteste une décision administrative générée par SIGALE en mettant en cause la fiabilité de la signature électronique, il doit prouver les irrégularités du dispositif de sécurité.

Version 1.2

Page 5 sur 5

Livre 13 nexe pour ous-traitance, transfert (de technologie ou de fabrication) coopération U

Annexe pour sous-traitance, transfert

(de technologie ou de fabrication)

ou coopération

1 Nature de la sous-traitance, du transfert ou de la coopération industrielle

1.1 Équipements concernés

Texte

1.2 Description de l'opération de sous-traitance, de transfert ou de coopération

Texte

1.3 Type de technologie

Texte

1.4 Sensibilité de la technologie

Texte

1.5 Nature du composant / sous-ensemble

Texte

1.6 Nature des dossiers fournis

Texte

2 Stratégie industrielle / stratégie d'achat

2.1 Objectifs et justification de l'intérêt de l'opération

Texte

2.2 Entreprises françaises consultées / potentiellement capables de réaliser la prestation

Texte

2.3 Impact du transfert ou de la sous-traitance à l'étranger sur les entreprises françaises et la filière industrielle actuelle

Texte

2.4 Volumes financiers de l'opération envisagée

Texte

2.5 Entreprises concernées par la présente demande de licence

Texte

2.5.1	Demandeurs et coopérants concernés
Texte	
2.5.2	Acheteurs et destinataires finaux
Texte	

3 Complément sur le périmètre de coopération ou de prestation de transfert et/ou sous-traitance

4 Analyses des risques

4.1 ITAR

Texte

4.2 Copie

Texte

4.3 Rétro-ingénierie

Texte